

**RECUEIL  
DES  
ACTES  
ADMINISTRATIFS**

**N° 15**

**Juillet 2021—Janvier 2022**





# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS n°15

## SOMMAIRE

### Première Partie

#### COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES ASSEMBLEES

- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 19 juin 2021 (Procès-verbal littéral)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 17 septembre 2021 (Compte rendu)
- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 septembre 2021 (Procès-verbal littéral)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 19 octobre 2021 (Compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 16 novembre 2021 (Compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 30 novembre 2021 (Compte rendu)
- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 décembre 2021 (Extraits du Compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 18 janvier 2022 (Compte rendu)

### Seconde Partie

#### ARRETES & DECISIONS DU PRESIDENT

- ☞ Arrêtés de délégation de signature aux agents communautaires
- ☞ Arrêtés relatifs au fonctionnement des régies communautaires
- ☞ Arrêté relatif à l'exercice du droit de préemption



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## PREMIERE PARTIE



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

### COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt et un, le 29 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 23 juin 2021, se sont réunis au CADRAN à Evreux, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h05, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Raphaël NORBLIN, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**PRÉSENTS** : Mme AUGER Stéphanie, Mme BEAUVILLARD Karène jusqu'à 19h00 (dossier 22), M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy (absent lors du vote du Compte administratif 2020), Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, M BARRAL Fernand, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CARRETTE Christophe, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CORNE Laurent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DI GIOVANNI Alain, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMOINE Aurélie, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M LEVERT Cédric, M MAILLARD Jean-Marie, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme PLAISANCE Marianne, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M SAULNIER Robin, Mme SAUVE Dominique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé

**ONT DONNÉ POUVOIR** : Mme Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Mme Stéphanie AUGER à partir de 19h00, M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Mme France BARILLER, M. Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Mme Florence HAGUET VOLCKAERT, Mme Kitty REVEL a donné pouvoir à M. Sylvain BOREGGIO, M. Timour VEYRI a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEUX, M. Pascal JUPILLE a donné pouvoir à M. Patrice CHOKOMERT, Mme Isabelle JAUPITRE a donné pouvoir à M. Gérard ASMONTI, M. Emeric JEANNE a donné pouvoir à M. Didier CRETOT, M. Jean-Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Mme Nathalie LAGOUGE, Mme Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Mme Aurélie LEMOINE, M. Didier DESSAINT a donné pouvoir à M. Jean-Michel CAILLEUX, M. Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, Mme Servane BAYRAM a donné pouvoir à Mme Françoise LUVINI, M. Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEUX, Mme Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à M. Mohamed DERRAR, M. Michel DULONDEL a donné pouvoir à M. Alain DI GIOVANNI, Mme Laure SALVAT a donné pouvoir à Mme Nathalie LAGOUGE, M. Noel GRIPPON a donné pouvoir à M. Laurent CORNE, M. Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à M. Alain NOGARÈDE, Mme Christiane MURCIA a donné pouvoir à M. Guy LEFRAND, Mme Emmanuelle TREMEL a donné pouvoir à Mme Jocelyne NEANT, M. Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à M. Emmanuel ROUSSEL, Mme Sophie BOCAGE a donné pouvoir à M. Olivier RIGAL-ROY, M. Patrick PIERES a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, M. Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Mme Marianne PLAISANCE, Mme Patricia LEON a donné pouvoir à Mme Lysiane BANDELIER, M. Guillaume ROUGER a donné pouvoir à Mme Isabelle COLLIN

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS** : Mme DURANTON Nicole, M. BRULARD Thierry, Mme CASTELNAU Caroline, M. CHAPLAIS Robert, M. CONFAIS Stéphane, M. CRISTOBAL Florent, M. DE LANGHE Christian, M. GUILLEN Philippe, Mme LE GOFF Héléne, M. LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMONNE Christine, M. MAMMERI Rachid, M. MARQUAIS Raynald, Mme SAVEL Frédérique

## Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 13 avril 2021

### **M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, je suis heureux de vous accueillir ce soir pour le dernier Conseil communautaire du semestre, avant des vacances bien méritées. Les rangs clairsemés montrent que certains d'entre nous sont déjà usés par le semestre, et pourtant il n'y a pas de match de football ce soir. Je vous rappelle que nous sommes dans une réunion filmée, retransmise en direct sur internet. Je vous rappelle que nous sommes toujours dans le cadre de la procédure sanitaire d'urgence. Cela signifie que vous devez laisser impérativement un fauteuil entre chacun d'entre vous et que vous ne devez pas partager les micros. Deux perchmen se présenteront avec un micro auprès de chacune et chacun d'entre vous, lorsque vous voudrez prendre la parole. Et que nous vous remercions de bien vouloir, comme à votre habitude, vous lever, donner votre nom et le nom de votre commune pour la vidéo et pour faciliter le travail des personnes qui enregistrent les débats. Les règles de quorum et de pouvoir restent les mêmes qu'en temps de crise sanitaire aigüe, à savoir le quorum pour un tiers des membres et deux pouvoirs possibles par personne. Cette procédure de sortie de crise sanitaire persiste jusqu'au 30 septembre. Nous aurons un Conseil communautaire le 28 septembre. Aujourd'hui, je ne sais pas encore où il se déroulera, sachant que le Cadran ne sera pas disponible le 28 septembre, soit nous nous retrouverons dans nos locaux du Conseil communautaire à l'agglomération d'Évreux, soit nous nous retrouverons à la halle des expositions, si nous n'avons pas encore le droit de nous retrouver les uns à côté des autres. Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir adopter le procès-verbal du Conseil communautaire du 13 avril dernier, que vous avez reçu par e-mail et que vous avez dans le dossier de ce présent conseil. Avez-vous des remarques ou des observations sur ce procès-verbal ? Pas de remarques ? Pas d'observations ? Je considère donc qu'il est adopté. Je vous remercie.

Mes chers collègues, ainsi que cela est prévu, je vous demande de bien vouloir acter la réception par l'ensemble des conseillers communautaires :

- Le 15 avril, le compte rendu du Bureau communautaire du 13 avril 2021 ;
- Le 27 mai, le compte rendu du Bureau communautaire du 25 mai 2021 ;
- Le 16 juin, le compte rendu du Bureau communautaire du 15 juin 2021.

Vous remarquerez la diligence des services, que nous remercions, pour vous envoyer au maximum dans les 48 heures l'ensemble des décisions du Bureau communautaire.

Pour information, la délibération n° 32 est retirée ce soir. Elle sera représentée lors du prochain Conseil communautaire. Elle concerne le règlement de l'eau potable.

*Le Conseil communautaire :*

- **ADOpte** le procès-verbal du Conseil communautaire du 13 avril 2021.

## SPL Évreux Aménagement Normandie - Présidence du Conseil d'Administration

### **M. Guy LEFRAND**

La première délibération à l'ordre du jour appelle la présidence du Conseil d'administration de la SPL Évreux Aménagement Normandie. En 2018-2019, nous avons créé cette SPL Aménagement pour faciliter l'efficacité du travail d'aménagement sur notre territoire. Le 27 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé à la désignation de ses représentants au Conseil d'administration et nous avons désigné M. Sylvain BOREGGIO comme président de cette SPL. Dans sa grande sagesse, après avoir longuement étudié nos dossiers, la préfecture nous demande de transformer le poste de président de M. Sylvain BOREGGIO en poste de président – directeur général, toujours non rémunéré. Donc, je vous propose d'accepter de transformer notre président en président – directeur général.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Je vous remercie. Je suis fier de siéger à côté d'un PDG, ça ne m'arrive pas souvent.

*Le Conseil communautaire :*

- **AUTORISE** Monsieur Sylvain BOREGGIO à occuper la fonction de Président du Conseil d'administration de la Société publique locale Évreux Normandie Aménagement et à accepter la fonction de Directeur général.

**SAIEM AGIRE – Désignation du représentant d'EPN au Conseil d'administration**  
**– Modification de la délibération du 27 juillet 2020**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle la désignation du représentant d'EPN au Conseil d'administration de la SAIEM AGIRE. Jusqu'à présent, c'est M. Franck BERNARD, désigné le 27 juillet dernier par notre Conseil communautaire, qui siégeait à la SAIEM AGIRE. À sa demande, il se retire. Il reste simplement représentant au sein de l'Assemblée générale et nous vous proposons de nommer à sa place M. Driss ETTAZAOUI.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **DÉSIGNE** M. Driss ETTAZAOUI, représentant d'EPN au sein du Conseil d'Administration de la SAIEM AGIRE, en lieu et place de M. Franck BERNARD.

**Zone d'activité de la Rougemare - Cession à la SCI DESTOCK 27**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant, Mme AUGER.

**Mme Stéphanie AUGER**

Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, la première délibération est une cession de terrain à la SCI NET PLUS, c'est une entreprise spécialisée dans le nettoyage industriel. Elle compte 27 agences, dont celle...

**M. Guy LEFRAND**

Non, je crois que c'est la SCI DESTOCK 27.

**Mme Stéphanie AUGER**

Pardon, excusez-moi. Je suis allée trop vite. La cession à la SARL DESTOCK 27. C'est une société qui est implantée actuellement à la Rougemare. Elle a été créée en 2014. Elle exerce une activité de vente de véhicules d'occasion. Elle a une forte croissance. Elle a besoin de s'agrandir. Un terrain d'environ 7 600 m<sup>2</sup>, situé à proximité directe de la parcelle où l'activité est déjà installée, est visé par l'entreprise. Il s'agit d'une acquisition de trois parcelles qui a pour objectif l'agrandissement de la superficie de stationnement, l'extension possible de son bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment, à terme, de 200 m<sup>2</sup> pour la création d'une activité supplémentaire de contrôle technique. C'est une superficie cessible de 6 600 m<sup>2</sup> au total. À ce jour, l'entreprise emploie quatre personnes. Avec ce projet, il pourrait y avoir trois salariés supplémentaires. Vous avez le plan qui est joint à la délibération. On voit bien que c'est très enclavé sur le parc d'activité de la Rougemare et que les parcelles se touchent. Il vous est proposé de céder ces parcelles pour 6 600 m<sup>2</sup> au prix de 25 euros hors taxes du mètre carré.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. C'est effectivement une parcelle assez enclavée, difficile à vendre. DESTOCK 27 est une société implantée depuis longtemps, c'est un Ébroïcien qui l'a créé, et elle se développe de manière très rapide.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **CEDE** à la SARL DESTOCK 27 (activité de vente de véhicules d'occasion) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, les parcelles AR 422, 630 pour partie et AR 244 sur la zone d'activité de la Rougemare à Evreux, d'une surface d'environ 6 600m<sup>2</sup> hors taxe à 25 €/m<sup>2</sup>, soit 165 000 € HT, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement vendue, augmenté de la TVA, les frais de notaires et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur. ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

---

### Long Buisson 2 - Cession de terrain à la SCI NET PLUS

**M. Guy LEFRAND**

Cette fois-ci, c'est la SCI NET PLUS.

**Mme Stéphanie AUGER**

Oui, pardon. Donc, la société NET PLUS est une entreprise spécialisée dans le nettoyage industriel. 27 agences, dont celle créée en 2012. NET PLUS souhaite changer ses locaux, puisqu'elle a un fort développement et les locaux sont donc devenus trop étroits. Il est prévu, avec cet investissement entre 20 et 25 embauches supplémentaires sur le site d'Évreux. Une toute petite parcelle a été fléchée, parce qu'il nous reste peu de foncier. Donc, nous découpons au mètre carré près. Ainsi, nous avons fléché une parcelle sur le Long Buisson 2 de 1 450 m<sup>2</sup> au prix délibéré de 25 euros du mètre carré.

**M. Guy LEFRAND**

Même vote, mes chers collègues ?

Même vote.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **CEDE** à la SCI NET PLUS (société spécialisée dans le nettoyage industriel) ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie des parcelles cadastrées section XA n° 178 et 180 sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville, d'une surface d'environ 1450 m<sup>2</sup> au prix hors taxe de 25 €/m<sup>2</sup> soit 36250 € HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

---

### Zone d'activité de la Croix-Prunelle - Cession à M. KRAUTH

### Zone d'activité de la Croix-Prunelle – Cession à la société CAMERON

**M. Guy LEFRAND**

Nous continuons avec deux ventes à la Croix-Prunelle.

**Mme Stéphanie AUGER**

Effectivement. Les deux bâtiments sont sur la même parcelle. Il s'agit de la cession à M. KRAUTH et la cession à la société CAMERON. Ce sont deux entreprises implantées sur une parcelle sur la Croix-Prunelle.

La première est la Société Générale de Mécanique SGM qui est actuellement locataire de son bâtiment et qui souhaite l'acquérir.

Pour la société CAMERON, c'est pareil. Elle est locataire et souhaite acquérir son bâtiment. C'est environ 1 200 m<sup>2</sup> au prix de 106 euros le mètre carré, c'est l'avis des domaines. Nous proposons donc la vente à 120 000 euros pour les deux cessions.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

Concernant la délibération n° 5. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Même vote, je suppose, pour la délibération n° 6. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ANNULE** la délibération du 16 octobre 2018 et **CEDE** à Monsieur Krauth (activité mécanique de précision), ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de parcelle cadastrée section ZM n°220 sur le parc d'activité de la Croix Prunelle à Saint-André-de-l'Eure, d'une surface d'environ 1 200 m<sup>2</sup> au prix de 120 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur. Les frais de géomètre sont pour moitié à la charge de l'acquéreur, l'autre moitié étant à la charge de l'acquéreur de l'autre partie de la parcelle ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Le Conseil communautaire :

- **CEDE** à la société Cameron Carrosserie (activité de réparation et entretien de véhicules), ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de parcelle cadastrée section ZM n°220 sur le parc d'activité de la Croix Prunelle à Saint-André-de-l'Eure, d'une surface d'environ 1 200 m<sup>2</sup> au prix de 120 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur. Les frais de géomètre étant pour moitié à la charge de l'acquéreur l'autre moitié étant à la charge de l'acquéreur de l'autre partie de la parcelle ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

### Aides à l'immobilier d'entreprise - Octroi d'une subvention et d'une avance remboursable à la SAS STOL

**M. Guy LEFRAND**

Nous continuons, Mme AUGER, avec de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

**Mme Stéphanie AUGER**

La SAS STOL a été créée et est implantée depuis 1995 à Guichainville, sur le Long Buisson 2. C'est une société de conception, de fabrication et de pose d'ensembles mécanosoudés pour les clients comme EDF, SNCF, la RATP ou VINCI. Son activité a régulièrement augmenté ces dernières années. Elle veut poursuivre son développement en France et à l'international. Il y a deux entités et ils souhaitent rapatrier le deuxième établissement situé en région parisienne à Évreux, au Long Buisson. Du coup, son bâtiment actuel est trop petit. La superficie des locaux ne permet plus de répondre à cette croissance. Elle a un projet d'agrandissement qui fera passer le bâtiment de 1 700 à 2 400 m<sup>2</sup>.

Nous vous proposons d'aider la SAS STOL sur ce projet. Le coût total est de 606 378 euros. Avec notre dispositif, nous proposons de les aider à hauteur de 105 296 euros, avec une répartition entre l'octroi d'une subvention de 35 000 euros et un PTZ, prêt à taux zéro, à hauteur de 70 000 euros, en sachant que la région Normandie, via le dispositif de l'ADN sera en complémentarité de nos aides.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas d'opposition pour accompagner cette belle entreprise ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS STOL (installée sur le Parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville et spécialisée dans la conception, la fabrication et la pose d'ensembles mécano-soudés) composée d'une subvention d'un montant de 35 000 € et d'une avance remboursable de 70 296 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

### Programme Action Cœur de Ville - Convention de co-financement d'une mission en faveur du commerce et de l'artisanat

**M. Guy LEFRAND**

Un co-financement avec la Banque des Territoires.

**Mme Stéphanie AUGER**

Sur le programme Action Cœur de Ville, la Caisse des Dépôts et la Banque des Territoires ont décidé de s'associer au plan du gouvernement en faveur du commerce de proximité. EPN étant bénéficiaire du programme Action Cœur de Ville, nous avons décidé de bénéficier d'une subvention proposée par la Banque des Territoires, pour le co-financement d'une mission de chefferie de projet en appui au commerce et à l'artisanat. Pour résumer, il s'agit de participer au financement du poste de chargé de commerce, qui sera pris en charge à hauteur de 35 %.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas d'opposition à ce qu'on récupère des sous ? J'en étais persuadé. Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir au titre du programme Action Cœur de Ville pour le co-financement à hauteur de 40 000 € d'un poste de manager de commerce, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

---

**Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Convention Opération Collective en Milieu Urbain**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, Mme AUGER toujours.

**Mme Stéphanie AUGER**

Dossier FISAC. Nous avons refait une demande, parce qu'Évreux était bénéficiaire du FISAC, mais il arrivait à sa fin. Nous avons donc fait une nouvelle demande avec les nouveaux dispositifs. Il nous a été accordé sur un périmètre plus élargi, puisque nous serons maintenant sur les communes de plus 3 000 habitants, donc Évreux, Gravigny, Saint-André et Saint-Sébastien-de-Morsent. Les interventions seront les mêmes qu'avant : la modernisation et l'accessibilité, mais aussi sur les usages des outils numériques, l'accompagnement à la transmission et à la reprise des entreprises. L'État s'est engagé à concourir à hauteur de 254 000 euros, que nous répartirons désormais entre deux acteurs, c'est-à-dire EPN et l'État, puisqu'avant il y avait le département. Mais, le département n'ayant plus la compétence du développement économique, il ne peut plus faire d'aide directe aux entreprises. Cette délibération vous autorise, Monsieur le Président, à signer cette convention.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition là-dessus non plus, je suppose ? C'est une reconduction de fonctionnement déjà existant.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Opération Collective en Milieu Urbain (concerne les communes de plus de 3000 habitants) - ainsi que tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre. Ce dispositif permet l'octroi de soutien financier aux entreprises dans les domaines suivants :
  - Les investissements des entreprises relatifs à la modernisation, la mise aux normes accessibilité et la sécurisation de leur point de vente
  - Le développement de l'usage des outils numériques
  - L'accompagnement à la transmission/reprise des entreprises
  - L'attractivité des centres-villes et centres-bourgs auprès des investisseurs, porteurs de projets et visiteurs

---

**Organisation de la Fête de la Science 2021 - Partenariat EPN / Maison de l'Enfant et des Découvertes / IUT d'Évreux - Subvention**

**M. Guy LEFRAND**

M. MABIRE.

**M. Arnaud MABIRE**

Bonsoir à tous. Trois petites délibérations. La première concerne la Fête de la Science qui est une manifestation nationale sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. C'est une manifestation créée en 1991, ce sera donc les 30 ans cette année. Cette édition mettra en avant l'émotion de la découverte, je vous laisse imaginer tout ce qu'on va essayer de trouver. L'agglomération d'Évreux Portes de Normandie soutient le déploiement de cette manifestation sur le territoire depuis pratiquement le début, donc depuis 1991, et y participe en tant qu'exposant. Cette manifestation attire chaque année près de 4 000 visiteurs. La trentième édition de la Fête de la Science se déroulera du 4 au 10 octobre 2021. L'édition 2021 restera bien sûr soumise aux contraintes sanitaires liées à la covid-19 imposées à l'université.

La demande ? La Maison de l'Enfant et des Découvertes en charge de la coordination technique de la manifestation sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 500 euros. Le coût total de l'opération s'élève à 29 900 euros.

En 2020, EPN a soutenu cette manifestation à hauteur de 7 000 euros.

Il est proposé de reconduire ce soutien à l'organisation de la manifestation via l'octroi d'une subvention de fonctionnement à la Maison de l'Enfant et des Découvertes.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas d'opposition à cette délibération récurrente, mais qui fonctionne toujours bien ?  
Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € à la Maison de l'Enfant et des Découvertes pour l'organisation de la Fête de la Science 2021 qui se déroulera du 4 au 10 octobre 2021, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi de la subvention ci-dessus mentionnée, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention

### Logement des étudiants en chirurgie dentaire – Partenariat EPN / CROUS Normandie 2021 – Convention

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. MABIRE toujours.

**M. Arnaud MABIRE**

Cette fois, c'est pour accueillir les étudiants en 6<sup>e</sup> année de l'université de Paris qui vont venir dans le centre de formation d'odontologie que nous avons ouvert à Notre-Dame. L'Agglomération et le CROUS ont élaboré une convention pour réserver six logements T1 de 20 m<sup>2</sup>. La pré-réservation est valable jusqu'au 31 août. Chaque étudiant signera avec le CROUS une convention de location classique et réglera lui-même son loyer. Avant le 31 août, un bilan sera fait sur les chambres réservées ou non.

Il est demandé au Président de bien vouloir signer cette convention de réservation de six logements pour les étudiants de 6<sup>e</sup> année en dentaire.

**M. Guy LEFRAND**

C'est une des conditions réclamées.

**M. Arnaud MABIRE**

C'était une des conditions pour pouvoir faire venir des étudiants parisiens qui sont actuellement vraiment des étudiants plutôt de Paris. Il fallait que nous leur facilitions le logement sur Évreux pour pratiquer des stages chez des professionnels, dentistes.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition, je suppose, sur cette délibération ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat avec le CROUS Normandie, ainsi que tout avenant et document liés à ladite convention ; ce partenariat consiste pour EPN à pré réserver auprès du CROUS des logements pour les étudiants en chirurgie dentaire qui effectueront des stages de plusieurs semaines à plusieurs mois sur le territoire

### Soutien à l'universitarisation des établissements hospitaliers – Partenariat EPN/Université de Rouen Normandie – Subvention 2021

**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante est très importante également.

**M. Arnaud MABIRE**

Cette délibération est le soutien à l'universitarisation des établissements hospitaliers. Évreux Portes de Normandie et l'université de Rouen, via sa composante UFR de santé, souhaitent développer la recherche universitaire sur les établissements hospitaliers du territoire.

Les objectifs de ce projet sont de :

- Renforcer l'attractivité des établissements de santé en direction des personnels médicaux ;
- Accroître la qualité de l'offre de soins en direction des usagers et ouvrir de nouvelles unités de soins ;
- Faire des publications scientifiques d'Évreux ;
- Faire rayonner le territoire et l'activité de recherche menée localement.

Concrètement, l'Université propose de créer :

- Un poste de maître de conférences universitaire, un MCU, à l'hôpital de la Musse, en sciences de la rééducation et de la réadaptation, spécialité ergo-kinésithérapie ;
- Un poste de Professeur Associé Universitaire (AHU), praticien hospitalier, un PA, en pédopsychiatrie au Nouvel Hôpital de Navarre ;
- Un poste d'assistant hospitalo-universitaire au service d'odontologie et d'enseignement du CHES qui doit conforter les enseignements à destination des étudiants en chirurgie dentaire. En fait, c'est un encadrant des étudiants qui vont venir de Paris.

La demande de l'université ? Pour mener à bien ce projet, l'université sollicite un soutien pour démarrer ses activités et pour couvrir une partie des salaires liés à la mission universitaire des personnes recrutées à travers des conventions tripartites impliquant l'université, EPN et chacun des établissements hospitaliers concernés.

D'un point de vue budgétaire, sur une année complète, la partie universitaire du poste d'AHU représente 23 115 euros ; pour un professeur associé pour Navarre, c'est la même chose ; pour le MCU, c'est 33 275 euros. Pour 2021, cela pourrait représenter 22 646 euros. Je dis « cela pourrait », car tout dépend de la facilité ou non du côté administratif de bâtir ces conventions pour septembre. Ce sont des conventions qui ne sont pas inscrites dans le temps. La première est de deux ans renouvelables, trois ans renouvelables pour le poste de professeur associé à Navarre et, pour le MCU, c'est trois ans uniquement.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir décider.

#### M. Guy LEFRAND

Ce sont des financements importants, mais ce sont des postes importants, puisque cela permet de faire venir des professeurs d'université sur notre territoire et donc d'attirer des étudiants, notamment des étudiants à haut potentiel. Là aussi, cela fait partie de la politique de recrutement et d'amélioration de l'attractivité pour les futurs professionnels de santé sur notre territoire. Je sais que vous êtes tous très attachés à ce qu'on puisse les faire venir sur notre territoire.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **DECIDE** le soutien pluriannuel à l'Université de Rouen Normandie au titre des trois partenariats ci-après ; **OCTROIE** à l'Université de Rouen Normandie au bénéfice de l'UFR Santé, une subvention de fonctionnement à hauteur de 22 646 € au titre d'une participation aux rémunérations 2021 des personnels recrutés et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de coopération relatives aux affectations des personnels sus-mentionnés ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre

Postes	Etablissement et spécialités affectation	Co financeur du poste	Montant annuel de participation EPN	Date de début	Estimation Montant en 2021	Durée convention
AHU	CHES Odontologie	CHES	23 115 €	01/11/2021	3 850 € (2 mois)	2 ans (renouvelable)
Professeur associé	NH Navarre Pédopsychiatrie	NH Navarre	23 115 €	01/09/2021	7 705 € (4 mois)	3 ans (renouvelable)
MCU	H La Musse Ergo-kinésithérapie	H La Musse	33 275 €	01/09/2021	11 091 € (4 mois)	3 ans
<b>Montant total</b>			<b>79 505 €</b>		<b>22 646 €</b>	

Office de tourisme et de commerce d'Évreux Portes de Normandie - Approbation du compte administratif et du rapport d'activité 2020

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. PRIEZ.

**M. Rémi PRIEZ**

Bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération concerne l'approbation du compte administratif et demande de prendre acte du rapport d'activité 2020. Nous en avons déjà longuement parlé plusieurs fois. L'année 2020 a été assez catastrophique sur le plan tourisme. Mais, cela dit, il y a un an, nous étions très inquiets sur la sortie de fin d'année sur l'état budgétaire, d'ailleurs comme d'autres collectivités. C'était compliqué. Malgré cela, avec les départs volontaires RH et un sursaut de vente en boutique au mois de décembre, nous avons pu quasiment sortir avec du positif, c'est-à-dire que, sur la section exploitation, nous sortons avec un excédent de 3 457 euros et, en investissements, de 22 895 euros. Nous avons des reports 2019, ce qui fait que le total donne un solde d'exécution de 90 049 euros. N'ayant pas de reste à réaliser, c'est bien ce solde d'exécution de 90 000 € qui a permis de sortir dans le positif et de ne pas prendre la tasse, comme on le présentait il y a environ un an. Voilà, en ce qui concerne les chiffres du compte administratif.

Pour le rapport d'activité, nous sommes toujours dans la même lignée, c'est-à-dire une très mauvaise année.

Sur la partie accueil, nous avons accueilli 25 000 personnes, soit une baisse de 56 %.

Sur la promotion sur les réseaux, comme tout était fermé et avec des activités qui ne redémarreraient pas, nous avons chuté de 47 %. Sur la partie boutique, il y a une baisse de 27 % du chiffre d'affaires.

Sur la partie groupes, c'est-à-dire là où sont accueillis les groupes qui viennent en car pour des visites, la chute est de 90 %. Le service est toujours fermé et nous espérons un redémarrage à l'automne et surtout en 2022.

Globalement, l'activité économique a été plutôt mauvaise, en résumé. Avec toujours en lieux de fréquentation à Évreux : la cathédrale en n° 1, le musée, Gisacum et l'accrobranche Arb' en Ciel. L'observation économique est qu'il y a quand même des retombées globales de 18 millions d'euros. Je n'oublie pas le commerce, on a aussi aidé 79 % de projets et 21 dossiers FISAC.

Voilà rapidement pour ce rapport d'activité que nous espérons meilleur dans les années à venir.

**M. Guy LEFRAND**

Merci, M. PRIEZ. Il faut noter quand même que vous avez géré en bon père de famille, si j'ose dire. Cela a permis d'éviter de boire la tasse au niveau de cet office du tourisme, de ce comptoir des loisirs et nous ne pouvons que vous en féliciter et vous en remercier. Cela évite que vous ne nous demandiez des subventions d'équilibre. Bravo !

Deux choses. Je vous demande de prendre acte du rapport d'activité 2020, à moins que vous ayez des questions à poser sur la période compliquée que nous avons vécue en matière de tourisme. Je n'en vois pas. Donc, je vous demande de voter le compte administratif. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 de l'Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux Portes de Normandie et **PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 de l'Office de Tourisme et de commerce d'Évreux Portes de Normandie.

« Cabanes Rando » - Convention entre Évreux Portes de Normandie, la Ville de Normanville et l'Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux Portes de Normandie pour l'accueil et la gestion de deux refuges de randonnée

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier du jour : l'installation de cabanes de randonneurs sans eau, sans électricité, sans toilettes, qui fait rêver la commune de Normanville.

### **M. Rémi PRIEZ**

Presque sans toilettes.

Ce projet s'inscrit dans notre stratégie touristique, puisque nous avons exposé la stratégie sur deux points. Un point qui concerne Évreux qui est la mise en valeur de patrimoine culturel et une deuxième orientation qui concerne le monde rural, c'est-à-dire toutes les communes autour d'Évreux, où nous sommes tournés vers le *slow tourisme* ou tourisme de pleine nature.

Dans ce cadre-là, nous soutenons les projets d'hébergement, que ce soit le projet à La Couture-Boussey sur des logements atypiques ou que ce soit comme dans ce cas, où nous vous proposons un projet à 180° à l'opposé. Nous proposons des cabanes à proximité des chemins de randonnée qui sont en fait des refuges, c'est l'équivalent d'une tente, mais en bois.

Nous lançons cette année une expérience avec la commune de Normanville, que je remercie au passage, puisque nous avons acté quelques axes de travail. L'idée de dire « on va déposer une cabane dans un endroit plutôt sympathique en pleine nature », ça reste assez facile, puisque nous avons de très beaux endroits sur le territoire. Maintenant, ce qu'il a fallu régler et qui était important, ce sont tous les petits problèmes de logistique, c'est-à-dire de la réservation jusqu'au bon déroulement de l'hébergement des personnes qui vont venir. Le département nous met à disposition gratuitement ce qu'on appelle *une place de marché*, en fait c'est un site de réservation sur internet, que nous pouvons utiliser. Nos « futurs clients » vont pouvoir faire leur réservation. Nous sommes trois entités à tourner autour de ce projet. Il y a l'agglomération EPN, le Comptoir des Loisirs et la commune qui nous accueille. Cela a été mis en forme au travers d'une convention tripartite.

Grosso modo, qui fait quoi ? L'acquisition est faite par EPN. La commune partenaire met à disposition un espace d'installation, ainsi qu'un accès aux toilettes, parce que la cabane est assez spartiate ; à l'intérieur, il y a des couchettes protégées, mais c'est assez spartiate. Par contre, nous avons souhaité mettre à disposition des toilettes. Nous avons réussi à le faire avec Normanville. Ensuite, il a fallu régler avec la commune tous les petits problèmes logistiques qui tournaient autour de cela, c'est-à-dire le ménage, la surveillance des locaux, voir si la cabane n'est pas endommagée, etc., mettre aussi en place – entre nous – un système d'alerte, si quelque chose se passe mal. Et, surtout, on ne sait jamais, par exemple si la personne qui a réservé l'hébergement arrive et si la cabane est en mauvais état ou s'il s'est passé quelque chose dans la journée, nous avons acheté des kits de secours avec des tentes et des petits matelas, comme cela les gens pourront quand même dormir sur place. Voilà en gros pour la logistique.

La promotion est faite par le Comptoir des Loisirs et le suivi technique, par EPN.

Un des objets de cette délibération est aussi de décider du tarif. Ce que nous proposons est 15 euros par nuit pour une cabane. J'avais oublié de préciser que, à Normanville, nous avons mis deux cabanes de deux à trois personnes. Si c'est la même personne qui réserve les deux cabanes, ce sera 25 euros pour la location des deux cabanes. Nous sommes sur une phase d'expérimentation. Cela va démarrer dans les jours qui viennent, parce que la livraison est normalement prévue jeudi. Je remercie Arnaud et son équipe municipale, qui a participé aux réunions, pour tous les détails logistiques. Normalement, cela devrait démarrer sous peu.

### **M. Guy LEFRAND**

Il y a d'ores et déjà d'autres communes qui ont fait part de leur intérêt, je crois.

### **M. Rémi PRIEZ**

Nous avons travaillé avec M. Cédric ROUSSEL – absent ce soir –, mais nous avons bien avancé aussi avec Tourneville. Nous avons le problème des toilettes à régler, parce que c'est quand même important de pouvoir en proposer. Nous avons aussi une demande de Mesnil-sur-Estrée, M. BOSSUYT est là.

C'est quelque chose que nous souhaitons développer. Cela ne coûte pas très cher. Une cabane coûte environ 5 000 euros, donc ce n'est pas excessif. Nous les remiserons l'hiver. Voilà, en gros, pour ces aspects.

### **M. Guy LEFRAND**

Donc, c'est Normanville qui teste et, si cela fonctionne, chaque commune aura sa cabane.

**M. Rémi PRIEZ**

Voilà, c'est Normanville qui teste.

**M. Guy LEFRAND**

Bien. Êtes-vous d'accord pour faire payer 15 euros et 25 euros pour ces cabanes magnifiques ? Et, en plus, ces trucs fonctionnent, c'est très à la mode.

**M. Rémi PRIEZ**

Je reprends la parole. Excusez-moi, Guy. C'est un projet qui fonctionne très bien à Bordeaux, parce qu'ils en ont essaimé. Ils ont commencé par un ou deux, comme nous et ils en ont essaimé sur toute l'agglomération de Bordeaux.

J'ai oublié de préciser aussi que, sur ce projet, nous avons travaillé en étroite collaboration avec la Fédération de randonnée. Toutes ces cabanes sont implantées sur un lieu touristique ou de nature où les espaces, comme à Normanville, sont très sympas. Celui que nous avons fléché à Tourneville est vraiment très bien. Et, nous sommes à proximité des chemins de randonnée, soit des GR, soit des chemins de randonnée. Là, les gens pourront faire la randonnée, soit à pied, soit à vélo et peut-être équestre aussi, parce qu'à Normanville, il y a un centre équestre. Les gens pourront, s'ils ont un cheval, éventuellement y garer le cheval.

**M. Guy LEFRAND**

Merci, Monsieur PRIEZ. Nous avons bien compris tout l'intérêt. Nous allons tous essayer d'aller dormir à Normanville une nuit.

Pas d'opposition ? Non. On plaisante, mais, malgré tout, cela correspond à une vraie demande aujourd'hui, ce qu'on appelle le *slow tourisme*. C'est très à la mode, donc c'est important que notre territoire en fasse partie.

**M. Rémi PRIEZ**

Surtout à proximité de Paris, il y a beaucoup de gens qui viennent chercher de la verdure chez nous.

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **APPROUVE** le dispositif « Cabanes Rando » à titre expérimental pour une année à compter de la signature de la convention ; **FIXE** le tarif d'occupation des Cabanes Rando, taxe de séjour incluse, à 15 € TTC la cabane à la nuit et 25 € TTC les deux cabanes à la nuit si la réservation est effectuée par le même usager client et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir entre EPN, la commune de Normanville et l'Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux Portes de Normandie, ainsi que tout document ou avenant nécessaire pour la mise en place et la gestion de deux refuges de randonnée « Cabanes Rando ».

---

**Association Sportive Automobile Club Andrésien (ASACA) – Rallye « Plaines et Vallées » 47<sup>ème</sup> édition – Subvention de fonctionnement 2021**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, subvention pour le rallye « Plaines et Vallées ».

**M. Rémi PRIEZ**

L'année dernière, le rallye n'a pas pu se tenir à cause de la covid. Cette année, ce sera la 47<sup>e</sup> édition, qui aura lieu du 26 au 28 novembre. C'est classique, il y a une centaine de véhicules. C'est la dernière manche du Championnat de France. Il y a environ 15 000 visiteurs qui se rendent sur ce rallye. L'ASACA, association qui organise ce rallye, nous a demandé une subvention de 20 000 euros. Comme pour beaucoup de projets, cette année a été difficile financièrement pour tout le monde. Donc, tout le monde participe à l'effort de guerre et nous vous proposons d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 euros.

**M. Guy LEFRAND**

L'association a été prévenue de cette somme proposée et en est tout à fait satisfaite. C'est un sujet qui fait parfois débat.

Y a-t-il des oppositions ? J'en étais sûr. Une opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Une seule opposition.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE (moins une voix contre)** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien (ASACA) pour l'édition 2021 du rallye « Plaines et Vallées » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite afférente et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

---

## Plan Climat Air Énergie Territorial d'Évreux Portes de Normandie 2020-2026

### – Approbation

#### **M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant est un dossier important. Vous vous souvenez, nous l'avons retardé la dernière fois pour pouvoir prendre en compte toutes les dernières propositions, remarques, observations qui avaient été faites.

M. Xavier HUBERT va nous présenter le PCAET.

#### **M. Xavier HUBERT**

Bonsoir à toutes et à tous. Le PCAET, mes chers collègues, nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises ce dossier, en commission, devant la conférence des maires. C'est un dossier structurant, un document qui guide un certain nombre de nos politiques publiques à EPN.

#### **M. Guy LEFRAND**

Vous avez normalement le PowerPoint qui vous a été remis sur siège, pour pouvoir suivre plus facilement. Excuse-moi.

#### **M. Xavier HUBERT**

Bien sûr. Donc, c'est à la suite de la loi du 17 août 2015, la loi TECV, que les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un PCAET. Nous nous sommes mis à ce PCAET dès la fin de l'année 2017. Sur la première page de ce PowerPoint, les étapes sont rapidement dressées : un séminaire interne, des ateliers au cours desquels les élus ont été sollicités, le public également, les CoPil et CoTech pour arrêter le projet de PCAET à la fin de l'année 2019. Depuis, de façon classique, nous avons sollicité l'avis des personnes publiques associées, il y a eu une concertation publique. Vous voyez que les PPA ont fait 47 remarques, le public concerté au début de cette année 2021 a fait 27 remarques et, aujourd'hui, il vous est demandé d'approuver ce document structurant.

Sur la deuxième page, nous pouvons voir rapidement présentés les objectifs de ce PCAET : une réduction de la consommation d'énergie, la production d'énergie renouvelable également et la limitation des émissions de gaz à effet de serre qui est un enjeu important. Pour parvenir à ces objectifs, nous ciblerons principalement trois secteurs : l'habitat, les activités tertiaires et les mobilités.

Il y a un deuxième volet important, c'est tenter de réduire la vulnérabilité du territoire. Là, vous avez un certain nombre de pistes qui sont proposées pour tenter de limiter la vulnérabilité du territoire.

Comment se compose le PCAET ? Outre le diagnostic, une stratégie, nous avons quatre axes stratégiques qui sont proposés et un axe transversal. Je commence par l'axe transversal, qui est la création d'un observatoire territorial. Il est de toute façon obligatoire pour un certain nombre de thématiques, notamment l'observation des friches et, à la suite de vos réflexions, nous avons souhaité l'étendre à l'ensemble des thématiques du territoire pour avoir des données chiffrées et mesurer comment notre PCAET augmente. Ensuite de quoi, quatre axes principaux.

Le premier axe est plutôt un axe de sensibilisation, qui est d'assurer la communication, la visibilité de notre PCAET.

Un deuxième axe important, je le signalais, sur la vulnérabilité du territoire et l'adaptation au changement climatique.

Là, nous retrouvons un certain nombre d'actions, que vous connaissez déjà :

- Lutte contre l'imperméabilisation des sols ;
- Tentative de promotion de l'agriculture bio, de l'agriculture locale ;
- Rédaction d'un cahier des charges pour la trame verte, bleue et noire ;
- Schéma directeur des eaux pluviales et usées ;
- Et toute la question de la réhabilitation de nos friches.

Un troisième axe est de diminuer la consommation énergétique et permettre une baisse des émissions de gaz à effet de serre. Évidemment, c'est un axe fondamental avec notamment le lancement, nous en avons déjà parlé, d'un guichet unique qui permettra aux particuliers de bénéficier de montages de dossiers pour réduire la facture énergétique de leur logement. C'est un enjeu essentiel sur le territoire, nous le savons. Nous, communes, devons également être exemplaires et réfléchir à la limitation de notre propre consommation d'énergie dans nos bâtiments publics. Ensuite, tout un volet sur les mobilités. Nous avons déjà parlé longuement de la mobilité douce, de la promotion du plan vélo, du covoiturage et des transports publics en commun. Et, également, du tri des déchets, là aussi, nous avons beaucoup de progrès à faire et nous nous y employons déjà pour tenter de limiter les gaz à effet de serre et les polluants à ce niveau-là.

Un quatrième axe est plus un axe local, avec la volonté de rapprocher les producteurs des consommateurs, c'est-à-dire de promouvoir les circuits courts, de développer les énergies renouvelables. Dans cet axe-là, nous avons la rédaction et la mise en place d'un projet alimentaire territorial, une réflexion sur la création d'une légumerie, également tout ce qui concerne l'alternative aux véhicules thermiques, avec le développement des bornes, des stations hydrogènes notamment.

Dans le document, sur une trentaine d'actions rapidement dressées, vous avez ces éléments qui vont être mis en place dans les mois à venir.

Dernière *slide* que je commente, c'est l'évaluation et l'animation de notre PCAET, parce que – j'espère – on l'approuve aujourd'hui, mais l'important est ce qui suivra pour les actions qui ont déjà été commencées et pour celles que nous allons initier. Alors, deux éléments. Le premier élément est que toutes les actions seront évaluées par une grille d'évaluation qui permettra chaque année de voir si nous avons engagé l'action et à quel pourcentage l'action ou l'objectif est atteint. Le deuxième outil c'est les instances de suivi de ce PCAET. Nous avons proposé que la Commission 1, qui a travaillé beaucoup sur ce document, puisse être l'instance de suivi. D'ailleurs, en Commission 1, des élus ont fait la proposition peut-être d'élargir aux élus volontaires et de faire peut-être une commission ad hoc. À voir. Mais, en tout cas, ce que l'on souhaite est qu'il y ait une instance d'élus qui suive l'évolution de notre PCAET et vous voyez dans la *slide* que, dès le mois de septembre, on vous proposera une stratégie d'animation sur les six années à venir, soit la durée de vie de notre PCAET. Nous nous engageons également à présenter un point d'étape annuel à la Commission 1 ou éventuellement, le cas échéant, au Conseil communautaire. Il y aura un certain nombre de groupes de travail plus techniques qui viseront à mettre en œuvre la trentaine d'actions que le PCAET a identifiées.

Voilà, Monsieur le Président, rapidement présenté ce que peut être ce Plan Climat Air Énergie de notre Territoire.

**M. Guy LEFRAND**

Merci, Monsieur HUBERT, d'avoir réussi à synthétiser en quelques mots, en quelques phrases, ce PCAET qui nous implique tous, qui implique l'évolution de notre territoire pour les années à venir en complément de tout le travail qui a déjà été mené, notamment avec le SCoT.

Avez-vous des remarques, des observations, des questions ?

Mme COLLIN, s'il vous plaît.

**Mme Isabelle COLLIN**

Bonsoir à vous tous. Isabelle COLLIN, Évreux.

Comme nous l'avons indiqué en commission, c'est un premier document qui donne effectivement le ton d'une politique en matière de transition écologique et climatique. Il y a eu 27 contributions qui ont été réalisées lors de la consultation publique, autour principalement des questions de concertation et du plan d'action.

Lors de cette commission, vous nous avez indiqué qu'effectivement il fallait que ce soit un document qui vive et qui allait vivre durant ces six ans. À ce titre, vous avez proposé, vous avez modifié, en créant cette fameuse commission pour le suivi. Il serait nécessaire lors du premier bilan, qui sera réalisé certainement l'an prochain, de mettre ce bilan en exergue par rapport aux doléances qui se sont exprimées et qui nous permettra d'objectiver les réponses à apporter, notamment sur ces 27 contributions. Il y a des contributions qui sont quand même assez mineures, mais il y en a d'autres qui sont portées aujourd'hui assez fortement. Et, je pense que ce sera l'occasion justement d'apporter des réponses claires, nettes et précises, étayées sur un premier bilan qui sera réalisé l'an prochain. Merci.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. HUBERT.

**M. Xavier HUBERT**

C'est vrai que les 27 contributions émanant du public sont importantes. Nous les avons examinées. Nous en avons retenu certaines. Nous sommes d'accord. Mais, ce que j'ai dit en commission et que je répète : c'est nous ici, c'est notre responsabilité d'élu de faire la politique d'EPN en ce qui concerne le PCAET. Donc, nous nous dotons de ce document. Nous avons un certain nombre d'actions à mener. Nous n'allons pas tout focaliser sur les 27 contributions. En revanche, je suis d'accord avec vous : ces contributions sont importantes, nous pouvons effectivement au fil des années voir si nous nous rapprochons ou si nous prenons en compte les remarques qui, jusqu'à présent, n'avaient pas été prises en compte.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Je pense que ce que dit M. Xavier HUBERT est important. Contrairement à ce qui peut se passer ailleurs, ce n'est pas un comité de citoyens désignés qui doit décider à la place des élus, élus par le peuple. Ils sont là pour être écoutés, mais pas pour prendre des décisions. Il en va de l'avenir de notre démocratie. Nous sommes tout à fait d'accord là-dessus. Avez-vous d'autres remarques, d'autres observations ?

Oui, Madame BERTIN.

**Mme Sophie BERTIN**

Sophie BERTIN, maire d'Aviron.

Je suis assez d'accord avec ce qui vient d'être dit. Je voudrais insister sur l'importance du comité de pilotage, mais nous en avons déjà parlé en conférence des maires et en Commission 1. C'est vrai que c'est à nous, élus, de le faire vivre. Nous savons aussi, en tant que maire, que ce n'est pas toujours facile de s'approprier des plans qui sont mis en place et c'est vraiment important que nous élaborions une stratégie et qu'il y ait peut-être un comité de pilotage un peu différent de la Commission 1, qui porte le projet politique et qui nous aide à vraiment mettre en place et à vérifier la cohérence de nos actions municipales en lien avec le PCAET. Je trouve vraiment que c'est important de réfléchir à ce comité de pilotage, auquel nous pouvons peut-être associer des gens de la Commission 1, qui ne sont pas forcément maires, mais qui sont en tout cas élus au sein de leur conseil.

**M. Xavier HUBERT**

Tout à fait d'accord. Oui, oui, c'est une idée que nous pouvons retenir, faire peut-être un lien plus fort entre les communes, les actions communales et les faire coïncider avec certaines actions du PCAET. Tout à fait.

**M. Guy LEFRAND**

Je crois que nous sommes tous en phase sur cette proposition.

D'autres remarques, d'autres observations sur le PCAET ? C'est vrai que nous en avons déjà largement débattu en conférence des maires. Non, je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix ce PCAET. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Bravo, M. Xavier HUBERT. Je vous en remercie, mes chers collègues.

*Le Conseil communautaire :*

- **ADOpte** le Rapport recueillant les modifications au projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Evreux Portes de Normandie 2020-2026 ; **APPROUVE** le Plan Climat Air Energie Territorial d'Evreux Portes de Normandie 2020-2026 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération en particulier concernant la procédure réglementaire à suivre.

---

## PLUiHD - Prescription de la révision allégée

### **M. Guy LEFRAND**

M. HUBERT, j'espère que vous aurez la même unanimité sur le PLUiHD, où nous allons lancer la révision allégée. Cela peut nécessiter quelques explications.

### **M. Xavier HUBERT**

Tout à fait, Monsieur le Président.

Quelques mots d'explications. Nous avons adopté notre PLUiHD il y a deux ans, à peine. Nous avons lancé par arrêté du mois de juin 2020, il y a une année, une procédure de modification. D'ailleurs, nous avons travaillé ensemble, les élus étaient invités à essayer de voir comment nous pouvions modifier un certain nombre de dispositions du règlement de certaines zones. À l'occasion de cette modification, des demandes émanant des communes n'ont pas pu être satisfaites, parce que les services de l'État consultés ont indiqué que cela ne relevait pas de la procédure de modification, mais cela pouvait éventuellement être examiné dans le cadre d'une procédure de révision dite allégée. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui nous vous proposons de prescrire cette procédure de révision allégée qui permettra d'examiner davantage de demandes des communes. Toutefois, je dois préciser qu'il ne s'agit pas non plus de refaire le PLUiHD. Nous avons des objectifs de limitation notamment de consommation de foncier. On croit savoir d'ailleurs que, dans les PLUi à venir, ces objectifs vont être encore renforcés. Donc, nous ne pouvons pas faire droit aux demandes de toutes les communes qui voudraient modifier le zonage tel qu'il a été fait. En revanche, sur certaines incohérences, sur certaines difficultés bien particulières, nous examinerons les demandes que vous pourrez formuler. Il y a 44 communes qui avaient fait des demandes jusqu'à présent. C'est important. Nous pourrions passer éventuellement 24 des 44 communes dans la procédure de révision allégée.

Ce qu'il faut dire également est que vous allez recevoir, ou vous avez reçu, pour parler en périmètre, en secteur, une invitation à participer à une réunion ADS, dans laquelle une intervention sera faite spécifiquement sur la procédure de révision allégée du PLUi. Donc, là, vous pourrez former vos demandes et, ensuite, à la rentrée de septembre, par groupes de travail d'une dizaine de communes, nous ferons des réunions également avec les élus qui sont volontaires pour travailler sur les demandes que vous pouvez faire avec une carte à l'appui. Donc, le document que nous avons adopté en décembre 2019.

### **M. Guy LEFRAND**

C'est d'autant plus important que 30 % des maires de notre Agglomération sont de nouveaux maires. Donc, ils peuvent avoir une vision différente de leur territoire. Cela justifie d'autant plus cette révision allégée, plutôt que de revoir point par point à chaque fois.

Avez-vous des remarques, des observations, des questions ?

Oui, M. ERRAMMACH.

### **M. Youssef ERRAMMACH**

Bonsoir. M. ERRAMMACH, maire de Bois-le-Roi.

Je rejoins ce qu'a dit Monsieur le Président et M. Xavier HUBERT, parce que sur les orientations au niveau du patrimoine, c'est vrai que nous ne sommes pas très en phase avec ce qui a été fait avant et sur quelques points. Sur l'ensemble, c'est vrai que c'est très bien fait, mais sur quelques points précis, nous avons quelques soucis par rapport aux riverains et au voisinage sur le changement de destination de certains terrains. Donc, si, parmi les 44, il y en a 24 où il y a possibilité de révision, c'est bien d'informer les autres assez rapidement – j'espère que nous n'en faisons pas partie, parce nous avons un réel souci sur un lotissement – comme cela nous déclenchons une procédure ou nous prenons rendez-vous pour pouvoir expliquer l'orientation qui est la nôtre. Merci.

### **M. Xavier HUBERT**

Je rappelle que toutes les communes seront convoquées au moins à deux réunions. Donc, là, cela pourra être examiné. Ensuite, le service Urbanisme est aussi à disposition. Si toutes les 74 communes viennent en même temps, c'est compliqué. Mais, pour traiter au cas par cas, nous serons présents lors de ces réunions pour prendre du temps avec chacune des communes.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Le Conseil communautaire avait salué le travail de Xavier HUBERT et de ses services dans la mise en place de ce PLUiHD. Je ne doute pas que la même implication sera de mise pour cette révision allégée.

Pas d'autres remarques ? Pas d'autres questions ? Je vais donc mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Quelle unanimité !

Le Conseil communautaire :

- **PRESCRIT** la révision allégée du PLUiHD, selon les objectifs définis et conformément aux articles L153-31 et L153-34 du code de l'urbanisme ; **FIXE** les modalités de concertation suivantes :

- o Affichage de la délibération au siège d'EPN pendant la durée de la procédure et jusqu'à l'arrêt de projet,
- o Information aux différentes étapes de la procédure, sur le site internet EPN,
- o Mise à disposition d'un registre d'observation au siège d'EPN et à la mairie de Saint-André-de-l'Eure, pendant la durée de la procédure et jusqu'à l'arrêt de projet,
- o Une adresse e-mail de contact afin d'adresser des observations : [planification@epn-agglo.fr](mailto:planification@epn-agglo.fr) ;

**et PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège d'Évreux Portes de Normandie ainsi que dans les mairies de l'agglomération et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Cette délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs.

**Agence Véloo - Amélioration des capacités de stationnement et de l'atelier****M. Guy LEFRAND**

Alors, M. DOUARD, s'il vous plaît, pour la délibération suivante.

**M. Daniel DOUARD**

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs.

Dans le domaine des mobilités, je vais vous parler du service Véloo qui connaît un véritable succès, autant sur le plan opérationnel que stratégique. On s'en félicite. Le service a néanmoins besoin de s'équiper au niveau de son parking Véloo et de son atelier pour mieux accueillir les utilisateurs.

Le projet porte sur la surface, l'aménagement et l'agrandissement de l'espace de stationnement sécurisé qui passera de 30 m<sup>2</sup> à 100 m<sup>2</sup>. L'atelier Véloo est bien installé dans le pôle d'échanges. Il manque toutefois de matériel pour accueillir aussi des habitants et entretenir le parc vélos. Évidemment, il s'agit aussi d'ouvrir une zone de lavage des vélos, d'offrir un espace d'entretien en extérieur : gonflage, serrage. Le coût total est de 65 405 euros, dont une subvention de la DSIL de 26 162 euros qui sont déjà notifiés. Voilà ce qui est demandé.

À terme, on pourra également créer une autre agence Véloo, à Saint-André-de-l'Eure par exemple, pour le sud.

Voilà ce que j'avais à vous proposer concernant cette proposition d'aménagement du bâtiment au pôle d'échanges pour le vélo.

**M. Guy LEFRAND**

Merci, Monsieur DOUARD.

Je précise par ailleurs qu'aujourd'hui tous les vélos Véloo sont loués, que nous avons 70 demandes en attente et que, d'ores et déjà, 50 Véloo supplémentaires ont été commandés. Mais, en ce moment, avec les ruptures de matières premières, nous rencontrons des difficultés d'approvisionnement. Donc, sachez que 50 Véloo supplémentaires sont commandés.

Des remarques ? Des questions ? Des observations ? Sur un service créé par l'Agglomération qui rencontre réellement un très grand succès.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **APPROUVE** les principes d'aménagement du bâtiment du pôle d'échange au bénéfice du stationnement Véloo et de l'atelier Véloo ; **DECIDE** d'engager les travaux d'aménagement et de sécurisation nécessaires et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents ayant trait aux présentes dispositions.

### Transports scolaires - Relais de Saint-Germain-sur-Avre - Mise à disposition de locaux et de personnels - Conventions EPN/St-Germain-sur-Avre

**M. Guy LEFRAND**

Je vous précise, mes chers collègues, qu'en fin de séance, à la suite de nos délibérations, un point d'information sera fait par Daniel DOUARD et Raphaël NORBLIN sur le transport scolaire. Donc, gardez vos questions pour ce moment-là, si vous avez des questions particulières sur le transport scolaire, en dehors de la délibération suivante qui concerne le relais de Saint-Germain-sur-Avre.

**M. Daniel DOUARD**

La délibération suivante concerne justement les problèmes de transports scolaires et tout au moins la mise à disposition de locaux et de personnel, par une convention entre la commune de Saint-Germain-sur-Avre et EPN. À la suite de l'extension du périmètre, le secteur de l'ex INSE étant délégué à EPN à partir de la rentrée scolaire 2021, il est proposé de maintenir le relais de Saint-Germain-sur-Avre. À cette fin, des conventions de mise à disposition de personnel et d'occupation de locaux doivent être conclues avec la commune. Des agents seront rémunérés par leur collectivité, selon leur grade d'origine et EPN remboursera à la collectivité le montant de la rémunération. Le montant plafond de ce remboursement sera arrêté à 1 000 euros par an. Le local sera mis à disposition contre un forfait annuel de 250 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Pas de souci sur cette délibération ? Pas de question ? Pas de remarque ?

Monsieur le Maire de Saint-Germain doit être satisfait.

Pas d'oppositions ? Adopté.

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et tous avenants à intervenir entre EPN et la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la mise à disposition de locaux et de personnels, dans le cadre de la gestion des transports scolaires sur le sud du territoire

### Transports - Règlement intérieur

**M. Guy LEFRAND**

Nous continuons avec l'harmonisation du règlement intérieur sur les transports.

**M. Daniel DOUARD**

C'est le règlement intérieur des transports, il faut l'harmoniser. Depuis que nous avons repris les services transports scolaires et interurbains, il faut que le règlement s'adapte au nouveau système : les statuts, les ayants droit des transports, les conditions d'accès et de transports, les modalités d'inscription, les droits et les obligations de tous les usagers ou accompagnateurs, les règles de discipline et de sécurité, les consignes. Tout cela doit être dans la charte de l'accompagnateur également et doit être mis dans ce règlement des transports.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas de remarques particulières là-dessus ?

Ne vous opposez-vous pas à cette harmonisation du règlement intérieur ?

Je vous en remercie. Je m'en doutais un peu.

*Le Conseil communautaire :*

- **APPROUVE** les termes du règlement des transports scolaires d'EPN.

Amélioration de l'offre de transport urbain et interurbain - quartier de Saint-Michel  
Évreux, navettes scolaires, Saint-Sébastien-de-Morsent et Saint-André-de-l'Eure

**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante. Ce sont des modifications des améliorations de l'offre de transport, à la fois « transurbain » et interurbain.

**M. Daniel DOUARD**

C'est une amélioration de l'offre de transport sur la desserte de transport urbain du quartier de Saint-Michel vers le centre-ville. Le quartier est actuellement desservi par Transurbain via la ligne T10, en desservant la commune d'Aviron jusqu'au centre-ville d'Évreux, le tout en passant par le quartier de Saint-Michel. Actuellement, cette ligne est jugée beaucoup trop longue notamment par les usagers : 23 minutes environ en bus, contre 10 minutes en voiture.

Donc, nous avons regardé cela et la proposition porte sur une diminution du temps de parcours de la ligne T10, en instaurant des liaisons rapides sur cette ligne, dite *fast*, telles qu'elles figurent dans le projet de la grille horaire que je vous laisserai regarder. Je ne vais pas vous faire tout le détail de la ligne des transports. Cette réduction de temps du parcours sera d'autant plus accentuée par une augmentation de la fréquence de passage des bus. Ces liaisons permettront en moyenne quatre allers-retours de plus que l'offre actuelle et cette proposition de l'amélioration de l'axe Saint-Michel - centre-ville sera mise en œuvre dans un premier temps dans une phase d'expérimentation, durant une période annuelle scolaire, soit de septembre 2021 à juin 2022.

Le coût financier de cette proposition, pendant la période donnée, s'élèvera à 9 744 euros hors taxes par an par rapport à l'offre actuelle.

Je continue ? On verra le tout ensemble après ?

**M. Guy LEFRAND**

Vas-y, passe tout. Passe l'ensemble des délibérations.

**M. Daniel DOUARD**

Donc, la deuxième. C'est l'optimisation de la ligne Transurbain T4 Saint-Sébastien-de-Morsent – centre-ville d'Évreux – Cocherel. À la suite d'une déviation en décembre 2020 sur la ligne T4, rue du Buisson, Transurbain avait réalisé une déviation, afin de contourner les travaux. Après quelque temps, il s'est avéré que la déviation permettait une optimisation de la ligne T4. En effet, en pratiquant cette déviation par la route de Conches, la ligne T4 passait devant les deux arrêts Vallon Fleuri et Boomerang, puis rejoignait l'arrêt Jardin d'Alice par la rue François Mitterrand, pour ceux qui connaissent le secteur. Une route large et en excellent état, cela permettait alors une circulation plus aisée pour les bus. Ce nouveau tracé proposé est ainsi bien plus adapté à l'emploi des bus, la rue du Buisson étant difficile et étroite pour les croisements et déformée à certains endroits.

De facto, la proposition porte sur un maintien définitif de l'itinéraire de cette déviation. Aucun horaire sur cette ligne T4, ne sera modifié entre son départ et son terminus. Mais, un surcoût de 6 390 euros par an de l'offre précédente sera toutefois constaté.

Ensuite, l'optimisation de la navette Préfecture – Collège Paul Bert sur la ligne Transurbain T1.

Dans le but d'optimisation et d'intégration de la navette scolaire au sein des lignes régulières urbaines, la SPL Transurbain et EPN proposent d'intégrer la navette T1 Préfecture – Collège Paul Bert dans le service classique de circulation de la ligne T1 Molière – CH Eure-Seine. Cette proposition permettra aux collégiens empruntant cette ligne de disposer de l'ensemble des arrêts de la ligne T1 classique. Actuellement, ces élèves sont obligés d'emprunter deux lignes, afin de rentrer à leur domicile. Ils n'en auront plus qu'une seule.

De surcroît, le coût financier de cette opération est négatif et s'élève à 9 570 hors taxes en moins.

Le renforcement de la ligne de transport interurbain Évreux – Saint-André-de-l'Eure.

Dans le cadre du transfert de compétences délibéré et acté dernièrement, Évreux Portes de Normandie s'est vu transférer notamment les lignes régulières interurbaines sur son ressort territorial.

L'Agglomération devient ainsi pleinement l'autorité organisatrice de mobilité sur l'axe Évreux – Saint-André-de-l'Eure. EPN et Transurbain sont liés par un contrat d'obligation de service public pour quatre ans, reconduit par le Conseil communautaire le 15 décembre dernier. Transurbain peut désormais intervenir pour le compte d'EPN sur les périmètres étendus. Il est ainsi compétent pour agir sur l'axe précité. Actuellement, cet axe est desservi par plusieurs lignes régulières. Toutefois, ces dernières n'offrent pas une réelle attractivité en raison des fréquences de passage d'autocars très faibles, notamment en heures creuses. Le but de cette proposition est d'augmenter le nombre des fréquences de passage en instaurant quatre nouveaux allers-retours chaque jour, du lundi au samedi toute l'année, soit huit dessertes de plus sur l'axe mentionné entre Évreux et Saint-André-de-l'Eure. Il est à noter que les communes de La Forêt-du-Parc, de Prey et de Guichainville sont situées sur le trajet de cette ligne et auront des arrêts. Une fiche horaire sera proposée. La date du déploiement de cette offre est fixée au lundi 6 septembre 2021.

Le coût relatif à cette opération avoisinera les 139 000 euros hors taxes.

Voilà ce que j'avais à vous proposer. À présent, je vous demande si vous êtes d'accord pour faire toutes ces choses-là.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Donc, plusieurs changements, notamment sur Transurbain, d'une part avec cette liaison rapide qui était demandée depuis un moment entre le quartier de Saint-Michel et le centre-ville et d'autre part les quatre allers-retours supplémentaires entre Évreux et Saint-André-de-l'Eure pour améliorer la desserte et permettre plus facilement à nos habitants du sud de l'Eure de venir sur Évreux et d'en repartir. Là aussi, cela correspondait à une attente importante de nombreux maires du sud de l'agglomération.

Avez-vous des remarques, des observations ? Cela correspond aussi à vos attentes. Donc, a priori, il ne va pas y avoir d'opposition. Pas de remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie et je remercie les services d'avoir réussi à mettre en place ces services qui correspondaient à vos attentes.

*Le Conseil communautaire :*

- **DÉCIDE** le renforcement de la desserte du quartier Saint-Michel – Centre-ville d'Évreux pour une période de phase d'expérimentation allant de septembre 2021 à juin 2022 ; **DÉCIDE** la création d'un nouveau point d'arrêt dénommé « Avranches » sur la ligne T10 du réseau Transurbain ; **DÉCIDE** l'optimisation sommaire de l'itinéraire de la ligne T4 de Transurbain Saint-Sébastien-de-Morsent – centre-ville d'Évreux – Cocherel ; **DÉCIDE** d'intégrer la navette Transurbain T1E « Préfecture - Collège Paul Bert » dans le service de la ligne T1 classique ; **DÉCIDE** le renforcement de la desserte de l'axe Évreux – Saint-André de l'Eure avec 8 liaisons complémentaires (4 allers-retours) par jour du lundi au samedi, toute l'année et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** tout acte se rapportant à ces décisions.

---

### Amélioration des accès à la gare de PARIS SAINT-LAZARE - Contribution au financement de l'aménagement dit « Saut de mouton »

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant. Un dossier important également pour améliorer la desserte ferroviaire de notre territoire.

**M. Daniel DOUARD**

La ligne Cherbourg – Saint-Lazare passe par Évreux. Le présent rapport est une proposition de contribution financière pour l'amélioration de la desserte ferroviaire.

En effet, la Normandie est l'une des rares régions de France qui a vu sa desserte ferroviaire se dégrader depuis 1970, avec l'allongement continu du temps de trajet en train vers Paris. Bien plus, les trains normands au départ et à l'arrivée des gares parisiennes souffrent de retards récurrents. Donc, la solution envisagée est la mise en place d'un saut de mouton, c'est un croisement dénivelé sur les voies ferrées qui prendrait place à Clichy.

Cela paraît être la solution la plus pertinente pour répondre aux problèmes de densité des circulations et de cisaillement vers la régulation des trains normands. Évidemment, le coût de la réalisation d'un tel ouvrage en avant de la gare Saint-Lazare est estimé à un montant de 160 à 200 millions d'euros. C'est sous maîtrise évidemment de SNCF Réseau. La réalisation des études techniques et du saut-de-mouton doit pouvoir démarrer le plus rapidement possible, puisque les usagers l'attendent, pour pouvoir envisager la mise en service pas avant, malheureusement, 2027. Un consensus entre la Région, les Départements, les Agglomérations, les Communautés de communes normandes a conduit à proposer une contribution financière normande aux côtés de l'État pour assurer le financement de ce projet.

Il est proposé que la contribution d'EPN soit de 1 510 000 euros au maximum. Il est à savoir que la Région donnerait 25 %, le Département 12,5 %, les intercommunalités 12,5 % et que l'État paierait les 50 % lui revenant, c'est-à-dire la moitié.

#### **M. Guy LEFRAND**

C'est sûrement un des dossiers les plus lourds de notre Conseil communautaire ce soir, notamment en incidence financière. C'est un sujet important. Les problèmes de desserte ferroviaire de la région Normandie et en particulier la ligne Paris – Caen – Cherbourg, sur laquelle est située Évreux, souffre de problèmes récurrents. Un des problèmes majeurs est le mélange et le croisement entre les lignes venant de Normandie et les lignes de banlieue qui arrivent à Saint-Lazare. Aucune solution pérenne n'a pu être trouvée, sauf à faire passer, à Clichy notamment, les lignes qui viennent de Normandie au-dessus des lignes de banlieue, c'est ce qu'on appelle un saut-de-mouton, ce qui permettrait d'arriver directement à Saint-Lazare. Les trains qui viennent de Normandie sur des lignes dédiées d'un côté, les trains de banlieue sur d'autres lignes, puisque la plupart des retards sont liés à l'encombrement sur l'arrivée de la gare Saint-Lazare. Donc, c'est un sujet majeur.

L'État prend 50 % à sa charge ; la Région, 50 % des 50 % restants ; les Départements, un quart et les intercommunalités, un quart. Les sommes maximales demandées correspondent au nombre de nos habitants. La Région Île-de-France avait évidemment été sollicitée pour participer. Mais, n'étant pas concernée par les trains normands, elle n'a pas souhaité s'associer à cet effort.

Ce projet permettra, si vous le validez, d'améliorer très grandement la qualité du cadencement et surtout la régularité des trains entre Évreux et Saint-Lazare.

Mme COLLIN.

#### **Mme Isabelle COLLIN**

Effectivement, l'équipement dit saut-de-mouton est nécessaire, parce que cela permettra de fluidifier le trafic ferroviaire. Mais, nous ne pouvons être que mécontents du fait que seules les participations de la région Normandie, de certains départements normands et de certaines intercommunalités normandes sont sollicitées, et non celles de la région Île-de-France. Aujourd'hui, cet aiguillage qui fonctionne mal provoque 28 % des retards des trains normands, mais aussi des trains transiliens, puisque – comme vous l'indiquez – il y a engorgement. Donc, le retard est pour tout le monde. De fait, vous avez indiqué que l'Île-de-France ne participait pas, parce qu'elle n'était pas directement concernée, alors qu'elle l'est. Est-il possible de revoir cette négociation ? Y a-t-il d'autres arguments donnés par la Région Île-de-France sur la non-participation à ce saut-de-mouton.

#### **M. Guy LEFRAND**

Oui, je vous l'ai dit. Il y a eu plusieurs réunions entre le président de Région, M. Hervé MORIN, et la présidente de région Île-de-France, Mme Valérie PÉCRESSE. Il y a eu un refus systématique. Vous connaissez l'engagement de M. Hervé MORIN et sur le train et sur la défense de la région Normandie. Nous ne pouvons pas obliger la région Île-de-France à financer, si elle ne le souhaite pas. Elle considère que, aujourd'hui, elle a beaucoup d'autres investissements en matière de transports, notamment avec la grande boucle autour de Paris, de l'Île-de-France, l'amélioration des réseaux sur le RER notamment. Donc, ce sont les raisons invoquées par la région Île-de-France pour refuser de participer. Bien évidemment, elle a été sollicitée à de multiples reprises.

Je crois avoir vu une autre main se lever.

S'il vous plaît. M. Marc PERRIN, Le Vieil-Évreux.

**M. Marc PERRIN**

Marc PERRIN, maire du Vieil-Évreux.

C'est juste une précision par rapport à ce dossier. Lors des dernières réunions de concertation sur la ligne nouvelle Paris – Normandie que vous avons eues en Préfecture, cette solution avait été évoquée pour faciliter la desserte des trains normands, parce qu'il faut imaginer que la gare Saint-Lazare ne se limite pas aux quais. La gare Saint-Lazare, c'est des kilomètres et des kilomètres, c'est une gare qui est complètement enclavée dans un milieu urbanisé et c'est une gare qui remonte quasiment à 150 ans.

**M. Guy LEFRAND**

Comme toutes les gares de France, à peu près.

**M. Marc PERRIN**

En plus, c'est une des gares de France qui a le plus grand trafic. Donc, à l'époque, cette solution-là avait été imaginée. Aujourd'hui, on va passer dans une phase d'études, puis une phase opérationnelle pour faciliter justement la fluidité et séparer tout le trafic banlieue des lignes à grandes distances. C'était juste une information.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Effectivement, dans le cadre de la LNPN, plusieurs hypothèses avaient été émises, notamment que les trains normands s'arrêtent à La Défense. Je pense que c'est aussi un intérêt pour nos habitants de pouvoir arriver dans une gare au cœur de Paris, plutôt que de se retrouver à La Défense et de se retrouver à faire ensuite 20 minutes de trajet supplémentaire. Donc, le fait qu'on puisse rester sur Saint-Lazare, pour nous, c'est un point positif, de même que, sur le sud du territoire, le fait de ne plus arriver à Vaugirard, mais d'arriver à Montparnasse. Aujourd'hui, la plupart des trains de Paris – Granville arrivent à Montparnasse et non plus à Vaugirard. Pour nos habitants, le fait d'arriver à Saint-Lazare est un atout supplémentaire. Ce saut-de-mouton va permettre de réguler et d'améliorer largement la régularité. Donc, c'est un sujet important. Après, la LNPN, on sait qu'on en parle beaucoup, on sait qu'on ne la verra pas à Évreux avant 2040 probablement. Donc, il est urgent de travailler sur cette ligne, tel qu'elle existe aujourd'hui pour la sécuriser, parce que je pense que je serai plus que grabataire, avant de voir la LNPN arriver.

D'autres remarques ? D'autres observations ? Je vais donc passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie de cette unanimité.

*Le Conseil communautaire :*

- **DÉCIDE** de considérer comme urgente et prioritaire la réalisation rapide du « saut-de-mouton » en avant gare de Paris Saint Lazare ; **DÉCIDE** de s'associer au collectif normand pour la réalisation de cet ouvrage ; **DÉCIDE** d'acter le principe d'une contribution financière au volet collectivités du projet sur la base de la ventilation suivante :
  - o Région : 25 %,
  - o Département 12,5 %,
  - o Intercommunalités 12,5 %,
- La ventilation des contributions entre Départements, Métropole, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération et Communautés de communes est définie au prorata de la population ;
- **DÉCIDE** que la contribution financière d'EPN ne pourra excéder 1 510 000 € à cet effet et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

---

**Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure -  
Subvention 2021**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant. M. BERNARD.

**M. Franck BERNARD**

Bonsoir.

L'Association Départementale d'Information sur le Logement dispense un service gratuit d'information sur le logement aux habitants et aux acteurs dans le Département. Conventionnée avec le Ministère du Logement et placé sous la présidence du Conseil départemental de l'Eure. L'Agglomération a souhaité accompagner et soutenir les services rendus aux habitants de son territoire. Cette orientation de la collectivité a été confortée dans le POA habitat du PLUiHD, notamment dans le cadre de l'action 7 : développer la primo-accession et l'accession aidée dans l'offre nouvelle et le parc existant.

La majorité des candidats à l'accession à la propriété sur le territoire d'EPN offre un profil d'accession modeste. 94 % sont des primo-accédants.

Donc, l'Association sollicite une subvention de fonctionnement identique à l'année 2020, soit 6 500 euros, montant voté au BP 2021.

**M. Guy LEFRAND**

C'est du classique.

Pas d'oppositions ? Adopté.

*Le Conseil communautaire :*

- **OCTROIE (Mme LESEIGNEUR ne prend pas part au vote) une subvention de 6 500 € à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure.**

### Habitat et Humanisme de L'Eure - Subvention 2021

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. Là aussi, une subvention classique.

**M. Franck BERNARD**

L'Agglomération est un partenaire financier de l'association Habitat et Humanisme depuis 2003. L'association Habitat et Humanisme de l'Eure a été créée en 2002, afin d'accompagner les personnes en difficulté de logement. Elle agit dans le cadre de l'insertion par le logement et aide à se loger les familles en grande difficulté ou en situation précaire. Par ailleurs, l'association exerce également une activité d'accompagnement vers l'autonomie des familles logées par son intermédiaire.

Sur Évreux, l'association dispose de 23 logements dont 6 logements propriété de la Foncière Habitat et Humanisme. En 2020, l'association aura accompagné 111 ménages à l'échelle du département, volume en progression constante dans le segment des parcs publics. La sous-location privée est en revanche en nette diminution.

Habitat et Humanisme sollicite une subvention à hauteur de 4 000 euros, identique aux années précédentes, au titre du volet habitat. Cette subvention a été votée au BP 2021.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas de remarques particulières pour subventionner cette belle association ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **OCTROIE une subvention de 4 000 € à l'association Habitat et Humanisme, au titre de l'exercice 2021.**

### NPRU Quartier Nétreville à Évreux - Aménagement urbain - Requalification de la rue du Bois des Communes

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. M. ETTAZAOUI.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de la requalification de la rue du Bois des Communes dans le cadre de l'ANRU, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. C'est une requalification qui avait été décidée à l'occasion de la signature du protocole de préfiguration du nouveau programme, ensuite validé à l'occasion d'un comité de pilotage le 17 mars 2017. Il vous est demandé ce soir de bien vouloir approuver le plan de financement et de solliciter les subventions ad hoc.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas d'opposition sur ce dossier ? M. MORILLON.

**M. Marc MORILLON**

M. Morillon, Fauville.

Juste un point d'interrogation sur cette desserte vis-à-vis de l'école qui est dans la périphérie. Est-ce que ça rendrait service un peu pour cette école ou pas du tout ?

**M. Driss ETTAZAOUI**

Oui, absolument. C'est la rue qui passe devant le centre de loisirs et devant le nouveau groupe scolaire de Nétreville. C'est elle qui va être requalifiée du rond-point sur lequel il y a en ce moment quelques travaux, jusqu'au rond-point d'Intermarché. Toute cette rue va être requalifiée et les travaux devraient démarrer en été 2022 pour une livraison fin 2022. Effectivement, le but est de fluidifier un peu la circulation, mais de la ralentir surtout, puisqu'il y a de grosses difficultés. D'où le travail aussi avec le futur « barreau » qui va déporter les camions, les poids lourds, vers la zone industrielle.

Ai-je répondu à votre question ?

**M. Marc MORILLON**

Oui. Merci.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

Mme COLLIN.

**Mme Isabelle COLLIN**

Juste, parce que je sais que l'ANRU est assez à cheval sur les chiffres et les pourcentages, peut-être qu'il faudrait – en relisant la délibération – revoir le calcul des pourcentages. Juste vérifier. Merci.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Voulez-vous dire que les pourcentages ne collent pas aux montants, qu'il y a une erreur ou c'est plutôt la proportion des participations ?

**Mme Isabelle COLLIN**

Je pense qu'on est un peu au-dessus de 100 %, quand on additionne les pourcentages.

**M. Driss ETTAZAOUI**

D'accord. Donc, il y a une erreur de calcul.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Je vais donc mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☛ **DECIDE** la réalisation des travaux de requalification de la Rue du Bois des Communes à Evreux ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après et **SOLLICITE** les subventions (à mobiliser dans le cadre de la convention ANRU)

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (1 000 000 €) maquette ANRU</b>			
<b>EPN</b>	<b>REGION NORMANDIE</b>	<b>VILLE EVREUX</b>	<b>ANRU</b>
165 070 €	250 000 €	200 000 €	384 930 €
16,5 %	25%	20%	38,5%

**Contrat de ville – Programmation 2021 - 2ème phase**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit de la deuxième phase, vous aviez d'ores et déjà voté une première phase de programmation de subventions aux associations sur les trois quartiers prioritaires de l'agglomération d'Évreux, soit La Madeleine, Nétreville et Navarre. Il s'agit donc d'une deuxième phase, avec des subventions au réseau d'éducation prioritaire et à une association de solidarité citoyenne dans le cadre des activités estivales, pour un montant de 9 000 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Délibération classique. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions ci-après, pour un montant total proposé de **9 000 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	ETAT Sous réserve de validation comité de pilotage	COUT DU PROJET
REP+ MADELEINE ( Collège de Navarre)	Madeleine	<u>Programmation REP + Madeleine :</u> Mise en place d'actions liées à l'acquisition des fondamentaux par les élèves, et actions innovantes, dans le cadre du projet REP	2 000 €	3 700 €	5700 €
REP POLITZER	Madeleine	<u>Programmation REP Politzer :</u> Mise en place d'actions liées à l'acquisition des fondamentaux par les élèves, et actions innovantes, dans le cadre du projet REP	1 500 €	5 600€	7 100 €
REP DUNANT	Nétreville	<u>Programmation REP Dunant :</u> Mise en place d'actions liées à l'acquisition des fondamentaux par les élèves, et actions innovantes, dans le cadre du projet REP	3000 €	6 000 €	9 000 €
ASSOCIATI ON DE SOLIDARITE CITOYENNE	Madeleine	<u>Sorties familles :</u> -Faciliter la création de liens entre les familles à l'extérieur du quartier -Renforcer la cohésion sociale et rompre l'isolement -Mise en place de sorties familles sur la période estivale, afin d'offrir un temps de vacances et de découverte aux familles du quartier.	2 500 €	/	7 800 €
<b>TOTAL</b>			<b>9 000 €</b>	<b>15 300€</b>	<b>29 600€</b>

### Cohésion sociale et territoriale – Programmation 2021 - 2ème phase

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. M. DERRAR.

**M. Mohamed DERRAR**

Merci. Bonsoir chers collègues.

Il s'agit d'une délibération somme toute habituelle. Elle concerne la deuxième phase de la programmation de la cohésion sociale et territoriale pour les subventions d'action sur l'agglomération. La première ayant eu lieu à hauteur de 108 000 euros, il restait donc à ce moment-là un delta et je vous invite aujourd'hui à valider deux projets à hauteur de 19 000 euros, qui laisserait un crédit sur cette enveloppe de cohésion sociale de 14 920 euros à reprogrammer d'ici à la fin de l'année.

Il s'agit de deux actions.

La première est pour l'ALSM Agora qui a un projet d'animation jeunesse et famille et le second pour l'association Régie des quartiers concernant des chantiers d'insertion pour les jeunes sous forme de contrat CDD de 15 jours qui auront lieu sur Saint-Sébastien-de-Morsent, sur le territoire de Cap Nord Est ou sur Saint-Michel et d'autres chantiers seront peut-être ajoutés. Voilà pour cette délibération.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

☛ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-après, pour un montant total de 19 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

N°	Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Convention pluri annuelle	Coût total du projet	Part EPN
1	ALSM AGORA /	Evreux St Michel	<b>Animations jeunesse et familles</b> Mise en place de projets d'animations à destination des jeunes et des familles du territoire dans le cadre de l'EVS (Espace de Vie Sociale) portée par l'ALSM	OUI 2020-2023 Agrément EVS	152 910€	11 000€
2	Association Régie des quartiers	EPN	<b>Chantiers jeunes</b> Mise en place de <u>3 chantiers Jeunes</u> sous la forme de CDD de 15 jours sur les périodes de vacances scolaires. Chantiers sur le patrimoine local. <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 chantier à Saint-Sébastien de Morsent sur les vacances d'été en lien avec le service Cohésion sociale de la commune – 3 jeunes</li> <li>• 1 chantier sur le territoire CNE en lien avec le CS, sur les vacances d'Octobre – 3 jeunes</li> </ul> Ou 1 chantier sur le quartier de St-Michel en lien avec l'EVS, sur les vacances d'Octobre – 3 jeunes - Un autre chantier restant à définir	NON	51 000€	8 000€
<b>TOTAL 2ème phase</b>						<b>19 000€</b>

#### Association WIMOOV - Plateforme de Mobilité - Subvention de fonctionnement 2021

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. La subvention pour Wimoov. Là, aussi, une association qui tourne.

**M. Mohamed DERRAR**

Pareillement. Donc, c'est un renouvellement, comme chaque exercice, à la différence près que cette dernière aura une spécificité, à savoir un premier semestre et un second semestre pour le versement de l'ensemble de l'enveloppe qui est à hauteur de 130 000 euros qui coordonne cette plateforme mobilité de l'agglomération qui se présente de la façon suivante :

- Premier semestre, ce sera un fléchage directement en direction des opérateurs historiques, que sont Ifair, MJC, Cicerone, Éducation & Formation, et Wimoov, à hauteur de 5 000 euros pour Ifair, 32 500 euros pour MJC, 6 500 euros pour Cicerone, 2 250 euros pour Éducation & Formation et, pour les bilans de compétences, 12 500 euros pour Wimoov.
- Pour le deuxième semestre, cette dernière va se transformer en appel à projets. Ces opérateurs devront se positionner. Ils le savent déjà. Donc, il y a déjà des informations, on les a rencontrés, on a expliqué le fonctionnement de cette deuxième phase sur le deuxième semestre 2021, à hauteur de 58 750 euros, soit les 130 000 euros divisés par deux.

Voilà pour cette délibération.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'oppositions ? On est sur du classique là aussi.

Mme HANNOTEAUX.

**Mme Maryvonne HANNOTEAUX**

Je me suis abstenue à la Commission. Donc, je renouvelle ce vote. Je remercie quand même les services de bien nous avoir envoyé tous les documents que nous avons demandés à la Commission. Vous leur direz. Merci.

**M. Mohamed DERRAR**

C'était prévu.

**M. Guy LEFRAND**

Merci, Mme HANNOTEAUX.

Donc, abstentions ? Je laisse les services compter. Cinq. Je vous remercie.

Les votes contre ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE (moins 5 abstentions) une subvention de :**

Pour les fonds LEADER 2021

- o 17 500 € à l'association Wimoov

Pour les fonds FSE sur le 1er semestre 2021

- o 5 000 € à l'association Ifair
- o 32 500 € à la MJC
- o 6 500 € à l'association Cicerone
- o 2 250 € à l'association Éducation et Formation
- o 12 500 € à l'association Wimoov

Pour le second semestre 2021

- o 58 750 € à l'association Wimoov

**et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER les conventions afférentes et les avenants éventuels avec chaque opérateur mobilité.**

**Crèche à Vocation Insertion Professionnelle (AVIP) - Règlement intérieur de fonctionnement - Règlement de la Commission d'attribution des places**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. M. ROYOUX.

**M. Claude ROYOUX**

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Dans le cadre de la petite enfance et à la suite de la fermeture au 31 décembre 2022 de la halte-garderie pour faible fréquentation, il a été proposé en concertation avec la PMI, la CAF et les acteurs sociaux d'ouvrir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 une crèche à vocation d'insertion professionnelle. Cette crèche a pour but de soutenir l'accueil des jeunes enfants de 0 à 3 ans, favorisant l'accès à l'emploi des parents éloignés de la vie active, notamment les mères isolées. Tels sont les objectifs des crèches à vocation d'insertion professionnelle. Il faut savoir que seulement 3 % des enfants issus d'un milieu défavorisé accèdent à nos crèches. C'est une première dans le département. À cet effet, un règlement intérieur de fonctionnement propre à cet établissement a été soumis à la CAF et est soumis à l'approbation du Conseil communautaire. Il est téléchargeable.

De la même façon, il convient d'adopter le règlement intérieur de la Commission d'attribution des places spécifique à cette structure. Le règlement de la Commission d'attribution comprend le rôle de la commission, la composition de la commission, soit le vice-président en charge de la petite enfance, les membres de la commission ordinaire, un représentant de Pôle Emploi, un représentant de la Mission locale, un représentant du PLIE, assistés d'un groupe de techniciens : l'agent administratif en charge de la commission, la coordinatrice générale du service Petite Enfance, les coordinatrices des structures, du RAM et la coordinatrice Famille de la crèche AVIP, ainsi que bien évidemment la coordinatrice du Contrat Enfance Jeunesse. La commission pourrait inviter des partenaires ou des représentants des institutions partenaires, selon les dossiers présentés, à savoir la CAF et la PMI.

Dans ce règlement, il y a les engagements de la commission, la périodicité, les critères d'attribution travaillés en parallèle avec la CAF entre autres, les modalités d'attribution des places, le classement des demandes en vue du passage en commission.

Vu le Code général des collectivités territoriales, il vous est demandé d'approuver le règlement intérieur de fonctionnement de la crèche AVIP et le règlement intérieur de la Commission d'attribution des places.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas d'opposition là-dessus ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **ADOpte** le règlement intérieur de fonctionnement de la Crèche à Vocation Insertion Professionnelle (AVIP) et **ADOpte** le règlement intérieur de la commission d'attribution des places. Cette crèche va remplacer la Halte-garderie de la Madeleine à Evreux qui a fermé ses portes en décembre 2020.

### SAIEM AGIRE - Rénovation du réseau d'eau potable - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. M. NOGARÈDE.

**M. Alain NOGARÈDE**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues.

La SAIEM AGIRE, organisme de logements, a sur son réseau à La Madeleine de nombreuses fuites d'eau très importantes. La SAIEM AGIRE a décidé de réparer ces fuites, donc de refaire son réseau privé.

La SAIEM AGIRE a demandé à EPN de transférer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux, c'est-à-dire que la SAIEM AGIRE va faire des travaux sur son réseau privé, elle va financer ces travaux, elle va en remettre une partie sur le réseau public. Ce sera du réseau neuf. Donc, elle paie les travaux, elle nous rend le réseau en bon état et on en met une partie dans le domaine public. C'est un avantage énorme d'abord pour les locataires de la SAIEM AGIRE, parce que ces fuites d'eau créaient des situations conflictuelles entre le bailleur et les locataires, c'est bon pour les économies d'eau. Je crois que ce bien précieux qu'est l'eau, dans les années qui viennent, ce bien sera encore plus précieux et nous serons obligés de nous battre sur le qualitatif et le quantitatif, vous le verrez tout à l'heure, dans les dossiers suivants.

Il vous est demandé, si vous êtes d'accord de signer avec la SAIEM AGIRE cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Des remarques ? Des observations ? C'est clair ?

Oppositions ? Abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** avec la SAIEM AGIRE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation du réseau d'eau potable et rétrocession – Evreux la Madeleine tranche 2 (bâtiments situés rues Rugby, Molière, Jean Racine, Jean de la Fontaine et Emile Zola, quartier de la Madeleine à Evreux)

---

## Châteaux d'eau Évreux Portes de Normandie - Conventions de téléphonie mobile - Avenants de substitution

**M. Guy LEFRAND**

Nous continuons, M. NOGARÈDE.

**M. Alain NOGARÈDE**

Sur les châteaux d'eau, nous avons installé des stations de radiotéléphonie mobile. Donc, les opérateurs rémunèrent EPN pour ces stations de radiotéléphonie mobile. Mais, ils se marient entre eux. Ils changent de nom et, à chaque fois, il faut signer un avenant.

L'objet de cette délibération est de vous demander d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants de substitution à intervenir pour transférer les conventions de téléphonie mobile liant les opérateurs signataires au profit des sociétés désignées par eux après vérifications d'usage, évidemment. Les opérateurs changent de noms, on autorise Monsieur le Président à signer pour toucher les redevances afférentes et, ces redevances, nous ne les oublions pas.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition là-dessus, évidemment.

Je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les avenants de substitution à intervenir pour transférer les conventions de téléphonie mobile liant les opérateurs signataires au profit des sociétés désignées par eux après vérifications d'usage et à **PERCEVOIR** les redevances afférentes à l'utilisation des châteaux d'eau.

---

*Le Président **RETIRE** de l'ordre du jour le projet de modification du règlement d'eau potable pour examen lors d'une séance ultérieure*

---

## Stratégie de gestion et de préservation de la ressource en eau potable

**M. Guy LEFRAND**

Nous en arrivons à M. ALORY pour la stratégie de gestion et de préservation de la ressource en eau potable. Mes chers collègues, vous avez normalement été destinataires d'un document explicatif qui a été présenté également aux membres de la deuxième commission, sachant que le document officiel fait 68 pages. Il est en annexe de nos délibérations.

**M. Christophe ALORY**

Bonsoir chers collègues.

Nous avons travaillé sur la stratégie de la gestion et de la préservation de la ressource en eau pour 2021-2030. Cette demande émane de l'Agence de l'Eau, dans le cadre d'un futur contrat Territoire, Eau et Climat, pour lequel je reviendrai vers vous avant la fin de l'année. Cette stratégie a été élaborée par un groupe de travail, donc d'élus de la commission 2, avec les services suivants : le grand cycle de l'eau, l'agriculture, l'aménagement du territoire. Donc, c'est vraiment un projet transverse.

Il est important de dire qu'au niveau des élus qui ont participé à cette commission, il y avait un premier agriculteur qui ne travaille pas du tout au niveau des « BAC », et un deuxième agriculteur qui exploite pratiquement 500 hectares au niveau des « BAC ». Donc, ce sont des personnes qui connaissent la problématique des « BAC ». Toutes les décisions qui ont été prises et que je vais vous présenter sont en adéquation bien sûr avec notre PCAET.

Pourquoi une stratégie ? Tout simplement parce que la nappe d'eau potable qui est sur notre territoire est très vulnérable. C'est de la craie, donc cela fait éponge. Elle est fortement impactée par les pollutions agricoles, notamment au niveau nitrate et phyto. Actuellement, nous avons des teneurs qui sont en dessous des normes. Mais, malheureusement, la tendance est mauvaise, car elle est à la hausse depuis plusieurs années.

Donc, cette stratégie va vraiment s'orienter vers un travail de collaboration de manière préventive avec le monde agricole sur les bassins d'alimentation de captage. Depuis 2010, nous avons une animation sur les bassins de captage, mais il va falloir qu'on accélère et qu'on améliore ce travail. C'est pour cela notamment qu'une deuxième personne va être embauchée d'ici le mois de septembre pour renforcer l'équipe. La stratégie concerne le territoire où EPN a la compétence eau potable, sur les bassins d'alimentation. Cette stratégie sera appliquée uniquement sur ces bassins-là. Actuellement, EPN n'a pas la compétence eau potable sur le sud de l'Eure, à savoir La Paquetterie. Donc, je suis en train de voir avec La Paquetterie ce qu'ils mettent en place sur ce territoire, pour que tout le monde ait une stratégie.

Comment avons-nous travaillé ? Ce groupe de travail est actif depuis le mois de février. Nous nous sommes réunis à de nombreuses reprises. Je remercie les personnes. Nous avons établi une stratégie cohérente et, surtout, je tiens à remercier les personnes qui ont participé à ces comités pour la qualité et la richesse de leurs échanges, c'était vraiment très intéressant. Comme le document fait 70 pages, nous allons directement à ce qui nous intéresse, c'est-à-dire les axes de la stratégie qui sont ressortis, à la suite de cette étude.

L'axe 1, qui nous a semblé primordial, est d'augmenter la surface de l'agriculture biologique. C'est important pour nous. Nous avons estimé qu'il faudrait qu'on augmente ces surfaces, pour en avoir 10 % en 2030. Il faudrait aussi qu'on augmente les surfaces en herbe, notamment pour l'accueil des hirondelles.

L'axe 2 est un point que nous avons déjà abordé et nous avons signé des conventions de relevés. C'est simplement limiter l'entrant au niveau de l'azote sur la période hivernale. Tout ce qui est lessivage des terres, notamment en développant les cultures, les végétaux couverts en hiver. Le but annoncé est une augmentation de ces couvertures d'hiver de 50 % pour 2030.

L'axe 3 est très important. Il s'agit de limiter le recours aux pesticides sur les zones BAC. Nous nous sommes alignés par rapport aux chiffres du PCAET, à savoir diminuer de 50 % les pesticides sur 2030. Une proposition faite par le groupe de travail qui apparemment est appliquée sur une partie de notre territoire, notamment sur le plateau de Saint-André, est de développer le désherbage mécanique. Ça a l'air de marcher pas mal. C'est intéressant. Un point qui ne concerne pas que les agriculteurs : généraliser le zéro phyto pour l'usage non agricole d'ici à 2030.

L'axe 4 qui a été mis en avant par ce groupe de travail est d'améliorer la connaissance de la ressource en eau de nos captages. Nous connaissons bien ce point, mais il y a une telle évolution et une telle fragilité de la ressource, qu'il va falloir que nous ayons beaucoup plus de mesures et surtout au niveau qualitatif. C'est important.

L'axe 5 a vraiment été porté par certaines personnes du groupe de travail, notamment un agriculteur. Il s'agit de développer tout ce qui est agroforesterie et développer tout ce qui est haie sur le territoire. Dans les années à venir, le but serait vraiment de pouvoir planter une dizaine de kilomètres de haies. Nous avons calculé et nous pensons que cela est possible.

L'axe 6 est assez important, ce sont les leviers techniques, administratifs et financiers. Nous avons recruté une deuxième personne pour la mission agricole. Il faut que nous participions à la structuration des filières agricoles compatibles avec la qualité de l'eau. Là, nous travaillons vraiment au niveau du prisme de l'eau, c'est important. Mobiliser les leviers financiers, pour accompagner les agriculteurs et les exploitants et intégrer la protection des captages dans les documents d'urbanisme. Je verrai cela avec M. Xavier HUBERT, normalement c'est bon.

L'axe 7, qui a semblé très important aussi, est de communiquer sur la sauvegarde de l'eau auprès de nos habitants. C'est important. Nous faisons de nombreuses choses, il faut les faire connaître. J'ai vu avec Monsieur le Président, normalement, j'aurai une page dédiée dans le magazine.

**M. Guy LEFRAND**

Avec grand plaisir.

**M. Christophe ALORY**

Nous allons donc pouvoir communiquer régulièrement tout ce que nous faisons au niveau de l'eau auprès de nos habitants.

Cette stratégie est importante, mais elle a un coût. Un coût important, mais il faut savoir que tous ces axes indiqués sont financés par l'Agence de l'Eau à hauteur 80 %. Donc, ça permet de voir venir. Pour ce qui reste des 20 %, nous avons fait une étude financière avec Alain et les autres services. Cela représente environ 150 000 euros de solde pour EPN par an. Actuellement, sur ces 150 000 euros, il faut savoir que 120 000 euros sont engagés de manière récurrente par rapport aux salaires, par rapport à toutes les actions que nous menons pour la sauvegarde de l'eau. Donc, il reste très peu à trouver pour atteindre les 150 000 euros. Il faut savoir que 150 000 euros, c'est à la condition de faire toutes les actions en parallèle. Donc, au niveau financier, cela ne pose aucun problème d'être volontaire et volontariste pour cette ressource.

Nous avons effectué un calcul très intéressant, à savoir que cette stratégie de l'eau a un coût. Il y a deux cas. Premièrement, nous décidons de ne rien faire au niveau de la stratégie et, dans quelques années, nous allons devoir mettre en place de quoi traiter l'eau contre les pesticides et les nitrates au niveau des usines. Nous avons calculé que cette augmentation entraînera un surcoût de 0,50 euro sur le prix du m<sup>3</sup>, ce qui est énorme et que nous ne voulons absolument pas. Deuxièmement, nous appliquons une stratégie volontariste et l'augmentation, par rapport à tout ce qui a été présenté, serait de l'ordre de 0,02 euro au m<sup>3</sup>. Il y a un gap très important pour nos habitants au niveau financier. Ce point-là, il faut vraiment le prendre en compte. Si on n'y va pas, il faut savoir que l'eau va augmenter fortement dans quelques années et, là, il faudra justifier devant nos habitants pourquoi nous ne l'avons pas fait.

Voilà, je pense que j'ai résumé le document de 70 pages assez rapidement. Si vous avez des questions, je suis preneur.

Encore une précision. Sur la commission 2, si vous votez positivement ce soir, nous avons décidé de monter un groupe de travail pour le suivi de ces actions, à partir du mois de septembre. J'ai déjà des personnes qui se sont portées volontaires pour participer à ce groupe de travail. J'ai même des personnes qui ont 40 ans d'expérience dans l'agriculture qui vont venir me rejoindre. C'est très important pour le territoire de suivre cela pendant toute la mandature et même au-delà.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci pour cette présentation à la fois complète et synthétique. C'est un gros dossier, là aussi, avec le PCAET. Ce soir, nous sommes vraiment sur des sujets qui impactent notre avenir, mais aussi peut-être surtout celui de nos enfants.

Des remarques ? Des observations ? Non ? Pas de remarques particulières ? Je vais donc le mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Bravo à M. ALORY et à ses services pour ce travail. Comme vous l'avez dit, cela ne fait que commencer.

*Le Conseil communautaire :*

- **APPROUVE**, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la stratégie de gestion et préservation de la ressource en eau, suivant les axes suivants :
  1. Augmenter les surfaces en cultures BNI, BIO et prairie sur les AAC prioritaires et sensibles
  2. Faire baisser la lixiviation de l'azote vers la nappe en période hivernale
  3. Faire diminuer le recours aux herbicides
  4. Améliorer la connaissance sur la ressource en eau
  5. Accompagner le développement des éléments de paysages boisés
  6. Développer les leviers techniques, administratifs et financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs de la stratégie
  7. Communiquer et mieux informer sur les enjeux de la gestion et protection de la ressource en eau

**FIXE** les objectifs de qualité d'eau et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents associés à cette stratégie incluant les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions identifiées dans celle-ci (demandes de subventions, marchés publics, conventions ...).

Vallée de l'Iton - Installation d'un piézomètre - Convention de mise à disposition de terrain

**M. Guy LEFRAND**

Deuxième sujet, beaucoup plus important encore. L'installation d'un piézomètre.

**M. Christophe ALORY**

Depuis quelques années, nous suivons une pollution qui a lieu entre Évreux et Normanville. La société qui suit l'évolution de cette pollution aurait besoin d'installer un nouveau piézomètre. Donc, je vous demande simplement l'autorisation de signer une convention avec la Ferme-Neuve qui se trouve sur Normanville et qui nous met gracieusement un terrain à disposition pour placer ce piézomètre.

**M. Guy LEFRAND**

C'est terrible. Nous avons des délibérations à 1,5 million d'euros, nous avons des délibérations sur l'avenir de la biodiversité ou du climat et, parfois, nous avons une délibération pour installer un piézomètre. C'est ce qui fait la grandeur et le plaisir de nos fonctions. Pas d'opposition, je suppose, pour le piézomètre ? Je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de mise à disposition de terrain à passer avec le propriétaire SCI de la Ferme-Neuve, domicilié au 29 rue de l'Iton à Normanville, pour l'installation du piézomètre N°21 sur la parcelle cadastrée C 119, dite « Le mont Menais Est » à Normanville pour le suivi qualitatif et quantitatif de la nappe de la craie dans la vallée de l'Iton, ainsi que d'éventuels avenants ou pièces complémentaires.

Gestion des espèces exotiques envahissantes - Convention d'application avec le CEN Normandie – Subvention

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. La gestion des espèces exotiques envahissantes.

**M. Christophe ALORY**

Nous avons une demande de convention par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie. Il nous demande une subvention de fonctionnement de 500 euros par an pour intervenir pour la gestion de nos mares, pour faire la « maintenance » de nos mares déjà curées. Donc, le but est que les espèces ne reviennent pas. Il demande simplement une participation de 500 euros par an pour du fonctionnement.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition, je suppose... Merci.

*Le Conseil communautaire :*

- **OCTROIE**, dans le cadre de la gestion des espèces exotiques envahissantes, une subvention de fonctionnement de 500 € TTC au Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie qui intervient sur le territoire et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention d'application et ses éventuels avenants, pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Commune d'Illiers-l'Évêque – Assainissement en traverse sur RD 45 – rue des Cèdres - Subvention d'équipement

Commune d'Illiers-l'Évêque - Assainissement en traverse sur RD 45 - Carrefour rue des Cèdres/rue des Vergers - Subvention d'équipement

Commune de Saint-André-de-l'Eure - Assainissement en traverse sur RD N° 555 - Route de Neuville - Subvention d'équipement

**M. Guy LEFRAND**

Nous continuons avec M. DOSSANG.

**M. Guy DOSSANG**

Trois assainissements en traverse, dont deux pour la commune d'Illiers-l'Évêque.

Je rappelle que le montant subventionnable d'EPN est de 35 % du reste à charge, une fois que le Département a donné sa subvention, qui est de 40 %.

Pour Illiers-l'Évêque, le premier dossier :

- Montant hors taxes : 100 000 euros ;
- Subvention de 40 % du Département : 40 000 euros ;
- Subvention d'EPN : 21 000 euros.

Le second dossier, toujours pour Illiers-l'Évêque, la rue des Vergers :

- Montant hors taxes : 32 400 euros ;
- Subvention de 40 % du Département : 12 960 euros ;
- Subvention d'EPN sur reste à charge : 6 804 euros.

Le dernier dossier, pour Saint-André :

- Montant hors taxes : 40 250 euros ;
- Département : 16 100 euros ;
- Subvention d'EPN sur reste à charge : 8 452,50 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Donc, délibération n° 36. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Même vote pour la 37.

Même vote pour la 38.

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☛ **DECIDE**, au titre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser rue la RD 45 – rue des Cèdres, le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Illiers l'Evêque (21 000,00 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux

*Le Conseil communautaire :*

☛ **DECIDE**, au titre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 45 – Carrefour rue des Cèdres/rue des Vergers - le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Illiers l'Evêque (6 804,00 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.

*Le Conseil communautaire :*

☛ **DECIDE**, au titre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 555 – Route de Neuville - le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Saint André de l'Eure (8 452,50 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.

## Déchèterie mobile - Approbation du règlement intérieur

**M. Guy LEFRAND**

Nous passons à la délibération n° 39. Mme COULONG.

**Mme Rosine COULONG**

Bonsoir à toutes et à tous.

Il s'agit de l'approbation du règlement intérieur de la déchèterie mobile. La déchèterie mobile est exclusivement réservée aux particuliers dans les communes qui sont nommées dans le règlement intérieur. Cette déchèterie mobile permettra aux habitants d'EPN de déposer leurs divers déchets. Il y aura deux bennes qui accueilleront les encombrants, une autre sera destinée aux gros électroménagers, aux cartons, aux pneus sans jante. Une remorque permettra également de collecter les petits électroménagers, les piles, les ampoules, les néons, ainsi que tous les déchets ménagers spéciaux, tels que peinture, aérosols, etc.

Il y aura deux agents en charge de cette déchèterie mobile. Ils devront installer ce dispositif chaque jour, accueillir les usagers, effectuer les allers-retours nécessaires pour déposer tous ces déchets sur la déchèterie soit de Saint-André, soit de Saint-Laurent. Ces agents seront tenus de respecter le règlement intérieur de la déchèterie mobile.

Je vous demande donc d'adopter ce règlement intérieur pour cette déchèterie mobile.

**M. Guy LEFRAND**

Pas de remarques ? Pas d'observations ? Pas de questions ? Donc, nous pouvons voter ce règlement intérieur. Cette déchèterie doit commencer dès la semaine prochaine, je crois.

**Mme Rosine COULONG**

Absolument, Monsieur le Président.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le règlement de la déchèterie mobile et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le règlement ainsi que ses éventuels avenants.

Compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs » - Déclaration d'intérêt communautaire des gymnases gérés par le SICOSSE

**M. Guy LEFRAND**

Nous attaquons les grands équipements avec M. BOREGGIO.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Avec Bruno qui nous a rejoints. Bonsoir mes chers collègues.

**M. Bruno GROIZELEAU – au téléphone**

M'entendez-vous ? Je vous souhaite un bon conseil. Je pense que vous m'entendez, donc on peut y aller. Je suis en ligne.

**M. Guy LEFRAND**

Tout va bien.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Le premier dossier concerne une compétence *construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs*, gérée aujourd'hui par un syndicat appelé le SICOSSE. Le but est de déclarer d'intérêt communautaire les gymnases qui sont gérés par ce syndicat.

Aujourd'hui, ce syndicat gère les gymnases des collègues suivants :

- Henri Dunant, André Legrand, Navarre, Politzer et Jean Rostand pour les collègues d'Évreux ;
- Marcel Pagnol à Gravigny.

À ce jour, il y a 53 communes membres de ce syndicat, dont 15 sont hors EPN. Avec la nouvelle carte scolaire qui verra le jour à la rentrée de septembre prochain, il ne restera que six communes hors EPN, compte tenu que le syndicat exerce une compétence sur un territoire qui est quasiment couvert par EPN. Par l'agglomération, il nous est possible de reprendre cette compétence en interne. Cette compétence va nous permettre de gérer à la place du syndicat ces gymnases. Dans cette prise de compétence, il y a bien sûr transfert de tous les services qui sont chargés de la mise en œuvre de cette compétence transférée. Cela signifie que tout le personnel travaillant aujourd'hui au SICOSSE sera repris intégralement par EPN. Le but est de pouvoir profiter des équipements, du personnel et du savoir-faire d'EPN pour faire des économies et permettre à ses communes membres qui resteront adhérentes d'EPN à travers les attributions de compensation de faire des gains sur les coûts qui leur sont demandés aujourd'hui.

À titre indicatif, aujourd'hui, le SICOSSE fonctionne avec un budget de 922 500 euros. Tous les gains qui pourront être faits au fil des années par la prise de compétence par EPN seront reversés aux communes membres.

**M. Guy LEFRAND**

C'est un débat que nous avons déjà eu en Conférence des maires. Nous avons déjà eu de nombreux échanges sur le sujet.

Y a-t-il d'autres remarques ? D'autres questions ? M. ZAYANI.

**M. Abdé ZAYANI**

Chers collègues, bonsoir.

Une petite question : tout le personnel du SICOSSE sera-t-il repris ?

**M. Sylvain BOREGGIO**

Oui. L'intégralité du personnel sera reprise. Il y a treize agents, dont deux administratifs. L'ensemble du personnel sera repris.

**M. Abdé ZAYANI**

J'avais eu des échanges lors desquels le personnel était très inquiet. Je les ai rassurés sur le sujet, mais je profite de l'occasion pour poser la question. Merci.

**M. Guy LEFRAND**

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCLARE** d'intérêt communautaire, à compter du 1er janvier 2022, les gymnases et leurs installations sportives de plein air suivants :
  1. Henri Dunant
  2. André Legrand
  3. Navarre
  4. Politzer
  5. Jean Rostand
  6. Marcel Pagnol

**PREND ACTE** du transfert vers EPN, à compter du 1er janvier 2022, des services chargés de la mise en œuvre de cette compétence et **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

### **Dispositif Pass Culture**

#### **M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. Le Pass Culture que nous avons voté hier au Conseil municipal d'Évreux également.

#### **M. Sylvain BOREGGIO**

Le Pass Culture qui vous est proposé est de faire profiter aux adolescents, qui sont dans l'année de leurs 18 ans de pouvoir s'inscrire dans le Pass Culture et de s'acheter des prestations de biens culturels en ligne. Sur ce Pass Culture leur serait créditée une somme de 300 euros. Sur ces 300 euros, il y aurait un plafond de 100 euros pour les offres numériques. L'idée est qu'ils puissent, à travers ce Pass Culture, bénéficier de :

- Visites : musées lieux historiques ;
- Places et abonnements : spectacles vivants, concerts, cinéma, médiathèques ou festivals ;
- Cours et ateliers : danse, théâtre, musique, chant, dessin ;
- Biens matériels : ils pourront acquérir des livres, des DVD, des vinyles, des instruments de musique, des abonnements presse ;
- Biens numériques : abonnement presse en ligne, musique, livres et jeux vidéo en ligne.

L'avantage est que, pouvant bénéficier de tous ces points, ils le feront sur le plan local, puisqu'ils pourront le faire au conservatoire à rayonnement départemental, au musée, à la médiathèque, à la Maison des Arts.

Il est proposé que l'Agglomération puisse plafonner à hauteur de 20 000 euros ce principe de Pass Culture et il faut savoir que, jusqu'à 20 000 euros, l'État prend en charge à 100 % cet investissement.

#### **M. Guy LEFRAND**

Autant que les jeunes bénéficient de la culture sur notre territoire, dans le cadre de ce Pass Culture.

#### **M. Sylvain BOREGGIO**

Il est également prévu, à partir de janvier 2022, d'étendre ce principe aux élèves de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> qui pourraient également bénéficier d'un système identique, avec des dotations moindres, parce que les besoins sont moindres. Cela s'élèverait à 25 euros.

#### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas d'opposition, je suppose, à ce qu'on intègre ce Pass Culture.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de s'engager dans le dispositif de la SAS « Pass Culture », **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant **A SIGNER** les conventions avec la SAS « Pass Culture » pour chaque établissement culturel d'EPN, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant **A SIGNER** tous les documents afférents à ce dossier. Expérimenté depuis le mois de juin 2019 dans quatorze départements, le « Pass Culture » est un dispositif du Ministère visant à renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 18 ans. Il se concrétise par une application web, téléchargeable sur smartphone, gratuite et géolocalisée, grâce à laquelle ces jeunes découvrent et réservent des propositions culturelles et artistiques accessibles à proximité.

À compter du 1er Janvier 2022, le dispositif sera étendu aux collégiens à partir de la 4<sup>e</sup> ainsi qu'aux lycéens à partir de la seconde. Les offres éligibles au Pass Culture de la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie concernent les équipements suivants :

- Conservatoire à Rayonnement Départemental,
- Musées,
- Médiathèques,
- Maison des Arts.

### Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse - Projet d'établissement 2021-2025

**M. Guy LEFRAND**

Nous continuons. Le projet d'établissement du CRD.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Le projet d'établissement est un document obligatoire pour le CRD, comme il l'était pour les musées qui l'ont donné en leur temps. Il est proposé pour une période de 5 ans, donc 2021 à 2025. On y retrouve des plans d'action qui visent notamment à :

- Inscrire le Conservatoire comme pôle ressources, assurer un rayonnement et étendre la notion de partenariat avec des réseaux ;
- Rencontrer de nouveaux publics avec des projets artistiques et pédagogiques partagés ;
- Imaginer une organisation pédagogique plus attractive ;
- Optimiser le Conservatoire dans son organisation pédagogique, artistique et administrative.

Ce projet se détaille par des mises en œuvre et des critères de mission généraux regroupant des enjeux stratégiques sur les cinq prochaines années. Tout cela est décliné à travers 25 objectifs opérationnels. Je vous ferai grâce de vous les lire tous. Vous avez eu le document qui vous le présente au complet.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Voulez-vous lancer le débat sur ce projet d'établissement ? Le CRD, nous en avons longuement discuté lors de conseils précédents.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Le document était fourni, il y avait tout le détail à l'intérieur.

**M. Guy LEFRAND**

Je ne suis pas sûr que, en cette période fournie, tout le monde ait eu le temps de le lire en détail.

**M. Sylvain BOREGGIO**

C'est vrai.

**M. Guy LEFRAND**

Vous pourrez le lire cet été tranquillement au bord de la piscine.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **ARRÊTE** le projet d'établissement 2021-2025 du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents se rapportant à la mise en œuvre de ce projet d'établissement, notamment toutes demandes de subventions.

### Conservatoire à Rayonnement Départemental - Grille tarifaire 2021-2022

**M. Guy LEFRAND**

Nous continuons toujours sur le CRD avec une grille tarifaire améliorée.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Sur plusieurs points, il a été souhaité d'améliorer, de simplifier cette grille tarifaire, même si elle est peut-être encore simplifiable.

Tout d'abord, nous avons supprimé les droits d'inscription qui étaient inscrits sur cette grille tarifaire. Les tarifs augmenteront de 2 % pour l'année 2021-2022.

Nous avons procédé à la fusion de trois lignes de tarif, entre la grande section de maternelle, le CP et le CE1 pour l'intituler *Éveil musique et danse, initiation danse*, avec un tarif déjà plus attractif que le précédent. Les élèves qui étaient inscrits à l'Orchestre symphonique du CRD ne paient que 50 % du cursus principal. Les élèves inscrits en classe *option musique* au lycée Aristide Briand bénéficient de la gratuité du cursus principal. Une modification sur la ligne *Formation musicale seule* qui s'appellera maintenant *Culture musicale seule*, c'est un peu plus vendeur. Il y a une fusion des ateliers de jazz et musiques amplifiées, en *Pratique collective seule ou atelier*. Il y aura une suppression du tarif *Forfait d'entretien*, puisque cela ne servait pas. De même, il y aura une suppression du tarif « *Prêt de salle pour travail instrumental ou vocal hors élèves scolarisés*, car, là aussi, ce n'est jamais utilisé. Et, une suppression de la colonne *Adultes, demandeurs d'emploi résidant hors EPN*, là aussi, il n'y a pas de demande, donc nous souhaitons l'enlever.

Bien sûr sont annexés les tarifs proposés pour la rentrée 2021-2022.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Remarques ? Observations ? Questions ? Non. Nous sommes sur des choses assez classiques. Je mets donc aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **FIXE** les frais de scolarité au Conservatoire à Rayonnement Départemental applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Poste d'instructeur des autorisations liées au droit des sols - Création d'un emploi contractuel de 3 ans

Musée des Instruments à Vent - Poste de médiateur culturel - Création d'un emploi contractuel de 3 ans

Direction du Renouveau Urbain - Chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, conseils citoyens - Création d'un emploi contractuel de 3 ans

Direction du Développement Économique – Coordinateur/tuteur Campus connecté – Création d'un emploi contractuel de 3 ans

Direction du Développement Économique – Poste de Responsable du Développement touristique – Création d'un emploi contractuel de 3 ans

Direction des Ressources Humaines - Chargé de recrutement dossiers spécifiques - Création d'un emploi contractuel de 3 ans

Direction Générale des Services – Médiateur Ressources Humaines – Création d'un emploi contractuel de 3 ans

### **M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, je vais vous proposer sept délibérations à la suite. Des délibérations 44 à 50.

Pourquoi les sept à la suite ? Parce qu'elles concernent des postes de CDD de trois ans. De plus en plus, notre politique consiste à fidéliser les personnes contractuelles qui nous rejoignent à côté des personnes titulaires. Donc, je vais vous proposer un poste contractuel de 3 ans, le 44, je suis sûr que vous allez être pour. C'est un emploi d'instructeur de l'ADS. Vous voyez que nous travaillons pour arriver à les faire venir. Ensuite, le suivant est un poste de médiateur culturel au musée des instruments à vent, puis un poste de chargé de la gestion urbaine et sociale de proximité, la GUSP, qui travaille avec les conseils citoyens. Ensuite, la création d'un coordinateur pour le campus connecté, que M. Arnaud MABIRE a obtenu pour notre territoire et dont nous avons déjà parlé. La création d'un responsable de développement touristique, là aussi au niveau de l'agglomération pour travailler avec le Comptoir des Loisirs. La création d'un chargé de recrutement, notamment sur des dossiers spécifiques, sur des dossiers compliqués, pour renforcer le service de Ressources humaines. Enfin, la création d'un emploi contractuel pour 3 ans pour le médiateur de Ressources humaines.

Avez-vous des remarques, des observations sur ces différentes délibérations ?

Là aussi, il s'agit de fidéliser. Je prends l'exemple de l'instructeur des droits des sols. Il s'agit d'essayer de garder et de proposer des conditions de travail, notamment avec la sécurisation de l'emploi pour les gens que nous recrutons.

Je vais donc mettre aux voix. Dossier 44 : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Dossier 45 : même vote.

Dossier 46 : même vote.

Dossier 47 : même vote.

Dossier 48 : même vote.

Dossier 49 : même vote.

Dossier 50 : même vote.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi d'instructeur des autorisations droit des sols ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
  - o Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne sera reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
  - o L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'urbanisme. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Rédacteur.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de médiateur culturel ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3 2°) et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
  - o Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne sera reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
  - o L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de la culture et de la médiation. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi d'assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de Chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, conseils citoyens ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3 2°) et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
  - o Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne sera reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
  - o L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des politiques publiques liées à la politique de la ville. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Technicien.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de Coordinateur - tuteur campus connecté ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
  - o Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne sera reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
  - o L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de la gestion de projets. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le cadre d'emploi d'Attaché.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de responsable du développement touristique ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3 2°) et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
  - o Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne sera reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
  - o L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine du développement touristique. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le cadre d'emploi d'Attaché.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de Chargé de recrutement dispositifs spécifiques ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3 2°) et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
  - o Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne sera reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
  - o L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine du recrutement et de l'insertion professionnelle. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Rédacteur.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de Médiateur Ressources Humaines ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
  - o Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de

6 ans, le contrat de l'agent ne sera reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- o L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine du recrutement et de l'insertion professionnelle. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Rédacteur.

### Partenariat EPN/UGAP - Renouvellement de la convention

**M. Guy LEFRAND**

Nous passons au dossier n° 51. M. GROIZELEAU, c'est à vous.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Oui. Sylvain, vas-y.

**M. Sylvain BOREGGIO**

À moins que tu souhaites le faire. Autrement, je vais le faire.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Non, non, vas-y.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Il s'agit de renouveler une convention avec l'UGAP, donc EPN – UGAP.

Je rappelle que l'UGAP permet à la communauté d'agglomération, mais aussi aux communes membres de bénéficier de tarifs préférentiels pour divers types d'achats. L'agglomération achète des moyens importants, comme l'achat de véhicules, que ce soit léger ou utilitaire, soit des bus ou des bennes à ordures ménagères. Il vous est donc proposé une nouvelle convention qui s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2024.

À l'échéance de cette précédente convention, nous avons utilisé à peu près 4 millions d'euros. Aujourd'hui, seules treize communes utilisent l'UGAP, à travers ce qu'on leur propose. Ce n'est déjà pas mal. Je vous incite à voir ce que propose l'UGAP, c'est quand même très intéressant, même si ça ne l'est pas sur tous les points, ça mérite un regard. Pour nos communes respectives, ça peut être très intéressant.

Il vous est demandé si vous acceptez que nous renouvelions cette convention.

**M. Guy LEFRAND**

Je pense qu'il n'y a pas de raison que nous ne continuions pas à travailler avec l'UGAP.

Pas d'oppositions, bien sûr là-dessus ? Pas d'abstentions non plus ?

Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par la communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec l'UGAP et les éventuels avenants à intervenir.

### Adoption du rapport final pour les attributions de compensation définitives 2021 – Ajustement de l'évaluation de la compétence Enfance et Jeunesse – Transfert du programme de Réussite éducative

#### Attributions de compensation 2021 - Adoption du montant définitif

**M. Guy LEFRAND**

Ensuite, le rapport final sur les attributions de la compétence Enfance et Jeunesse et PRE.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Nous devons délibérer ce soir sur le rapport final de ces attributions de compensation définitives, qui étaient l'ajustement de l'évaluation des compétences Enfance et Jeunesse et du transfert de programme *Réussite éducative*. Nous avons un peu perdu de temps, parce que nous n'avons pas tous les éléments nécessaires pour nous permettre de trouver ces compensations définitives. Elles ont été soumises aux communes qui ont toutes répondu, ou presque, je crois.

Ce soir, il vous est demandé d'adopter ce rapport final et vous avez en annexe les tableaux qui vous présentent toutes ces sommes et attributions de compensation commune par commune.

**M. Guy LEFRAND**

Attention, il y a deux choses. Il y a le rapport final sur la délibération n° 52 et le montant définitif est sur la délibération n° 53. Il faut d'abord voter sur le rapport final.

Des oppositions ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

Sur les AC, ensuite, le montant définitif. De nombreuses communes ont répondu, suffisamment pour que nous puissions délibérer valablement. Je crois, de mémoire, qu'une seule commune a voté négativement.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Une seule.

**M. Guy LEFRAND**

Donc, nous pouvons valablement délibérer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **ADOpte** le rapport final et les conclusions décidées par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en sa réunion du 13 avril 2021, les décisions prises par la CLECT étant les suivantes :
  1. Restitution compétence Enfance / jeunesse au coût définitif : la CLECT retient le principe de non-régularisation sur AC provisoires versées en 2019 et 2020 par EPN
  2. Programme de réussite éducative : la CLECT retient le principe de la mise en place d'une convention de partenariat et de financement entre Évreux Portes de Normandie et la Ville d'Évreux.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ADOpte** les attributions de compensation définitives 2021 selon les tableaux récapitulatifs suivants :

<b>COMMUNES EX-GEA</b>	<b>Attributions de compensation définitives 2021</b>
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE	140 496,54 €
ARNIERES-SUR-ITON	10 602,58 €
AVIRON	18 842,23 €
BAUX-SAINTE-CROIX (LES)	19 032,95 €
BONCOURT	3 015,53 €
BOULAY-MORIN (LE)	23 139,80 €
CAUGE	19 470,48 €
CHAPELLE-DU-BOIS DES FAULX (LA)	25 039,48 €
CIERREY	23 062,07 €
DARDEZ	2 396,69 €
EMMALEVILLE	22 614,29 €
EVREUX	14 996 979,97 €
FAUVILLE	78 484,27 €
GAUCIEL	20 269,88 €
GAUVILLE-LA-CAMPAGNE	47 420,39 €
GRAVIGNY	727 998,80 €
GUICHAINVILLE	254 970,64 €
HUEST	37 532,86 €
IRREVILLE	14 602,86 €
MESNIL-FUGUET (LE)	4 397,04 €
MISEREY	57 944,37 €
NORMANVILLE	205 460,78 €
PARVILLE	15 133,53 €
PLESSIS-GROHAN (LE)	29 616,29 €
REUILLY	21 788,49 €
SACQUENVILLE	52 518,21 €
SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES	3 152,77 €
SAINT-LUC	5 935,61 €
SAINT-MARTIN-LA-CAMPAGNE	913,93 €
SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT	546 042,42 €
SAINT-VIGOR	8 387,62 €
SASSEY	5 553,70 €
TOURNEVILLE	6 700,34 €
TRINITE (LA)	2 559,13 €
VAL-DAVID (LE)	26 834,44 €
VENTES (LES)	24 760,10 €
VIEIL EVREUX (LE)	163 492,89 €
<b>Total des attributions de compensation à verser - communes Ex-GEA (a)</b>	<b>17 667 163,97 €</b>

<b>COMMUNES Ex-CCPN</b>	<b>Attributions de compensation définitives 2021</b>
AUTHIEUX (LES)	23 091,07 €
BARONNIE (GARENCIERES/QUESSIGNY)	48 857,94 €
BOIS-LE-ROY	94 274,31 €
BRETAGNOLLES	12 517,81 €
CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE	14 177,99 €
CHAVIGNY-BAILLEUL	42 224,48 €
COUDRES	30 978,78 €
COUTURE BOUSSEY (LA)	317 321,98 €
CROTH	115 862,79 €
EPIEDS	23 242,54 €
FORET-DU-PARC (LA)	31 815,87 €
FOUCRAINVILLE	6 211,62 €
FRESNEY	32 804,95 €
GARENNES-SUR-EURE	350 220,66 €
GROSSOEUVRE	135 933,03 €
HABIT (L')	43 924,58 €
JUMELLES	17 325,75 €
LIGNEROLLES	23 033,44 €
MARCILLY-SUR-EURE	245 002,21 €
MOUSSEAUX-NEUVILLE	68 129,13 €
PREY	129 502,51 €
SAINT-ANDRE-DE-L'EURE	933 558,02 €
SAINT-GERMAIN-DE-FRESNEY	12 338,24 €
SAINT-LAURENT-DES-BOIS	26 340,68 €
SEREZ	11 123,18 €
<b>Total des attributions à verser - communes Ex-CCPN (b)</b>	<b>2 789 813,56 €</b>

<b>ADHESIONS 2018</b>	<b>Attributions de compensation définitives 2021</b>
ACON	12 202,03 €
COURDEMANCHE	15 873,53 €
DROISY	- €
FONTAINE-SOUS-JOUY	- €
ILLIERS L'EVEQUE	43 662,34 €
JOUY-SUR-EURE	- €
MARCILLY-LA CAMPAGNE	29 226,18 €
MESNIL-SUR-L'ESTREE	108 300,07 €
MOISVILLE	- €
MOUETTES	42 559,30 €
MUZY	24 279,16 €
SAINT-GERMAIN SUR AVRE	39 783,33 €
<b>Total des attributions de compensation à verser - communes adhésion 2018 (c)</b>	<b>315 885,94 €</b>
<b>TOTAL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION A VERSER AUX COMMUNES - ANNEE 2021 (a+b+c)</b>	<b>20 772 863,47 €</b>

---

## Compte de gestion 2020

**M. Guy LEFRAND**

Ensuite, nous attaquons le compte de gestion 2020.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Il est porté à votre connaissance le compte de gestion 2020 établi par le trésorier principal de la Trésorerie d'Évreux, qui présente les mêmes identités de valeurs que le compte administratif 2020.

Considérant que les comptes de gestion 2020 du trésorier présentent les mêmes identités de valeurs que la comptabilité administrative de l'ordonnateur, ce compte de gestion est conforme.

Donc, il vous est soumis. Je ne vais pas vous relire toutes les sommes, parce que nous les verrons dans le compte administratif.

Il vous est demandé de décider que ces comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le trésorier municipal et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve.

**M. Guy LEFRAND**

S'il y a des débats, c'est plutôt sur le compte administratif en général.

Des remarques ? Des observations ? Rien de particulier.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **DÉCIDE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

---

## Comptes administratifs 2020

**M. Guy LEFRAND**

Nous allons maintenant passer les délibérations n° 55 et 56 concernant les comptes administratifs 2020. Comme il est de coutume, je vais donc quitter la salle et donner la présidence de séance à M. Sylvain BOREGGIO pour les délibérations n° 55 et 56.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Vous avez tous eu un document synthétique qui présente le compte administratif 2020 et les affectations de résultat. Pour éviter que ce soit trop rébarbatif et trop pénible de vous lire tous les chiffres en détail, ce document synthétique vous présente les principaux points.

Sur le CA 2020 et quelques budgets annexes, nous allons regarder les résultats cumulés au 31 décembre 2020 :

- Budget principal : 10 546 508,51 € ;
- Eau : 713 478,01 € ;
- Assainissement : 4 169 908,90 € ;
- Mobilités durables : 1 935 786,02 € ;
- ZAC, Long Buisson 1 : -3 694 562,07 € ;
- ZAC, Long Buisson 2 : -2 226 806,78 € ;
- ZAC, Vallon Fleuri : -2 982 049,10 € ;
- ZAC, Les Surettes : -1 929 514,53 € ;
- ZAC, Long Buisson 3, qui commence seulement : -5 841 300,58 €.

Nous vous présentons ensuite les résultats cumulés de ce CA 2020, sur l'ensemble des budgets, les restes à réaliser compris.

- Total fonctionnement : 17 689 659,77 € ;
- Total investissement : - 17 370 391,46 € ;
- Total cumulé : 319 268,31 €.

Nous vous présentons ensuite un point qui est important. Je sais que M. Bruno GROIZELEAU aime le présenter, c'est la dette consolidée. Ce qui vous est précisé est que la dette d'EPN est saine à 96,51 % selon la charte Gissler sur les classes peu risquées de A1 à D1. La dette globale d'EPN au 31 décembre 2020 s'élève à 186 407 596,18 €.

Un an plus tôt, elle était à 187 125 870,06 €. Son taux moyen est de 1,9 %. Sa durée de vie moyenne est de 7 ans et 8 mois, alors qu'elle était auparavant de 7 ans et 4 mois. Donc, elle est à peu près stable.

Nous vous présentons ensuite une répartition de la dette par prêteur. Donc, vous pouvez voir qu'il y a un certain nombre de banques avec qui nous travaillons. Nous n'allons pas entrer dans les détails. La plus importante est la SFIL, ensuite la Société Générale et ainsi de suite.

Bruno, souhaitez-tu intervenir sur ce point ?

**M. Bruno GROIZELEAU**

Non. Tu as tout dit. Nous en avons déjà parlé. Ce que je peux dire c'est que pour les trois emprunts que nous avons mis en place cette année, les taux que nous avons eus, le plus cher a été à 1,09. Nous avons eu un autre prêt à 0,69 et un autre à 0,70. Ce sont des prêts de 20 ans. Donc, ce sont des taux canon. Nous avons profité de ces taux fixes très bas.

**M. Sylvain BOREGGIO**

J'ai signé cet après-midi une renégociation de prêt également de 4 millions d'euros sur 4 ans à 0,15. Et, 10 millions d'euros à 0,80.

Ensuite, nous allons regarder l'affectation des résultats sur les principaux budgets, nous n'allons pas tous les détailler.

	Principal	Eau	Assainissement	Mobilité
Résultat de fonctionnement	8 666 405,80 €	1 644 071,38 €	4 688 147,25 €	1 477 578,12 €
Résultat d'investissement	3 592 846,94 €	- 53 696,54 €	1 388 315,14 €	1 798 295,99 €
Solde des restes à réaliser	- 1 712 744,23 €	- 876 896,83 €	- 1 906 553,49 €	-1 340 088,09 €
Résultat d'investissement	1 880 102,71 €	- 930 593,37 €	- 518 238,35 €	458 207,90 €
+ solde des restes à réaliser				
Affectation au 1068	- €	930 593,37 €	518 238,35 €	0,00 €
Affectation au 002	8 666 405,80 €	713 478,01 €	4 169 908,90 €	1 477 578,12 €
Résultat d'investissement (001)	3 592 846,94 €	- 53 696,54 €	1 388 315,14 €	1 798 295,99 €

Ensuite, sur les budgets de zones, nous avons là aussi des chiffres à vous présenter :

	LB1	LB2	LB3	SURETTES	VALLON FLEURI
Résultat de fonctionnement	58 046,23 €	91 755,56 €	4 770,70 €	65 880,15 €	190 775,59 €
Solde des restes à réaliser	-4 106,00 €	0,00 €	-63 283,61 €	-121 048,33 €	-23 814,91 €
Résultat de fonctionnement + Solde des restes à réaliser	53 940,23 €	91 755,56 €	-58 512,91 €	-55 168,18 €	166 960,68 €
Résultat d'investissement	-3 748 502,30 €	-2 318 562,34 €	-5 782 787,67 €	-1 874 346,35 €	-3 149 009,78 €
Affectation au 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au 002	58 046,23 €	91 755,56 €	4 770,70 €	65 880,15 €	190 775,59 €
Résultat d'investissement (001)	-3 748 502,30 €	-2 318 562,34 €	-5 782 787,67 €	-1 874 346,35 €	-3 149 009,78 €

Avant de procéder au vote, y a-t-il des questions ou des précisions ?

**M. Bruno GROIZELEAU**

Si je peux me permettre de faire un petit commentaire rapide sur tous les chiffres qui viennent d'être présentés. Nous nous apercevons que les comptes administratifs sont en bonne santé, que ce soit le budget principal, le budget Eau, Assainissement ou Mobilité et que c'est seulement sur des budgets de zones que nous sommes déficitaires. Cela nous le savons depuis un bout de temps. Donc, il faut que nous réalisons des ventes pour diminuer ce déficit. Quand on voit 18 millions d'euros de déficit sur les zones, il y a quand même le Long Buisson 3 qu'on vient seulement de commencer et nous avons donc un déficit de 5,8 millions d'euros sur les 18 millions d'euros. Il y a sur Gravigny, Les Surettes, à 1,8 million d'euros où, là aussi, nous pouvons commercialiser.

Et, une zone que je connais très bien à Saint-Sébastien, Le Vallon Fleuri, où nous avons un déficit de zone pour l'instant de 3,2 millions d'euros, mais il reste aussi presque 50 000 m<sup>2</sup> à commercialiser et nous allons nous en occuper. Donc, il n'y a pas le feu sur les zones. Bien sûr, il faut regarder de très près ces zones. Nous l'avons déjà dit, elles ne sont pas faites pour être équilibrées. Il faut les regarder de très près, mais ce qui est très bon cette année est sur le budget principal où nous améliorons tous nos indicateurs et nos soldes intermédiaires et sur les autres Eau, Assainissement et Mobilité où il y aura des sommes importantes dans les années à venir. Nous partons avec un petit matelas et c'est bien pour nous. Voilà, ce que je pouvais dire.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Il y a une question dans la salle.

**M. Youssef ERRAMMACH**

J'ai une question. J'ai mal révisé. Peux-tu nous donner les autorisations de programme ? Le montant, jusqu'à quelle année et faire un petit comparatif avec la capacité d'autofinancement (CAF). Merci.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Bruno, as-tu entendu les questions ?

**M. Bruno GROIZELEAU**

Malheureusement, Youssef, je n'ai pas entendu ta question.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Sans le masque, cela va être mieux.

**M. Youssef ERRAMMACH**

C'était sur le montant des autorisations de programme et faire un comparatif avec notre capacité d'autofinancement (CAF) au niveau de la collectivité et un engagement sur combien d'années ? Sur trois ou quatre ans ou jusqu'à la fin du mandat ?

Ai-je été clair ? Je ne sais pas si j'ai été clair.

J'ai dû voir 70 millions d'euros sur les autorisations de programme, mais je ne suis pas sûr.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Parles-tu des AP/CP ?

**M. Youssef ERRAMMACH**

Oui.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Les AP/CP ?

**M. Sylvain BOREGGIO**

On va les voir tout à l'heure, parce qu'elles vont avec le budget supplémentaire. Ces AP/CP vont évoluer. Youssef, que souhaitais-tu savoir exactement ?

**M. Youssef ERRAMMACH**

Le montant et un comparatif avec notre capacité d'autofinancement. Je pense que nous en avons parlé sur les orientations budgétaires.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Excuse-moi, Youssef. Si je comprends bien, parce que j'entends très mal. C'est un petit peu un PPI que tu veux savoir. Avec ces autorisations de programme, c'est de savoir si notre capacité dans les années à venir va permettre de faire tous ces investissements qui sont prévus. Si j'ai bien compris ta question, c'est cela.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Exactement. C'est cela.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Aujourd'hui, nous avons travaillé en interne, en régie sur un PPI. Je peux vous dire que les programmes prévus et tout ce qu'on a discuté déjà, par exemple le centre aquatique, le CRD, etc. passent sur les années concernées par ce mandat. Je me suis engagé en commission des finances à vous présenter à la rentrée. Malheureusement, avec quelques petits soucis de santé, je n'ai pas pu le faire avant. Je vous le présenterai dès septembre ce PPI et nous ferons aussi, le président me l'a demandé, une présentation en Conseil communautaire pour que tout le monde connaisse exactement notre PPI.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Le PPI est le Plan pluriannuel d'investissement.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Avons-nous un montant ou pas ?

**M. Bruno GROIZELEAU**

Non.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Le montant global, je ne l'ai pas en tête.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Ce n'est pas très grave. En commission...

**M. Bruno GROIZELEAU**

Le montant global des investissements dans les années à venir est de 160 millions d'euros.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Avons-nous un chiffre pour notre capacité d'autofinancement, avons-nous un chiffre ?

**M. Sylvain BOREGGIO**

Dans le plan pluriannuel qui est proposé et que M. Bruno GROIZELEAU présentera à la rentrée, notre capacité d'autofinancement nous permet d'investir ces 160 millions sur la durée du mandat, sans difficulté aucune. Nous avons la capacité de faire ces investissements.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Évidemment, Youssef, cela demande des nouveaux emprunts. Nous avons des tombes d'emprunts tous les ans, qui sont environ de 7 millions d'euros. Il y aura aussi des nouveaux emprunts. La capacité, elle-même, ne peut pas permettre de financer 160 millions d'euros.

**M. Youssef ERRAMMACH**

On est bien d'accord.

Donc, nous sommes sur une capacité de 7 millions d'euros ?

**M. Sylvain BOREGGIO**

Capacité annuelle d'autofinancement ?

**M. Youssef ERRAMMACH**

C'est ce que j'ai vu quelque part, mais... Excusez-moi, je n'ai pas noté la page.

C'était ma question. Peut-être qu'il faut l'approfondir plus en commission. C'était juste pour comprendre un peu l'engagement.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Ce sera beaucoup plus clair, quand nous présenterons le PPI, le plan pluriannuel d'investissement.

Youssef, tu comprendras mieux tout ce qui est engagé.

**M. Youssef ERRAMMACH**

On va comprendre tous, parce que je pense que plusieurs n'ont pas compris.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Donc, ce sera en Conférence des maires et en commission des Finances. Cette présentation sera faite avec toutes les explications qui vont bien.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Impeccable. Merci beaucoup. Merci, Bruno.

**M. Sylvain BOREGGIO**

D'autres questions ? Nous allons mettre au vote le compte administratif 2020.

Qui s'oppose à ce compte administratif 2020 ? Qui s'abstient ? Six abstentions.

Merci.

Le Conseil communautaire :

**☞ DONNE ACTE (moins 6 abstentions) - le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote - à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2020 ; CONSTATE la concordance du Compte de Gestion avec le compte administratif aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes ; RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser et ARRETE les résultats définitifs.**

## Compte administratif 2020 - Affectation du résultat

### **M. Sylvain BOREGGIO**

On va continuer à procéder au vote. C'est la délibération 56 sur l'affectation de résultat. Est mise au suffrage la décision de l'affectation des résultats des différents budgets suivant le schéma qui vous a été présenté.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. À l'unanimité.

Merci. Nous allons rappeler Monsieur le Président pour présenter la suite.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** - le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote - de l'affectation du résultat des différents budgets dans le cadre du vote du Compte administratif 2020.

## Budget Supplémentaire 2021

### **M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup. Je reviens prendre ma place et nous arrivons à la délibération suivante sur le budget supplémentaire.

### **M. Sylvain BOREGGIO**

Sur le même document, ce budget supplémentaire vous est présenté.

<i>Recettes réelles</i>					
Chapitre		BP	BS	BP + BS	% de variation
013	Atténuations de charges	160 000,00		160 000,00	0,00%
70	Produits des services	9 236 780,00	30 000,00	9 266 780,00	0,32%
73	Impôts et taxes	55 585 883,00	- 1 337 446,00	54 248 237,00	-2,41%
74	Dotations, subventions...	22 399 822,00	890 796,00	23 290 618,00	3,98%
				-	
75	Produits de gestion courante	100 460,00	5 000,00	105 460,00	4,98%
76	Produits financiers	374 000,00	450 602,00	824 602,00	120,48%
77	Produits exceptionnels	14 100,00	188 576,00	202 676,00	1337,42%
78	Reprises de provisions			-	
<b>Total</b>		<b>87 870 845,00</b>	<b>227 528,00</b>	<b>88 098 373,00</b>	<b>0,26%</b>

- Sur le budget principal, dans les recettes de fonctionnement, au chapitre 013, en atténuation de charges, nous avons 160 000 euros, cela ne bouge pas ;
- Sur les produits des services, au 70, sur le BS, nous avons +30 000 € ;
- Sur les impôts et taxes, au 73, c'est l'inverse, nous avons -1 337 446 € ;
- Sur le 75, nous avons +5 000 € ;
- Sur le 76, en produits financiers, +450 602 € ;
- Sur les produits exceptionnels, au 77, +188 576 €.

Ce qui fait un total de +227 528 €. Ce qui fait que notre évolution est de +0,26 % de nos recettes et que ce nouveau budget nous emmène à 88 098 373 €.

Ce qui vous est précisé, ce sont les évolutions, notamment la baisse des impôts et taxes qui est surtout due à la réforme des bases fiscales sur les locaux industriels. EPN a perdu malheureusement 1 368 000 € de CFE, bien sûr qu'ils sont compensés par l'État, via les allocations compensatrices, mais pour l'instant, dans le budget, cela apparaît.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Bruno, voulez-vous ajouter quelque chose ?

### **M. Bruno GROIZELEAU**

Non. Sylvain a tout dit. C'est bon.

## M. Sylvain BOREGGIO

		Dépenses réelles			
Chapitre		BP	BS	BP + BS	% de variation
011	Charges à caractère général	10 627 715,00	604 907,00	11 232 622,00	5,69%
	<i>dont mutualisations</i>			-	
012	Charges de personnel	34 052 700,00		34 052 700,00	0,00%
	<i>S/total dépenses personnel</i>			-	
014	Atténuations de produits	21 147 818,00	238 462,00	21 386 280,00	
65	Charges de gestion courante	12 087 246,00	233 990,00	12 321 236,00	1,94%
66	Charges financières	2 237 000,00	- 93 846,00	2 143 154,00	-4,20%
67	Charges exceptionnelles	57 062,00	340 473,00	397 535,00	596,67%
022	Dotations aux provisions	50 000,00		50 000,00	0,00%
<b>Total</b>		<b>80 259 541,00</b>	<b>1 323 986,00</b>	<b>81 583 527,00</b>	<b>1,65%</b>

- Sur les dépenses de fonctionnement au chapitre 11, nous avons une augmentation au BS de 604 907 € ;
- Rien au chapitre 12, il reste stable et je remercie les services ;
- Sur le chapitre 14, sur les atténuations de produits : +238 462 € ;
- Sur les charges de gestion courante : +233 990 € ;
- Sur les charges financières : -93 846 € ;
- Sur les charges exceptionnelles : +340 473 €.

Ce qui fait que notre BS est augmenté de 1 323 986 €, ce qui porte notre budget à 81 583 527 €.

Ce qui vous est précisé est que nous avons notamment sur l'ajustement du chapitre 11, 605 000 € qui ont été mis et qui concernent l'entretien de véhicules, de matériel pour les déchets notamment, deux points de collecte à créer, une étude de préfiguration de la digue de Croth et des retransmissions des conseils, notamment ici, qui nous coûte quand même pas mal d'argent, et le passage à la M57 que nous verrons tout à l'heure et qui nous coûte un peu d'argent.

Nous avons également eu à supporter les 700 000 € que le SETOM nous a demandé de payer vu l'augmentation de ses tarifs.

Malgré tout, nous avons eu une bonne surprise, c'est -666 000 € de retrait de la subvention du budget Mobilité.

Nous avons dû payer aussi 230 000 € pour le contentieux avec le SETOM sur le réseau de chaleur qui est enfin réglé.

Je continue sur ce BS sur la partie *investissement*.

La priorité est donnée aux investissements et aux équipements. Les dépenses d'équipement augmentent de 9,7 millions d'euros. Nous avons notamment bien sûr :

- Les programmes de voirie à hauteur d'un peu plus de 1,4 million d'euros ;
- Les déchèteries qui vont dépasser les 800 000 € ;
- Des acquisitions foncières à hauteur 2,33 millions d'euros.

Voilà pour les quelques points des investissements que nous ferons. Mais, bien sûr, il y en a beaucoup d'autres.

Sur ce budget supplémentaire, nous trouvons également les budgets annexes, notamment :  
Sur le budget de l'eau :

- En fonctionnement :
  - o L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de plus 5,2 % entre le BP et le BS ;
  - o L'évolution des recettes est de plus 1,6 % entre les deux budgets ;
  - o L'autofinancement brut va passer de 3 132 000 € à 3 542 000 € ;
  - o L'autofinancement net passe de 966 000 € à 1 426 000 € ;
  - o Le remboursement du capital passe 2 166 000 € à 2 116 000 €.
- Côté investissement :
  - o L'emprunt d'équilibre passe de 2 390 000 € à 1 627 000 €, soit une évolution de -32 %.

Sur le budget de l'assainissement collectif :

- En fonctionnement :
  - o L'évolution des dépenses est de +6,6 % ;
  - o L'évolution des recettes est de +0,2 % ;
  - o L'autofinancement brut passe de 3 673 000 € à 7 397 000 € ;
  - o L'autofinancement net passe de 560 000 € à 4 334 000 € ;
  - o Le remboursement de capital passe de 3 113 000 € à 3 063 000 €.
- En investissement :
  - o L'emprunt d'équilibre qui était de 3 280 000 est annulé pour 2021.

Sur le budget Mobilités :

- En fonctionnement :
  - o L'évolution des dépenses de fonctionnement est de +4,3 % ;
  - o L'évolution des recettes est de -2,5 %, entre les deux budgets ;
  - o L'autofinancement brut passe de 1 776 000 € à 2 182 000 € ;
  - o L'autofinancement net passe de 1 193 000 € à 1 689 000 € ;
  - o Le remboursement de capital passe de 583 000 € à 493 000 €.
- En investissement :
  - o L'emprunt d'équilibre passe de 1 685 000 € à 1 799 000 €, soit une augmentation de 6,75 %.

Donc, l'annulation de la subvention d'équilibre de 666 000 €. Nous avons ensuite la synthèse de toutes les zones sur les BS. Est-ce que je vous les donne toutes en détail ?

**M. Guy LEFRAND**

Non, ils n'en peuvent plus.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Vous avez tous les chiffres, je ne vais pas vous endormir avec tous les chiffres, surtout que ces zones sont nombreuses.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Et, sur le budget supplémentaire, il n'y a pas beaucoup de mouvements.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Non, non, il n'y a pas de mouvement sur ces points.

Voilà, j'ai terminé la présentation rapide de ce budget supplémentaire.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. GROIZELEAU ?

**M. Bruno GROIZELEAU**

Tout a été dit. M. BOREGGIO a bien résumé. C'est très difficile, parce qu'il y a beaucoup de chiffres, mais il l'a très bien fait. Donc, je n'ai rien à ajouter. C'est très bien.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. C'est un budget supplémentaire, mais qui est limité finalement. Il n'y a pas énormément de mouvements. Il n'y a pas de grande masse.

Pas de remarques particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **ADOpte (moins 5 abstentions) le Budget Supplémentaire 2021.**

#### Budget supplémentaire 2021 - Création et modification d'AP/CP et d'AE/CP

**M. Guy LEFRAND**

Dans le cadre de ce budget supplémentaire. Donc, la création et la modification des AP/CP et AE/CP.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Là aussi, la modification des AP/CP, donc on ne va pas les détailler toutes non plus.

Quelques réajustements ont été faits.

On peut peut-être parler des nouvelles AP/CP qui ont vu le jour, concernant les nouveaux projets qui ont été proposés, notamment concernant l'IFSI. On fait parfois des AP/CP et cela va commencer dès 2021.

Concernant également l'aménagement du CRD, au bâtiment Notre-Dame, là aussi, cela commence dès 2021 jusqu'en 2024. La même chose pour le centre aquatique qui va commencer en 2021 également pour se terminer en 2023 avec des sommes importantes. Ensuite, il y aura quelques modifications qui apparaissent sur la requalification du secteur des Peupliers à Suffren. Sur le budget Eau, nous en avons.

Ce sont quelques modifications qui sont des mouvements d'une année sur l'autre, selon l'avancement des projets.

**M. Guy LEFRAND**

Pas de remarques non plus là-dessus, je suppose ? C'est de l'hyper classique.

Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **ADOpte** les ajustements d'Autorisations de programmes/Crédits de paiement et Autorisations d'engagement/Crédits de paiement (AP/CP et AE/CP) dans le cadre du budget supplémentaire 2021

### Adoption du référentiel M57

**M. Guy LEFRAND**

Un changement de nomenclature. Nous passons au référentiel M57, après le référentiel M14.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Donc, c'est quelque chose de purement comptable, très compliqué.

**M. Guy LEFRAND**

C'est obligatoire.

**M. Sylvain BOREGGIO**

C'est obligatoire et nous sommes collectivité pilote pour l'appliquer dès 2022. Entre autres, ce référentiel M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux, donc des blocs communaux, départementaux ou régionaux, tout en conservant certains principes budgétaires applicables au référentiel M14 que nous connaissions ou M52/71. Ce que cela peut apporter ? Cela apporte plusieurs choses, mais notamment elle donne la faculté à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif des possibilités de procéder à des mouvements de crédit entre chapitres, ce qui nous aide aussi, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels entre autres. À titre d'information, le budget primitif principal 2021 s'élève à 46 206 841 €, hors chapitre 12, en dépenses de fonctionnement et 37 216 705 € en dépenses d'investissement. La règle de fongibilité des crédits portés en 2021 est de 3 465 513 € en fonctionnement et de 2 791 252 € en investissement. Ce sont ces mouvements que nous pourrions faire, grâce à ce nouveau référentiel M57. Je ne vais pas entrer dans le détail de ce qu'est le référentiel M57, parce que c'est monstrueusement long.

**M. Guy LEFRAND**

Pour ceux que cela intéresse, nous pouvons organiser une formation.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Si vous le souhaitez, sur le plan purement comptable. Mais, pour l'instant, cela ne concerne que l'EPCI.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Nous, à Saint-Sébastien, nous sommes aussi pilotes. Nous commençons à partir de 2022.

**M. Guy LEFRAND**

Pour l'instant, nous ne sommes que sur des sites pilotes, donc des sites expérimentaux. Cela deviendra obligatoire pour les communes dans les mois ou années suivantes, probablement 2023. La question a été posée hier en Conseil municipal d'Évreux, donc je vous donne la réponse tout de suite. Certains s'interrogeaient pour savoir s'il serait possible de comparer les budgets 2020, 2021 avec les budgets 2022 dans le cadre du passage du référentiel M14 au référentiel M57, ce seront les mêmes lignes, donc ce sera transparent et ça permettra de continuer à suivre, sans difficulté particulière, l'évolution des chiffres.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Oui. Aucun changement dans le suivi des budgets. C'est plus dans l'exécution et c'est vraiment purement comptable.

**M. Guy LEFRAND**

Si, vraiment, vous voulez une formation, nous la ferons.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Il est vrai que notre service financier, qui est de très grande qualité, pourrait faire une formation aux maires en 2022 pour ce référentiel M57.

**M. Guy LEFRAND**

Nous enverrons ultérieurement un e-mail pour recenser ceux que cela intéresse.

Je mets aux voix cette délibération qui consiste à valider un truc obligatoire. La seule chose intéressante dans cette délibération est que nous le faisons en avance à titre expérimental, donc nous bénéficions d'un accompagnement financier. Autant en profiter et bravo aux services et à M. Bruno GROIZELEAU qui ont su profiter de cette proposition.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Il faut rappeler que cela va donner un gros travail aux services et nous coûter un peu d'argent.

**M. Guy LEFRAND**

Oui. Si nous sommes rémunérés un petit peu, c'est qu'il y a beaucoup de charges supplémentaires. Pas d'opposition, je suppose, là-dessus ? On est d'accord.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, à compter du 1er janvier 2022, pour EPN : son budget principal (00100) et ses budgets annexes M14 : ZA du Long Buisson 1 (00104), ZA les Surettes (00106), ZAC La Fosse Aux Buis (00107), ZA de Miserey (00112), ZAC du Long Buisson 2 (00114), ZAC du Vallon Fleuri (00117), Pépinière Scientifique (00121), ZAC du Vallot (00124), ZA Gauville Parville (00127), ZA Marcilly La Campagne (00128), ZA de Droisy (00129) et ZA du Long Buisson 3 (00134) ; **APPROUVE** la mise à jour des délibérations n° 70 du 17/12/2019 et n° 49 du 13/10/2020 en précisant les durées applicables à tous les articles issus de cette nouvelle nomenclature, conformément à l'annexe jointe ;
- CALCULE** l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis ; **AMÉNAGE** la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500,00 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition ; **AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et **AUTORISE** le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

**Apurement du Compte 1069****M. Guy LEFRAND**

On fait le 60 dans la foulée.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Vous allez découvrir que nous avons un compte qui s'appelle 1069. Le compte 1069 qui est un compte non budgétaire et qui est utilisé de manière facultative, afin de permettre la transition entre l'ancienne et la nouvelle norme comptable, c'était donc entre la M12 et la M14, en particulier pour éviter que l'introduction du rattachement des charges à l'exercice n'entraîne un accroissement des charges trop important lors du premier exercice.

Pour nous, le compte qui présente actuellement un solde débiteur de 27 065,99 € doit faire l'objet d'un apurement dans le cadre du passage à la M57, et ce au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il vous est demandé de :

- Accepter l'apurement de ce compte 1069 par une opération d'ordre semi-budgétaire. Donc, c'est l'émission d'un mandat d'ordre mixte sur le compte 1068 pour un montant de 27 065,99 €
- Dire que les crédits seront inscrits en dépense au compte 1068.

**M. Guy LEFRAND**

C'est purement technique.

**M. Sylvain BOREGGIO**

C'est purement technique.

**M. Guy LEFRAND**

Je considère que c'est adopté ?

Je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **DÉCIDE** l'apurement du compte 1069 par opération d'ordre semi-budgétaire : émission d'un mandat d'ordre mixte au compte 1068 pour un montant de 27 065,99 € et **DIT** que les crédits budgétaires sont inscrits en dépenses au compte 1068 au budget supplémentaire 2021.

### Créances éteintes - Admissions en non-valeur

**M. Guy LEFRAND**

Ensuite, ce que détestent les vice-présidents aux Finances.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Absolument. Ce sont les créances éteintes ou les admissions en non-valeur.

Il vous est proposé d'accepter ce soir en non-valeur et en créances éteintes pour plusieurs budgets des sommes non négligeables :

- Sur le budget principal : 16 276,19 € ;
- Sur le budget Eau : 300 446,99 € ;
- Sur le budget Assainissement : 21 812,79 € ;
- Sur le budget SPANC : 15 213,97 €.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition, là-dessus ? De toute façon, nous n'avons pas trop le choix.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Juste préciser, parce que c'est la somme du budget Eau qui est la plus importante, avec plus de 300 000 €. Il faut savoir que le comptable du Trésor remonte jusqu'en 2004 pour faire ce nettoyage et il faut surtout savoir qu'on montre du doigt le budget Eau, mais, à l'époque, Eau et Assainissement étaient sur le même budget, qui était le budget Eau.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Voilà, c'est ça, exactement.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Cela explique que ce budget Eau est fortement pénalisé pour ce point.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Donc, nous avons déjà voté.

*Le Conseil communautaire :*

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **ADMETTRE** en créances irrécouvrables les sommes de :

Total budget Principal :	16 276,19 €
Total budget Eau :	300 446,99 €
Total budget Assainissement :	21 812,79 €
Total budget SPANC	15 213,97 €

### Budget annexe Pépinière scientifique - Versement d'une subvention d'équilibre

**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante : appel à versement d'une subvention d'équilibre pour le budget annexe de la Pépinière scientifique.

**M. Sylvain BOREGGIO**

C'est habituel. Nous l'avons chaque année. Cette année, il vous est proposé d'approuver un budget d'équilibre qui sera pris sur le budget principal d'un montant de 158 772 € pour la Pépinière scientifique. Nous l'avons chaque année.

**M. Bruno GROIZELEAU**

C'est le montage financier d'origine qui avait fait un prêt sur ce budget Pépinière. Déjà, les loyers couvrent seulement les charges à caractère général, mais ne couvrent pas le crédit. Sans cela, nous n'aurions pas du tout de locataire. Comme le budget Pépinière a cet emprunt à couvrir, tous les ans il y a cette subvention d'équilibre pour rembourser l'emprunt et nous l'aurons jusqu'à la fin de l'emprunt. Il y a encore une dizaine d'années avec cet emprunt.

**M. Sylvain BOREGGIO**

À l'époque, l'emprunt était d'un peu plus de 4 millions d'euros. Il reste aujourd'hui la moitié à rembourser, donc un peu plus de 2 millions d'euros.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Oui, c'est cela. D'où les 200 000 € de subvention d'équilibre tous les ans.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique d'un montant de 158 772 €.

**Évreux Volley-Ball - Subvention complémentaire 2021****M. Guy LEFRAND**

Une autre subvention. Cette fois-ci pour Évreux Volley-Ball, puisque nos filles, si j'ose dire, d'Évreux Volley-Ball montent désormais en ligue A féminine et ont besoin pour être validées par la fédération d'un accroissement de leur budget.

**M. Sylvain BOREGGIO**

À ce titre, il vous est proposé d'accepter de leur octroyer une subvention de 40 000 €.

**M. Guy LEFRAND**

Une très belle image aujourd'hui ce volley-ball d'Évreux.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Oui, si je peux compléter. Le volley-ball a joué le jeu, puisqu'ils étaient en déficit et qu'ils se sont débrouillés comme des grands pour résorber ce déficit, sans nous demander une subvention supplémentaire et nous revenons au montant que nous leur donnions quand ils étaient en ligue A.

**M. Guy LEFRAND**

Absolument. Ils ont fait un énorme travail, puisqu'ils étaient au bord du dépôt de bilan il y a trois ans. Nous nous sommes même interrogés à un moment pour savoir si nous arrêtons tout. En trois ans, ils sont repassés du gouffre à la ligue A féminine avec un budget équilibré. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour elles.

*Le Conseil communautaire :*

- **OCTROIE** une subvention complémentaire de 40 000 € à l'association « Évreux Volley-ball » qui va évoluer en Ligue AF et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de subvention ainsi que tous documents afférents.

**Association Les Gazelles de Normandie - Participation au Rallye des Gazelles - Subvention****M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. Encore une subvention, cette fois-ci pour Les Gazelles de Normandie.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Les Gazelles de Normandie vont participer à un rallye. Ce rallye regroupe dans le désert marocain des femmes de tous âges et de toutes nationalités qui ont pour seule ambition le respect des populations locales et l'environnement.

Nous avons sur notre territoire un équipage qui va participer à ce rallye, dont Mme le Maire de Jumelles, Mme Carine BONNARD. Elle est là, elle est en face de moi.

**M. Guy LEFRAND**

Elle ne participera donc pas au vote.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Pour soutenir la participation à ce très beau rallye et représenter aussi nos couleurs, j'imagine, en même temps.

**M. Guy LEFRAND**

Il y a intérêt, c'est pour cela que nous la subventionnons.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Nous allons lui octroyer, si vous en êtes d'accord une subvention de trois mille euros.

**M. Guy LEFRAND**

Pas de remarques particulières ? Je crois que c'est valorisant, nous l'avions dit, qu'une de nos collègues élue participe à ce rallye. Cela montre le dynamisme des élus ruraux, n'en déplaise à certains. Je pense que cela mérite d'être souligné.

Qui est contre ? Présenté comme cela, ce n'est pas facile. Qui s'abstient ?

Bravo ! Nous comptons sur vous Mme BONNARD.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Si vous voulez plus de précisions, Mme BONNARD pourra nous expliquer le type de véhicule ; roulez-vous en SUV, en véhicule ultra léger ? Ce sera quelque chose de bien. Bravo pour ce que vous faites.

**M. Guy LEFRAND**

Nous aurons des photos, j'espère, des films et un compte rendu au prochain Conseil communautaire.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Elle viendra avec le véhicule.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Bien sûr.

**M. Guy LEFRAND**

J'y compte bien.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Elle peut même participer au *Plaines et Vallées* avec ce véhicule.

**M. Guy LEFRAND**

Sachant que leur objectif est d'être dans les trois premières... de leur catégorie.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Pour ceux qui ne connaissent pas, il faut savoir que ce n'est pas un rallye de vitesse. C'est un rallye qui se fait à l'ancienne, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas de GPS. Elles se servent uniquement de la boussole et d'une carte.

**M. Guy LEFRAND**

C'est un rallye d'intelligence. C'est pour cela que nous comptons sur un maire de l'agglomération.

**M. Bruno GROIZELEAU**

M. BOREGGIO qui était très fort dans les rallyes aurait pu le faire.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci. Je n'étais pas seul.

**M. Guy LEFRAND**

Sylvain en Gazelle, moyen quand même.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE (Mme BONNARD ne prend pas part au vote) une subvention de 3 000 € à l'association Les Gazelles de Normandie et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention à intervenir dans le versement.**

## Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

### **M. Guy LEFRAND**

Il reste encore une délibération. Ce n'est pas la plus importante, mais quand même.

Je vous propose d'attribuer 677 509,82 € de fonds de concours d'investissement pour les communes. Je vous propose de vous faire grâce de la liste de l'ensemble des dossiers subventionnés. J'ose à peine poser la question...

Y aurait-il quelqu'un contre ? Ne faites pas semblant, ce peut être dangereux de voter contre. Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement aux communes des fonds de concours ci-après :

- 591,56 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Angerville-la-Campagne** pour le remplacement de l'adoucisseur du lave-vaisselle de la cantine,
- 3 352,76 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour le remplacement de la chaudière et de ventilo-convecteurs à la mairie,
- 2 185,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour le remplacement des volets roulants de la mairie,
- 781,77 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour l'installation d'une douche à l'école maternelle,
- 1 512,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'installation d'un lave-chaussures au stade,
- 4 649,78 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de panneaux numériques d'informations,
- 2 962,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'un barnum,
- 3 290 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de jeux pour enfants,
- 2 882,73 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la construction d'un abri poubelles pour l'Escale,
- 286,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de décorations de Noël,
- 6 080 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour les travaux de clôture sur les berges de l'Iton,
- 8 803,72 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'un véhicule électrique,
- 2 692,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de mobilier urbain,
- 2 463 €, soit 31% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'isolation thermique de la mairie (financement Etat),
- 287,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de matériel électoral,
- 1 245,75 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour le remplacement des clôtures de deux bassins de rétention à la Clé des Champs,
- 284 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'**Aviron** pour l'acquisition de décorations de Noël,
- 1 647,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition de mobilier extérieur,
- 19 565,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Boncourt** pour la réalisation d'une aire de jeux et d'un équipement sportif (refus Etat),
- 2 168,75 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Caugé** pour la réfection du sol amortissant des structures de jeux de la maternelle (financement Etat),
- 7 745,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour le réaménagement du cimetière communal (refus Etat),
- 1 107,60 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour la protection et la plantation des berges de la mare derrière l'école (financement Etat),
- 1 492 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de **Champigny-la-Futelaye** pour la fourniture et la pose de deux bouches incendie (financement Etat et Département),
- 19 056,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Chavigny-Bailleul** pour la réfection de la cour de l'école,

- 337,07 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Cierrey** pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour la mairie,
- 7 154,20 €, soit 21% du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour la mise aux normes de la défense incendie (financement Etat et Département),
- 7 977,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la réfection du terrain de sport de l'école primaire,
- 1 717,52 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'isolation des combles de la mairie,
- 2 190 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la fourniture et la pose de radiateurs, d'éclairage led et blocs de sécurité à l'école de musique,
- 345,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition d'armoires pour le bureau du maire,
- 625 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la pose d'un faux-plafond au secrétariat de la mairie,
- 3 214,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'aménagement paysager et les plantations à proximité de la mare et de la noue,
- 587,63 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition de mobilier urbain,
- 1 960 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la mise aux normes des tableaux électriques de la mairie et de l'école,
- 1 562,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la fourniture et la pose de signalisation horizontale et verticale,
- 5 818,50 €, soit 23% du coût HT du projet, à la commune **d'Epieds** pour la mise aux normes de la défense incendie (financement Etat et Département),
- 26 110,24 €, soit 31% du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour l'aménagement de la nouvelle médiathèque du quartier de Nétreville (financement Etat),
- 2 601,31 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour la mise en place d'une clôture le long du pré des Tracquecins,
- 2 642,45 €, soit 31% du coût HT du projet, à la commune de **Foucrainville** pour la rénovation de la mairie (façade, robinet et luminaire extérieur) et de l'arrêt de car (financement Etat),
- 6 044 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour la mise aux normes de la défense incendie (financement Etat et Département),
- 1 940 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gauville-la-Campagne** pour la mise en conformité électrique de bâtiments communaux,
- 4 242,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour les volets roulants à la salle Gérard Philippe - dernière phase,
- 2 551,56 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour le remplacement d'alarmes à l'école (financement Etat),
- 2 890,75 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la sécurisation de la cour de l'école (financement Etat),
- 2 863,50 €, soit 24% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour les travaux de défense incendie (financement Etat et Département),
- 900 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition d'un tableau blanc interactif à l'école (financement Etat),
- de 3 662,50 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de **Guichainville** pour le remplacement de quatre bornes incendie (financement Etat et Département),
- de 187 375 €, soit 48% du coût HT du projet, à la commune de Guichainville pour l'agrandissement du parking de l'école maternelle (financement Département),
- 3 100,11 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour la réfection du tableau général électrique et changement de l'éclairage de l'espace gymnase/multi activités (financement Etat),
- de 5 457,07 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la fourniture et la pose de jeux extérieurs au groupe scolaire (financement Etat),
- 2 236,79 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Illiers l'Evêque** pour l'installation d'un abribus au hameau du Brémien,
- 2 810,48 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers l'Evêque pour l'installation de quatre bouches incendie (financement Etat et Département),
- 1 147,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers l'Evêque pour l'acquisition d'une étuve pour la cantine,

- 1 442 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers l'Evêque pour l'installation de stores intérieurs pour la mairie,
- 3 891,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers l'Evêque pour l'installation de volets roulants pour la mairie,
- 805,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Irreville pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 2 577,69 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour le remplacement de panneaux d'affichage et d'un miroir de sécurité,
- 902,12 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour des travaux de plomberie pour l'école et la mairie,
- 1 186,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour la signalisation horizontale (école, mairie, église et ancienne abbaye),
- 2 527,76 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la création de deux bouches incendie (financement Etat et Département),
- 3 071,71 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la fourniture et l'installation de pompes à chaleur pour la mairie et la salle des associations en remplacement de la chaudière fioul (financement Etat),
- 2 130,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la fourniture de mobiliers de parcours santé,
- 435 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de deux caméras piétonnes pour la police municipale,
- 9 686,96 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un véhicule de police municipale,
- 1 948,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de l'équipement du véhicule de police municipale,
- 15 610 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques,
- 2 155,67 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de matériel informatique pour la mairie,
- 6 990 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour les travaux de drainage du cimetière,
- 1 388 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- 189 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un amplificateur de son pour l'église,
- 1 032,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de dalles led pour l'école maternelle,
- 348,94 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un système de phonie pour ascenseur,
- 2 415 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la réalisation d'un mur au parking de la maison de santé,
- 344,70 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'armoires pour la mairie et l'école,
- 6 236,86 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse,
- 1 239,98 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour l'acquisition d'une remorque pour le tracteur tondeuse,
- 1 546,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour le remplacement de la clôture du stade/école,
- 1 438 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour l'acquisition de deux défibrillateurs,
- 1 763,76 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour la fourniture et la pose de trois bouches incendie (financement Etat et Département),
- 6 103,66 €, soit 23% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour l'installation d'une réserve incendie au hameau des Brûlins (financement Etat et Département),
- 1 040 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour la remise en état de l'aire de jeux communale,
- 900 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour le remplacement de l'arbre de la Liberté,

- 6 565,88 €, soit 10% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour le remplacement des menuiseries de l'école maternelle (financement Etat et Département),
- 2 763 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'une lame de déneigement,
- 631,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition de tablettes numériques,
- 730 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition de panneaux voisins vigilants,
- 3 815 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'un panneau d'affichage numérique extérieur,
- 7 201,50 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la plateforme d'accès aux pompiers, l'installation d'une réserve incendie au Buisson et le remplacement de deux poteaux incendie (financement Etat et Département),
- 4 488,80 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** pour la mise en place de la vidéoprotection (financement Etat),
- 1 335,51 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour l'acquisition d'un adoucisseur d'eau pour la cuisine de la cantine scolaire,
- 90 364 €, soit 21% du coût HT du projet, à la commune de **Moisville** pour la restauration de l'église Saint Martin (financement Etat et Département),
- 932,49 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'une tondeuse et d'un broyeur,
- 557,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour l'acquisition de tables de pique-nique et une clôture en rondin de bois,
- 3 296,89 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-André-de-l'Eure** pour la fourniture et la pose de deux portiques tournants (jardin et camping-cars),
- 6 892,34 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la mise en place d'un sol Butyplay pour le terrain multisport,
- 726,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un compresseur pour les services techniques,
- 3 164,96 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de matériel informatique pour le service enfance jeunesse,
- 4 557 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un écran projecteur pour la salle du conseil,
- 3 495 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un écran tactile pour la dématérialisation de l'affichage,
- 628,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de trois imprimantes pour les services administratifs,
- 1 437,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier pour les écoles,
- 1 236 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier pour la médiathèque (bac et chariot),
- 1 620 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de distributeurs à sacs d'hygiène canine,
- 1 132 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux lave-verres de cantine,
- 2 759,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux autolaveuses,
- 13 526,38 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un véhicule benne,
- 12 787,88 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique,
- 1 790,67 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier pour les locations saisonnières,
- 2 661,46 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la fourniture et la pose du standard téléphonique de la mairie,
- 549 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la fourniture d'une géoverbalisation électronique pour la police municipale,
- 893,87 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-sur-Avre** pour la pose d'une bouche incendie (financement Etat et Département),

- 2 032,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la mise en sécurité de la mairie et du RAM,
- 611,17 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition d'une remorque,
- 687 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement des alarmes de la mairie, de l'école et de la cantine,
- 2 926,80 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la motorisation des volets roulants de l'école,
- 275 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la création d'une bordure de sécurité le long de l'ancien cimetière,
- 1 765 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement de la porte extérieure d'une salle de classe,
- 279 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition de panneaux d'affichage,
- 213,38 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition d'un taille haies,
- 267,89 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition d'isoloirs,
- 2 301,38 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Laurent-des-Bois** pour les travaux de la terrasse de la salle des fêtes,
- 789 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Luc** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 787,82 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition de matériel d'entretien pour les espaces verts,
- 5 346,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'une tondeuse,
- 1 304,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'un banc chêne pour agrémenter l'extérieur de la mairie,
- 950,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'un panneau pédagogique mobile,
- 670,14 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'une table de ping-pong en béton,
- 745 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Martin-la-Campagne** pour l'acquisition d'un poste informatique pour la mairie,
- 808 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour l'acquisition d'un défibrillateur pour la mairie,
- 721 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition de vasques de fleurissement sur candélabres,
- 935,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Serez** pour la sécurisation des portes d'entrée de l'église,

**ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 714,20 € délibéré le 13 avril 2021 pour la commune de Grosoeuvre pour l'acquisition de matériel électoral, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ; **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 67 361,41 € délibéré le 15 octobre 2019 pour la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la création d'une réserve incendie, d'un bordurage et l'aménagement d'un parking, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ; **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 742,50 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie, la facture ayant été réglée antérieurement à la date d'autorisation de démarrage anticipé et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

---

### **M. Guy LEFRAND**

Nous n'avons pas encore tout à fait terminé, mes chers collègues.

Je me dois de vous donner un **point d'information sur le CRTE**, le Contrat territorial de relance et de transition écologique. Dans le cadre du prolongement des CPER qui ont été renouvelés, le gouvernement a demandé aux territoires de se doter d'un contrat de relance et de transition écologique.

Pour faire simple, depuis 5 ou 6 ans, les départements et les régions ont signé des contrats de territoire avec les EPCI, représentant les communes. L'État, le gouvernement, a compris à quel point il pouvait être intéressant de tout regrouper dans un seul contrat, plutôt que d'avoir des multitudes de contrats. Donc, aujourd'hui, il nous est proposé, puisque l'EPCI est la maille retenue pour signer ces CRTE, de signer ce contrat avec l'État qui, globalement, reprend ce qui existe déjà avec des possibilités d'accompagnement, notamment sur le volet *relance, transition écologique*.

Donc, il y a eu un travail qui a été mené d'ores et déjà entre les services de votre agglomération et les services de l'État qui va nous permettre de signer un protocole d'accord sur ce que nous aurions envie de mettre dans le CRTE. Je vais le signer en votre nom la semaine prochaine. À partir du mois de juillet, la seconde phase, la plus importante, est de compléter ce CRTE, surtout de mettre tout ce qu'on a à y mettre. Bien évidemment, nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cadre d'une Conférence des maires et dans le cadre d'un Conseil communautaire. Dans ce cadre-là, les parlementaires, dans leur grande sagesse, avaient imaginé que tout serait fait – évidemment, parce que nous n'avons que cela à faire – pour une signature au mois de juin et les représentants notamment de l'AMF, Association des Maires de France, ont obtenu que la signature se fasse d'ici à la fin de l'année.

C'est le même principe que les contrats de territoire que nous connaissons depuis longtemps, c'est-à-dire des fiches d'action avec évidemment une annexe financière.

Il y a un comité de pilotage, un comité de pilotage élargi, etc.

La question avait notamment été posée, il y a quelque temps pour savoir où nous en étions avec notre CRTE. Donc, nous signons le protocole d'accord et l'État a signalé la grande qualité du travail fourni par les services, sous l'impulsion du nouveau Directeur Général des Services. Avant la fin de l'année, nous pourrions vous présenter ce nouveau CRTE.

Voilà, où nous en sommes sur ce sujet.

Deuxième et dernier point d'information avant de vous libérer : les transports scolaires. C'est M. DOUARD et M. NORBLIN. Nous allons passer un micro, s'il vous plaît, à M. NORBLIN qui est au premier rang.

#### **M. Raphaël NORBLIN**

M. SIMON a été interrogé par le proviseur de Senghor concernant le transport des élèves, notamment du sud de l'agglomération, car les élèves arrivent régulièrement en retard dans leur établissement. C'est quand même assez compliqué pour eux. Aujourd'hui, ce que je peux vous dire est que, globalement, tous ces élèves empruntent des lignes régulières, dont nous reprenons la compétence, soit en transfert, soit en délégation, ce qui nous facilite la tâche en terme de réflexion. Quand ils remontent vers Senghor, tous ces élèves passent au carrefour de Trangis qui est quand même un gros point. Aujourd'hui, les transporteurs via TU ont été interrogés et nous en arrivons à pouvoir nous dire que, potentiellement, si nous acceptons qu'il y ait des points d'arrêts qui soient au niveau de Trangis, parce qu'il y a quand même un certain nombre de cars, ce qui fait que nous ne pourrions pas tous les envoyer à Senghor. Si nous acceptons qu'ils fassent environ 800 mètres à pied, nous pourrions pour le moment les stopper à cet endroit-là, ce qui leur ferait gagner une demi-heure de trajet. Cela éviterait à ces enfants-là de descendre au Pôle pour remonter ensuite à Senghor. Voilà où en est la réflexion à ce jour. Ce n'est pas une fin en soi, ce n'est pas la panacée, nous en avons bien conscience. C'est à ce jour le point où nous en sommes dans notre réflexion pour que ces enfants arrivent au moins à l'heure en cours. Ce n'est pas l'idéal, nous continuons à travailler sur le sujet, mais c'est ce que nous avons à proposer à ce jour.

Ensuite, il y a d'autres points à regarder. Vous avez été un certain nombre à nous interpellé sur des difficultés d'inscription sur le site d'EPN. Nous sommes encore en train de faire le point avec la Région, c'est-à-dire que tous vos points sont pris en compte, nous les remontons à la Région très régulièrement et nous apurons les bases de la Région, puisque si vos enfants arrivent à s'inscrire sur le site de la Région, c'est qu'ils y sont encore présents, ce qui ne devrait plus être le cas à ce jour. Malheureusement, 3 000 élèves qui passent de la Région à l'Agglomération, ce n'est pas si simple que cela à gérer.

Nous pouvons accepter que la Région fasse des erreurs et vous accepterez sans doute que nous en fassions aussi quelques-unes, parce que nous ne sommes pas parfaits. Cependant, nous tendons vers la perfection, c'est un bel objectif.

En attendant, M. DOUARD et moi sommes à votre disposition pour répondre à vos questions ce soir, si vous en avez... il est 20h45.

**M. Guy LEFRAND**

Oui, mais il n'y a pas de match de foot.

Sachant que vous ne partez pas en congé encore et qu'il y a encore tout un travail qui va être mené pendant le mois de juillet pour continuer à améliorer, pour avoir l'offre la plus complète possible au 1<sup>er</sup> septembre.

N'hésitez pas à revenir vers MM. NORBLIN et DOUARD sur ces sujets, puisque nous sommes régulièrement interpellés. Senghor est un des sujets majeurs, un des sujets les plus importants, mais nos élus et les services de Pierre LASCABETTES continuent à travailler sur le sujet.

**M. Raphaël NORBLIN**

Les services que je remercie quand même particulièrement. Je le fais à chaque fois que je le peux. Ils sont quand même très disponibles et relativement tard en fin d'après-midi, voire en début de soirée. Il en est de même de Transurbain.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

Mes chers collègues, avez-vous des questions sur le transport scolaire ? Pardon, je vois quelqu'un qui fait plein de signes, je ne vois pas... M. Max CONFAIS.

**M. Max CONFAIS**

Bonsoir chers collègues.

Avec le transport, j'arrive à faire des choses. Nous avons déjà gagné un quart d'heure avec l'aménagement, mais il reste encore des imperfections. Quand on parle d'inscription, les parents d'élèves ont déjà reçu des inscriptions qui sont fausses, sur des mauvais circuits qui vont être supprimés. Je voudrais que nous soyons assez vite fixés, parce que les enfants vont encore galérer... Nous avons déjà amélioré d'un quart d'heure, si nous gagnons encore 20 minutes sur ce qui vient d'être dit, ce sera très bien. D'une heure vingt à moins d'une heure, ce sera très bien, mais il faut faire attention.

J'avais une autre intervention qui n'est pas liée à celle-là. C'est le rappel de la fusion.

Les engagements de la fusion qui ont été pris il y a deux ans. C'est pour le dire aux nouveaux maires. Il y avait de l'équité, il y avait de tout et cette équité est en train de disparaître un peu et les engagements non tenus.

Pour la jeunesse – enfance, nous avons reculé. Nous voyons le résultat, ce n'est pas terrible.

Pour les déchets, dans le sud de l'Eure, nous sommes toujours un peu défavorisés, encore plus quand je vois la déchèterie mobile, qui oublie carrément les déchets verts. Je ne sais pas ce qu'ils vont devenir.

Pour l'équité, nous pourrions baisser les taxes et monter un peu Évreux et l'ancien GEA qui ont des services plus importants pour les déchets verts. Je ne demande pas les déchets verts, je vous rassure tout de suite, mais il faudrait quand même y penser. Si nous pouvions monter de 1,2 à 1,5, la participation d'Évreux qui a quand même un service bien plus important, ce serait d'équité.

Puis une question sur le SETOM qui a supprimé le quai de transfert, cela nous coûte 150 kilomètres par an, cela nous coûte pratiquement 100 000 €. Et, pour accélérer les choses, les quais de transferts vont nous coûter 20 % de plus dans le nouveau marché, alors que nous n'y avons pas droit.

Et, quand vous parlez de la solution pour le chauffage, c'est une DSP pour THERMEVRA qui devait prendre 70 000 €, ils vont nous prendre 55 000 €. Le reste, il faudra le séparer entre le SETOM, Évreux et EPN. Comme cause, un peu plus risible, c'est parce qu'avec la covid ils ont eu moins et le gros client qui a fait défaut est la piscine. Alors, si nous voulons une piscine qui soit moins énergivore, nous serons toujours obligés de payer.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Cela fait beaucoup de questions en même temps sur plein de sujets différents.

Sur les transports scolaires, merci Max, parce que tu reconnais que le travail est mené et que nous avons d'ores et déjà amélioré beaucoup de choses.

J'essaie de résumer, de faire bref.

Sur le réseau de chauffage urbain, que nous n'ayons pas chauffé les piscines, donc il y a moins de dépense de chauffage urbain, parce qu'il n'y a pas eu de piscine, jusque-là ça me semble raisonnable.

Sur la gestion des déchets, je n'ai pas tout compris sur la volonté d'opposer... Attends, je finis... Je répondrai plus tard.

**M. Max CONFAIS**

Sur le sud, la déchèterie mobile fait abstraction des déchets verts.

**M. Guy LEFRAND**

Non, pas du tout.

Max, si tu permets que nous te répondions, sinon ce n'est pas un débat.

Je n'ai pas très bien compris la volonté d'opposer Évreux, d'augmenter les taxes à Évreux. Je pense que nous sommes ici dans un Conseil communautaire, nous sommes là pour travailler les uns avec les autres et pas les uns contre les autres. Je pense que cela fait quand même des années que nous le faisons.

Sur la déchèterie du sud de l'Eure :

1° Nous avons réussi à faire baisser les tarifs du SITREVA, de 15 %, je crois, ce qui va faire une économie importante cette année. Donc, nous confirmons que les personnes qui habitent dans le sud de l'Eure vont pouvoir continuer à l'utiliser, comme l'ont demandé les collègues maires.

2° Nous étions tout à l'heure en Bureau communautaire sur la validation de la création d'un éco point à La Chapelle-du-Bois-des-Faulx dans le nord et un autre à Marcilly dans le sud. Ce sera fait dès 2022. Donc, aujourd'hui, le travail est mené pour la gestion des déchets dans le sud de l'Eure. Mais, nous aurons l'occasion d'y revenir puisque Mme Rosine COULONG vous présentera justement les objectifs de gestion des déchets et la mise en place de ces nouveaux services et de ces nouveaux lieux, de ces nouveaux établissements, pour qu'il y ait systématiquement moins de huit kilomètres, je crois... pour que chaque habitant ait un point de collecte à moins de huit kilomètres de chez lui. C'est l'objectif qui sera réalisé pour 2022. C'est l'objectif que j'ai donné aux services aujourd'hui en accord avec le Bureau communautaire.

Mes chers collègues, notre Conseil est donc terminé.

Prochain conseil le mardi 28 septembre 2021. Je vous remercie d'avoir été patients.

Juste un mot peut-être avant que nous terminions. Nous sommes ici au Cadran, probablement pour la dernière fois, et je vous propose de remercier et d'applaudir le personnel qui, à la fois, gère le son, les lumières, parce qu'aujourd'hui ils ont eu un grave incident et, en urgence, ils ont réussi à nous trouver des solutions. Donc, je pense que tous nos agents qui ont géré l'image, le son et Facebook méritent vos applaudissements.

*Applaudissements.*

**M. Guy LEFRAND**

Pour mémoire, la retransmission en vidéo de nos débats a passionné les foules, puisque nous avons eu un pic à huit personnes, avec une moyenne à cinq pour une durée moyenne d'écoute de sept minutes cinquante. Comme quoi, c'est utile à la démocratie, mais cela reste quand même moins fondamental que le travail que nous menons ensemble.

Je vous souhaite de très bonnes vacances. Revenez reposés à la rentrée.

**La séance est levée à 20h50.**



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE  
•••  
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2021  
•••  
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt et un, le 17 septembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 10 septembre 2021, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

**PRÉSENTS** : Monsieur ALORY Christophe, Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PIERES Patrick, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude, Madame TREMEL Emmanuelle

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS** : Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno.

**DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL**

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **DÉCIDE** la vente par le Musée des Instruments à Vent sis à la Couture Boussey, de livres et produits à prix fixes, ainsi que de produits dérivés (*goodies*) aux prix ci-après :

Type de produit	Prix de vente	Quantité totale
Magnet	2,50 €	100
Carte postale	1 €	100
Sticker autocollant	0,50 €	100
Marque-page	0,50 €	100
CD <i>La Guerre des bassons n'aura pas lieu</i>	10 €	65

et **RÉSERVE** 20 magnets, 20 cartes postales, 20 stickers autocollants, 20 marque-pages et 10 CD pour le stock des dons.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de servitude de passage, ou tout avenant à intervenir, à passer avec ENEDIS, dans le cadre du projet de raccordement d'un poste client IMMO sur la commune de GUICHAINVILLE dans la zone du Long Buisson (parcelle XA 131).





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
◆ ◆ ◆  
**RÉUNION DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021**  
◆ ◆ ◆  
**PROCES VERBAL LITTERAL**

L'An deux mille vingt et un, le 28 septembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 22 septembre 2021, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président. M. Franck BERNARD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal :

**PRÉSENTS** : Mme AUGER Stéphanie, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy (absent lors de l'examen du dossier 10), Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour à partir de 19H05 (dossier 13), M ERRAMMACH Youssef à partir de 19h15 (dossier 17), M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier à partir de 19h30 (dossier 19), M JUILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, Mme BAYRAM Servane, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, M BOULANGER Jean-Christophe, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M BRULARD Thierry, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CARIOT Geoffrey, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAPLAIS Robert, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CORNE Laurent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DI GIOVANNI Alain, M DULONDEL Michel, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMONNE Christine, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M LEVERT Cédric, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, M PIERES Patrick, Mme PLAISANCE Marianne, Mme RAMETTE Brigitte, M ROUGER Guillaume, M ROUSSEL Cédric, M SAULNIER Robin, Mme SAUVE Dominique, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien.

Monsieur HAMBY Patrick suppléant de Monsieur CARRETTE Christophe

**ONT DONNÉ POUVOIR** : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD, Monsieur Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Philippe GUILLEN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BOULANGER, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Noël GRIPPON a donné pouvoir à Monsieur Patrick PIERES, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Abdé ZAYANI a donné pouvoir à

Monsieur Laurent CORNE, Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Madame Eveline RIVIERE a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Monsieur Olivier RIGAL-ROY, Monsieur CRETOT Didier a donné pouvoir à Madame Brigitte RAMETTE jusqu'à 19h30

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS** : Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur JEANNE Emeric, Monsieur BARRAL Fernand, Monsieur CONFAIS Stéphane, Monsieur CRISTOBAL Florent, Monsieur DE LANGHE Christian, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur MARTIN Jean-Marie.

\*\*\*

### **M. Guy LEFRAND**

Bienvenus, mes chers collègues dans la Halle des Expositions de la ville d'Évreux. Nous sommes toujours sous le régime de l'urgence sanitaire qui ne nous permet pas encore de nous retrouver au sein de la salle de notre Conseil communautaire. Nous devrions pouvoir y retourner à partir du 1<sup>er</sup> octobre ; aujourd'hui, le pass sanitaire n'étant pas exigé pour les élus, vous devez respecter les gestes barrières, notamment les règles du port du masque et l'utilisation de gel hydroalcoolique. Les règles du quorum restent celles fixées dans le cadre de l'urgence sanitaire, c'est-à-dire le quorum pour un tiers des membres présents, et deux pouvoirs possibles par personne. Cette réunion, mes chers collègues, est filmée et retransmise en direct sur Internet. Pour votre parfaite information, lors de notre dernier Conseil communautaire, le nombre moyen d'internautes était de huit ; la réunion de ce soir coûte 12 000 €. Il faut que chacun soit bien conscient, lorsque vous réclamez des visioconférences, de l'utilité ou pas de cette disposition. Je rappelle, mes chers collègues, que vous n'avez pas de micros ce soir, mais vous avez par contre deux *perchmen* qui sont à votre disposition. Dès que vous souhaitez prendre la parole, levez la main, et lorsque vous prenez la parole, je vous remercie de donner votre nom, et le nom de la commune. C'est important pour la transcription de nos débats, et pour que les quelques personnes qui nous suivent sur Internet puissent vous reconnaître. Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter le procès-verbal du Conseil communautaire du 29 juin que vous avez reçu par mail, et que vous avez également reçu dans l'envoi de ce présent dossier. Avez-vous des remarques, des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas, je considère que ce procès-verbal est adopté, je vous en remercie.

Je vous demande également, mes chers collègues, d'acter la réception du compte rendu du Bureau communautaire du 17 septembre que vous avez reçu par mail. Ce compte rendu vous permet d'être informé de l'ensemble des décisions de notre bureau communautaire.

*Le Conseil communautaire :*

- **ADOpte** le Procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 29 juin 2021.

---

### **1-Établissement Public Foncier de Normandie - Conseil d'Administration - Remplacement du représentant suppléant d'Évreux Portes de Normandie**

#### **M. Guy LEFRAND**

La première délibération à l'ordre du jour appelle le remplacement du représentant suppléant d'Évreux Portes de Normandie au sein de l'EPFN, l'Établissement Public Foncier de Normandie. Le 27 juillet 2020, nous avons procédé à la désignation de M. Xavier HUBERT, en tant que représentant titulaire, et de Mme Stéphanie AUGER en tant que représentante suppléante d'EPN au sein du Conseil d'administration de l'EPFN. Mme AUGER Stéphanie a été désignée en même temps membre du Conseil d'administration de l'EPFN, en qualité de représentante du Département de l'Eure. Il nous faut donc désigner un nouveau suppléant. J'ai reçu la candidature de M. Sylvain BOREGGIO. Y a-t-il d'autres candidatures ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **DÉSIGNE M. Sylvain BOREGGIO** en qualité de représentant suppléant d'Évreux Portes de Normandie au sein du Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie, en remplacement de Mme Stéphanie AUGER.

## **2- Collèges de Saint-André de l'Eure et d'Ézy-sur-Eure - Conseils d'administration - Modification de la représentation d'EPN**

**M. Guy LEFRAND**

La seconde délibération concerne les collèges de Saint-André de l'Eure et d'Ézy-sur-Eure et les Conseils d'administration. M. BOREGGIO a été désigné représentant titulaire d'EPN au sein des collèges de Saint-André-de-l'Eure et d'Ézy-sur-Eure. Mais il est également représentant du Département pour ces deux collèges. EPN doit donc procéder au remplacement de M. Sylvain BOREGGIO en tant que titulaire. Nous vous proposons que Mme BROCHAND-DULAC et Mme Rosine COULONG, qui sont les actuelles suppléantes, deviennent titulaires. J'ai reçu leurs accords.

Nous vous proposons la candidature de deux suppléantes :

- Mme Emmanuelle TREMEL, au poste de suppléante pour le collège d'Ézy-sur-Eure.
- Mme Carine BONNARD, candidate en tant que suppléante au collège de Saint-André.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **MODIFIE** ainsi qu'il suit, la représentation d'EPN au sein des Conseils d'administration des Collèges de Saint-André de l'Eure et d'Ézy-sur-Eure:

### **Collège Les 7 Épis de Saint-André**

Conseil d'Administration

**1 titulaire**

Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC

**1 suppléant**

Mme Carine BONNARD

### **Collège Claude Monet d'Ézy-sur-Eure**

Conseil d'Administration

**1 titulaire**

Mme Rosine COULONG

**1 suppléant**

Mme Emmanuelle TREMEL

## **3- Projet Alimentaire Territorial d'EPN**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant, le Projet Alimentaire Territorial est présenté par Mme TREMEL.

**Mme Emmanuelle TREMEL**

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Je fais suite à la délibération n° 16 du 29 juin dernier concernant la délibération du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET). Ce dernier est décliné en quatre axes majeurs, dont le quatrième axe prévoit de développer les filières locales de l'alimentation, et d'élaborer un plan alimentaire territorial. EPN porte donc la démarche d'un projet PAT, Projet Alimentaire Territorial.

Qu'est-ce qu'un PAT ? En quoi consiste-t-il ?

L'ambition d'un PAT consiste à fédérer les différents acteurs du territoire autour de l'alimentation, tout en prenant en compte les problématiques sociales, économiques, environnementales et de santé. L'objectif est d'assurer à notre population un accès à une alimentation saine, sûre, de bonne qualité, en quantité suffisante, diversifiée, mais également produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables.

Ce projet permettra de répondre aux enjeux de la loi Egalim, et du Plan National de l'Alimentation. L'objectif est de bâtir ensemble une stratégie alimentaire durable, en concertation avec les parties prenantes. Cette stratégie se déclinera en cinq thèmes :

- Le premier thème est un thème incontournable, à savoir la mise en place par EPN d'une gouvernance, et la réalisation d'un diagnostic partagé.
- Le second thème sera de structurer les filières de production de base.
- Le troisième thème sera de structurer les filières de distribution.
- Le quatrième thème développera l'aide sociale par l'alimentation.
- Le dernier thème sera de sensibiliser et d'axer la communication vers tous les publics.

Tous les acteurs du territoire en lien avec l'alimentation sont donc mobilisables. La réussite d'impact passe par une vision concertée et co-construite de toutes les parties prenantes. L'enjeu est d'impulser une logique coopérative pour souder le territoire, par le biais d'ateliers collaboratifs. Cette démarche se déroulera en quatre phases.

- La phase initiale, sera la mise en place d'une gouvernance par EPN, et d'une base de connaissances.
- La seconde phase sera une phase de diagnostic, de dialogue, mais aussi de pédagogie. Le diagnostic est une étape incontournable d'un PAT pour avoir une connaissance parfaite du territoire sur le plan de l'existant, qui est en cours de création par la vision de chaque acteur.
- La troisième phase sera des ateliers thématiques de co-construction du programme d'action.
- La dernière phase sera une phase de synthèse des actions concrètes à mener à la suite de la restitution des idées. Cette dernière phase se déroulera normalement avant juillet 2022.

Pour nous aider dans cette démarche, EPN a fait appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui s'appelle LaVilleE+, avec laquelle EPN a déjà collaboré, notamment sur le plan Véloo. Le coût de cette opération est de 33 000 € HT. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir décider le lancement du projet alimentaire territorial EPN, et l'ensemble des études afférentes, et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter tous types de démarches, d'aides financières auprès d'organismes partenaires. Merci.

#### **M. Guy LEFRAND**

Merci, Mme TREMEL. C'est la déclinaison pratique du PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial). Beaucoup disaient que le PCAET était un plan très théorique ; aujourd'hui, il se décline de manière pragmatique sur les territoires. Et ce travail du plan alimentaire territorial est important, puisqu'il va nous permettre d'entrer l'agriculture dans le travail que nous menons sur le territoire. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Mme COLLIN.

#### **Mme Isabelle COLLIN**

Réaliser un plan alimentaire du territoire est nécessaire pour notre intercommunalité, dans laquelle la production agricole est déjà très présente. C'est même un levier du développement économique important. Aujourd'hui, nous parlons de circuits courts, d'alimentation durable et saine. Comme indiqué dans la délibération, les PAT sont des outils qui peuvent être reconnus par le ministère de l'Agriculture, et qui permettent d'obtenir des financements majeurs. Ces financements permettraient de remettre aux normes les restaurants scolaires qui sont au sein de notre commune, de développer des productions locales et de développer les lieux de transformation et de production. Sauf que ce dispositif, comme indiqué dans la délibération, existe depuis 2014, et il est grandement temps que notre intercommunalité se lance. Plusieurs PAT existent dans le département, et plusieurs intercommunalités ont pu bénéficier de fonds importants pour relocaliser leurs productions, créer des circuits logistiques, consolider leurs exploitations agricoles. Des mairies, des exploitations agricoles, des associations concernées par ce sujet de l'alimentation sur notre intercommunalité, n'ont pas pu bénéficier dernièrement, notamment, des financements liés au plan de relance.

Alors oui, réaliser ce PAT est une très bonne chose ! Mieux vaut tard que jamais pour notre capitale départementale, un lieu où la production agricole reste majeure.

**M. Guy LEFRAND**

Merci pour votre positive attitude constante. Y a-t-il d'autres remarques, d'autres interventions ? Je mets le point au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☛ **DÉCIDE** le lancement du *Projet Alimentaire Territorial d'EPN et de l'ensemble des études afférentes* et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président ou son représentant pour solliciter tous types de démarche d'aide financière auprès des organismes partenaires. Un *Projet alimentaire territorial* a pour ambition de fédérer les différents acteurs du territoire autour de l'enjeu central de l'alimentation, contribuant à la prise en compte des problématiques sociales, environnementales, économiques et de santé d'un territoire. Les 5 axes de travail relatifs à la mise en œuvre de ce projet sont les suivants :

- la mise en place d'une gouvernance, et la réalisation d'un diagnostic partagé
- Structurer les filières de production locales
- Structurer les filières de distribution
- Développer l'aide sociale par l'alimentation
- Sensibiliser et communiquer vers tous les publics

#### **4- Aides à l'Immobilier d'Entreprise - SARL AUTOS PARTNERS**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant mes chers collègues appelle une aide à l'immobilier d'entreprise. La SARL AUTOS PARTNERS que vous connaissez probablement est une entreprise de vente de véhicules d'occasions pour les particuliers, mais c'est aussi un atelier de réparation, de réinsertion situé rue Jean Moulin, sur la droite, lorsque vous montez. C'est ce que l'on appelle un atelier solidaire, lancé avec l'accompagnement des services et le travail de Mohamed DERRAR en son temps. Aujourd'hui, avec WIMOOW, cette structure favorise l'insertion, notamment par la mécanique automobile.

L'entreprise est aujourd'hui locataire des locaux qu'elle utilise rue Jean Moulin, elle enregistre une progression très régulière, ce qui est bon signe et qui prouve que ce volet atelier solidaire est un besoin sur notre territoire. Désormais, M. GANI le propriétaire, souhaite investir dans l'achat d'un nouveau bâtiment ; il se propose d'acheter le bâtiment de l'ancien Lidl, « l'ancien encore actuel », mais bientôt ancien, celui situé sur le boulevard du 14 juillet. Il va déménager, la construction du nouveau Lidl avance bien. Nous pourrions, plutôt que d'avoir une friche sur cet ancien Lidl, avoir cet atelier solidaire avec cette vente de véhicules d'occasion.

Pour faire face à cet investissement important, dans la mesure où il y a un vrai rôle social apporté aujourd'hui par cet établissement, nous vous proposons d'apporter un accompagnement à la SARL AUTOS PARTNERS sous forme d'une aide dite « *de minimis* », qui serait d'un montant de 100 000 €. C'est une aide sous forme d'une avance remboursable. Elle fera l'objet, si vous l'acceptez, d'une convention entre EPN et l'entreprise pour fixer les modalités financières. Le principe réside – nous le faisons de temps en temps – dans un prêt à taux 0, avec un différé de remboursement de deux ans, et ensuite des échéances annuelles de remboursement réparties sur cinq ans. C'est un beau projet qui existe depuis quatre ou cinq ans sur le territoire, qui se développe bien, à la fois sur le plan du développement économique et de l'accompagnement à l'insertion. Je vous propose donc de les accompagner dans ce sens.

Y a-t-il des remarques, des observations, des questions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☛ **OCTROIE** une avance remboursable de 100 000 € à la SARL AUTOS PARTNERS représentée par Monsieur Rabah GANI pour le déménagement de sa société la SARL AUTO PARTNERS et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

---

## **5- Commune d'Évreux - Acquisition du 9 rue Franklin Roosevelt**

### **M. Guy LEFRAND**

Nous passons à l'acquisition, par notre EPCI, d'un immeuble situé 9, rue Franklin Roosevelt, que tout le monde connaît sous le nom du Franklin, et pour les plus anciens sous le nom de l'Atrium. C'est depuis quelques années un bâtiment en déshérence qui a fait l'objet de squats, de vols, de destruction. Aujourd'hui, nous pouvons enfin trouver une solution à cette friche locale qui est sur un secteur qui souffre socialement. Nous vous proposons de l'acquérir au prix de 216 000 €. France Domaine a estimé ce bien à 240 000 €, nous avons proposé de l'acheter pour 216 000 €. Le juge d'instruction a donné son accord pour cette cession (il y a une saisie pénale immobilière), à ce prix, si vous êtes d'accord. L'objectif est de redonner vie à cette partie d'Évreux, à ce quartier d'Évreux appelé Place des Fontaines en raison des fameux jets d'eau. Nous avons plusieurs hypothèses sur le sujet, comme la réalisation d'une petite résidence étudiante ou au moins un espace résidence tiers-lieu, afin de rendre vivant, de manière positive, ce secteur. Je pense que tout le monde voit de quel bâtiment il s'agit.

Avez-vous des questions, des observations ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

**DÉCIDE d'ACQUÉRIR** l'immeuble sis à ÉVREUX, 9 rue Franklin Roosevelt à Évreux, cadastré section XH 24 et 318 moyennant le prix de 216 000 € appartenant en indivision à Monsieur DUMRUL et Madame GARCIA SANZ HERNANDEZ ayant fait l'objet d'une saisie pénale immobilière par ordonnance en date du 11 mai 2016. Par ordonnance, en date du 30 juillet 2021 Mme Marion CACKEL Juge d'Instruction a donné son accord pour la cession du bien au profit d'Évreux Portes de Normandie. Les frais d'acte de vente étant à la charge d'Évreux Portes de Normandie ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Le projet est d'y aménager des logements pour les étudiants.

---

## **6- La Couture-Boussey - VENTE à M. et Mme VIMARD**

### **M. Xavier HUBERT**

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. La délibération n° 6 concerne l'acquisition par M. et Mme VIMARD d'une propriété qui appartient à EPN, et qui a été acquise dans le cadre d'un échange avec la commune de La Couture-Boussey pour réaliser notre projet d'hébergements insolites. Le projet se poursuit, mais à l'entrée de cette parcelle il restait une propriété, une maison d'habitation, sur un terrain de 1700 m<sup>2</sup> environ, que France Domaine a évalué à 150 000 € net vendeur. Nous avons reçu la proposition de M. et Mme VIMARD pour vendre cette parcelle à ce prix.

### **M. Guy LEFRAND**

Pour ceux qui connaissent, c'est la maison qui est juste à l'entrée de cet ancien terrain, sachant que la vente a été définitivement réalisée il y a quelques jours sur l'autre partie. Normalement, les hébergements insolites devraient ouvrir en juin 2022, sous réserve de fournitures, car vous savez qu'aujourd'hui il y a des problèmes d'approvisionnements en matières premières, en particulier en bois. Normalement, les hébergements atypiques devraient ouvrir en juin 2022. Il n'y a pas d'opposition. Délibération adoptée, je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

**CÈDE** à Monsieur et Madame Daniel VIMARD ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la maison sise à La Couture-Boussey, cadastré section D 2065 pour 1 700 m<sup>2</sup> au prix de 150 000 €, les frais de notaires, de négociation de l'agence immobilière sont à la charge de l'acquéreur ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

---

## 7- Parc d'activités de La Rougemare - Parcelle AD n° 222 sise à Fauville - Vente par EPN à GRTgaz

### **M. Xavier HUBERT**

Il s'agit de vendre à GRTgaz, une petite parcelle située sur le territoire de la commune de Fauville - La Rougemare. En réalité, cette vente vise à favoriser pour GRTgaz l'accès à leurs infrastructures qui actuellement ne sont accessibles que par le biais d'une servitude de passage, d'une convention de servitude. Le terrain a été proposé au prix de 20 €/m<sup>2</sup>, confirmé par le service des Domaines ; il s'agit de céder une parcelle d'environ 820 m<sup>2</sup> à GRTgaz. Vous avez le schéma au dos de la délibération.

### **M. Guillaume ROUGER**

Bonsoir mes chers collègues. En raison de mes activités professionnelles, je ne prendrai pas part au vote.

### **M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie pour cette précision. Il n'y a pas d'autres sujets, pas d'autres remarques. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **CÈDE (M. ROUGER ne prend pas part au vote)** à GRTgaz ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée AD n° 222 sur la ZAC de la Rougemare à Fauville, d'une surface d'environ 820 m<sup>2</sup> au prix de 20 €/m<sup>2</sup> à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **AUTORISE** la prise de possession de façon anticipée pour réaliser des travaux de clôture définitive du terrain et la mise en sécurité de leurs installations, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

---

## 8- Projet urbain partenarial - Extension du réseau d'eau potable rue des Charitons - Commune de Saint-Sébastien-de-Morsent

### **M. Xavier HUBERT**

Sur le projet urbain partenarial situé sur la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent, la SAS DEPUYDT souhaite déposer en divisant, des permis de construire sur deux parcelles qui lui appartiennent. Il est nécessaire pour viabiliser ces parcelles, de faire une extension du réseau d'eau potable. Vous savez que le Projet Urbain Partenarial (PUP) permet de faire financer ces équipements publics par le propriétaire du projet qui profitera des équipements. Dans ce cadre, nous signons avec le propriétaire, la commune, ce projet urbain partenarial qui porte sur une somme de 24 000,00 € HT d'extension du réseau d'eau potable. Vous savez qu'en matière de PUP, le bénéficiaire est exonéré de la taxe d'aménagement, mais nous devons limiter cette exonération dans le temps. Il est proposé de fixer à cinq années l'exonération de la taxe d'aménagement pour bénéficier de la délibération que nous prenons ce soir.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Je suppose qu'il n'y a pas de remarques particulières, pas d'opposition. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **DÉCIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour desservir les parcelles ZD 30 et 31 sises rue des Charitons à Saint-Sébastien-de-Morsent, pour un montant estimé de 24 000,00 € HT, à réaliser avant fin janvier 2022 ; **DÉCIDE** de fixer en conséquence la prise en charge financière des travaux par Monsieur DEPUYDT à hauteur de 100 % du montant des travaux du réseau d'eau potable, soit 24 000,00 € HT ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 5 ans ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre Monsieur DEPUYDT, et Évreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec Monsieur DEPUYDT et futurs acquéreurs potentiels des parcelles

ZD 30 et 31, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

### 9- Commune de MISEREY - Travaux de voirie rue de Pacy - Création d'un trottoir - offre de concours de la société Charles RIVER

**M. Xavier HUBERT**

Nous continuons à MISEREY. L'entreprise Charles RIVER, plus connue sous le nom de CIT, a étendu son activité dans une partie des locaux de la Biopépinière. Elle souhaiterait, pour conserver la zone de parking de ses salariés, créer entre son parking existant et le nouveau site d'activité, un cheminement piéton. Dans le cadre de la création de ce cheminement piéton, la société a fait part de son offre de participer au financement de cet aménagement. Ce financement serait partagé, à parité, entre EPN et le CIT. Le coût total de cette réalisation est de 34 933,50 € HT, pris à parité par la société et par EPN. Par ailleurs, nous profiterions de la création de ce cheminement piéton pour renforcer la voirie, ce qui est une compétence exclusive d'EPN pour un montant de 16 856,69 € HT.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Je suppose qu'il n'y a pas de remarques particulières, pas d'opposition sur ce sujet. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

**DÉCIDE** la réalisation des travaux d'aménagement d'un cheminement piéton entre l'entreprise Charles RIVER et la Biopépinière rue de Pacy à Miserey, pour un montant de 34 933,50 € HT, soit 41 919,60 € TTC, à réaliser avant fin décembre 2021 ; **DÉCIDE** de fixer, via offre de concours, la prise en charge financière des travaux par l'entreprise Charles RIVER à hauteur d'un montant total de 17 466,75 € HT ; **DÉCIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par EPN à hauteur d'un montant total de 17 466,75 € HT ; **DÉCIDE** d'un renforcement de la voirie rue de Pacy pour un montant total de 16 856,69 € HT, ne rentrant pas dans le cadre de l'offre de concours, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'acceptation de l'offre de concours de l'entreprise Charles RIVER, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

### 10- Aménagement du pôle gare - Mandat à la SPL Évreux Normandie Aménagement - Convention

**M. Guy LEFRAND**

La prochaine délibération concerne l'aménagement du pôle de la gare d'Évreux. C'est un sujet majeur, plusieurs présidents de l'agglomération y ont travaillé ; aujourd'hui, nous avons enfin à la possibilité de le réaliser. Vous avez un PowerPoint sur table, car il est compliqué de faire une présentation en visioconférence. Je vais laisser Xavier HUBERT vous le présenter. En ma qualité de président de la SHEMA, je vais quitter la salle, et Sylvain BOREGGIO, qui est absent aujourd'hui, ne prend pas part au vote en tant que président de la SPL, même s'il a un pouvoir. Je voudrais juste dire un mot sur la gare et son quartier. Aujourd'hui, c'est un secteur stratégique pour le territoire d'Évreux, mais en même temps c'est un frein entre le centre-ville d'Évreux et les quartiers sud, notamment de la Madeleine. Le projet qui va vous être présenté vise à la fois à apaiser le secteur, le rendre plus efficient, casser cette dynamique de fracture, et apporter des solutions qui, je l'espère, vous satisferont. Je reviens dès que vous aurez terminé.

**M. Xavier HUBERT**

Merci, Monsieur le Président. La délibération vise sur la base du document - que nous allons commenter dans un second temps- à donner un mandat à la SPL Evreux Normandie Aménagement, d'aller plus que loin que les esquisses qui ont été proposées, pour passer dans une phase plus opérationnelle de la réalisation de l'aménagement du secteur de la gare. C'est ce mandat qui sera confié à la SPL pour la réalisation des travaux. Globalement, ces travaux seront réalisés à hauteur de 11 147 088 € HT, avec une rémunération de 5 % en faveur de la SPL qui bénéficiera du mandat. L'aménagement de la gare -comme vous le voyez dans le document- est composé de quatre secteurs clés.

1. Le premier des quatre secteurs est le parvis de la gare (3<sup>ème</sup> page). Le visuel sur le document qui vous a été distribué rend compte de ce que pourrait être ce parvis de la gare. Vous avez la création d'une belle zone piétonne devant la gare, plus grande qu'actuellement, avec une possibilité dans un large plateau de traverser et réduire, sans la supprimer, l'emprise des véhicules automobiles. En face, les places de stationnements seront maintenues avec 33 places, et un parking de courte durée sur la gauche du schéma. En allant sur la page de droite, vous avez également le souci de déborder en quelque sorte le jardin public, pour faire des plantations au-delà de la grille du jardin public. Nous avons quand même conservé la possibilité de stationner, et de garer des bus et des cars. L'aménagement de ce parvis, c'est le budget le plus important, est estimé à 6,73 M€.

2. La deuxième partie est la parcelle AB<sup>2</sup>, vous le savez, c'est ce bâtiment le long de la voie, vers l'Est. Nous avons ce bâtiment qui a été détruit et libère une zone qui pourrait être aménagée de façon plus moderne. C'est le principe de ces containers évolutifs, modernes auprès des jeunes ; il y aurait dans cette zone une brasserie, des locaux pour les vélos avec cet atelier de libre-service qui pourrait se situer sur cette zone, avec un skatepark, un terrain de basket, pourquoi pas un mur d'escalade. Des activités qui sont réservées aux jeunes, en complément du Conservatoire de musique qui serait aménagé en face. Cela créerait un pôle sport-jeunes-culture très intéressant. Le budget prévisionnel serait d'un peu plus 1,7 M€.

3. La troisième partie est la passerelle. La passerelle est actuellement un passage confiné. L'objectif est d'ouvrir cette parcelle, d'avoir un accès sur les voies, de rejoindre la ville lorsque vous allez du sud vers le nord. De plus, vous voyez une sorte de parvis en bas, et un parvis à l'étage qui permettraient d'accéder à la parcelle AB<sup>2</sup>, avec l'accès au restaurant dont je parlais à l'instant. Vous avez un visuel de ce qui existe déjà. C'est un ouvrage qui transformerait singulièrement ce quartier.

4. Enfin, la frange Sud qui sera également réalisée. Aux questions qui ont été posées, nous intégrerons évidemment l'accès de la voie verte qui arrivera sur ce côté sud. Nous avons prévu de maintenir, malgré tout, sur cette frange Sud, la possibilité de stationner des bus, mais de boiser davantage, verdir davantage les abords de cette station pour permettre une bonne liaison avec la Ville et le côté nord, avec cette passerelle élargie et la possibilité de cette voie verte qui sera créée dans cette zone. Pour cette partie, le budget prévu est de 800 000 €.

Vous trouverez à l'avant-dernière page, un visuel un peu plus complet, plus parlant que les autres, avec les effets de perspective corrigés, avec la mise en avant de la Frange Sud, de la passerelle, l'aménagement de la parcelle AB<sup>2</sup>, un parvis un peu apaisé et davantage de végétation.

Ce projet est encore en phase d'esquisse, il n'est pas stabilisé, ce sont des propositions qui ont été faites, examinées par les comités de pilotage, par les élus, et validées. C'est pour aller plus loin que nous vous proposons de donner mandat à la SPL pour aller dans une phase plus opérationnelle, et évidemment vous tenir informé de l'évolution de ce projet. C'est un projet financièrement important, de l'ordre de 11 M€. Le fait de donner mandat à la SPL nous permettrait aussi de positionner ce projet avec des possibilités de financements, avec notamment le contrat de territoire, le Contrat de plan Etat/Région, ou encore le contrat de relance de transition économique, le CRTE, qui sont des dispositifs qui nous permettraient d'obtenir des subventions intéressantes pour notre agglomération. Voilà pour la présentation rapide de ce projet. Avez-vous des observations ? Mme MARAGLIANO. La galanterie, M. ROUGER, fait que Mme MARAGLIANO fera la première observation, peut être sur le handicap. Je ne sais pas, je m'avance. (*Rires*)

#### **Mme Francine MARAGLIANO**

Merci. Exactement, l'idée est de regarder le chantier de la gare sous l'œil de l'accessibilité, et de venir compléter ce qui a été présenté, notamment l'élargissement de la passerelle pour les piétons, pour l'ensemble des personnes. C'est aussi un ascenseur qui sera placé au centre, et qui permettra une meilleure accessibilité. Lorsque nous parlons de l'apaisement du Boulevard, nous savons que de nombreuses personnes en situation de handicap phonétique, moteur, y compris handicap mental ont peur d'aller en ville parce qu'il y a trop de circulation, que parfois les personnes mal ou non voyantes n'entendent pas les véhicules. L'apaisement du Boulevard sera un moment très important pour les citoyens.

Je voudrais aussi ajouter que conjointement, la Région et la SNCF vont faire un souterrain avec une pente douce qui permettra de retirer tous les escaliers, et du coup faciliter la mobilité des transports. Il faut savoir que la mobilité est au cœur de la citoyenneté, au cœur de la scolarité des enfants handicapés, au cœur de l'emploi, et véritablement la gare est au cœur de tout cela.

Il faut ajouter aussi tout le travail qui a été fait autour de l'adaptation des transports. C'est plus de 48 bus qui ont été remplacés, 300 « et quelques » quais... Et n'oublions pas que le SAMIBUS a permis à 8500 voyageurs en situation de handicap d'aller vers une mobilité qui n'existait pas. Donc, c'est un gros chantier et vraiment la gare est très attendue depuis plus de 30, 40, 50 ans.

**M. Xavier HUBERT**

Merci, Francine, pour ces précisions vraiment utiles.

**M. Guillaume ROUGER**

Monsieur le vice-président, mes chers collègues, je me réjouis que ce sujet soit enfin à l'ordre du jour de notre assemblée. L'état actuel du parvis est en effet assez indigne pour une ville capitale du département. C'est un sujet qui aurait dû mobiliser l'Agglomération depuis bien longtemps. Aujourd'hui, c'est un peu l'anarchie et l'insécurité qui règnent autour de la gare. L'anarchie dans les flux de circulation, l'insécurité pour les usagers, les piétons, les vélos, les personnes en situation de handicap, les nombreux lycéens et étudiants qui doivent subir le délabrement de cet espace, et de ses infrastructures.

Je disais un état indigne de ce parvis, mais j'aurais pu dire, honteux. Honteux, car il s'agit de la première image qu'un visiteur a de notre agglomération lorsqu'il descend du train. Des voitures qui tentent de se frayer un chemin, des bus qui sont relégués à plusieurs dizaines de mètres à peine fléchés, aucun service à proximité. Le voyageur qui arrive en gare d'Évreux ne peut qu'être désemparé devant cette « deux fois deux voies » qui le sépare du Jardin botanique, et dont il n'a pas connaissance quand il sort du train. Il ne sait pas comment s'orienter, il ne sait même pas où est le centre-ville.

Alors oui, il était temps de lancer ce projet. Nous en avons fait votre priorité en 2020, et je pense qu'il existe un large consensus parmi les élus d'Évreux, les communes de l'Agglomération, mais également parmi nos concitoyens, sur les besoins d'investissements massifs dans ce pôle gare. Un besoin d'autant plus important que le transport ferroviaire et son articulation avec les autres modes de déplacement sont au cœur du défi climatique qui se dresse devant nous. Vous nous soumettez aujourd'hui quelques esquisses et un plan de référence qui servira de base aux études à venir, très bien ! Il s'agira dans les prochains mois de l'enrichir par une large consultation de toutes les parties prenantes, et au premier rang desquels, les usagers. Je crois que c'est l'esprit que vous nous proposez dans les documents et le dossier qui nous ont été soumis. Nous en prenons acte.

Je voudrais juste formuler trois commentaires ou trois demandes sur ce dossier.

Ma première demande serait d'accélérer au maximum le calendrier afin de ne pas reporter aux *calendes grecques* le démarrage des travaux. Je ne sais pas d'ailleurs dans quelle mesure ce projet a été présenté en conférence des Maires. Vous nous le direz, peut-être notamment sur ses impacts budgétaires, et sur son cadencement.

Ma deuxième remarque, ou souhait, serait de permettre que ce projet porte une vraie dimension architecturale, et que nous nous donnions les moyens de faire un beau projet. Ce lieu doit être emblématique de notre agglomération, il doit dire aux visiteurs dès la sortie de la gare, dès le premier regard, dès la première utilisation des services que nous offrirons aux usagers, ce que nous sommes. Notre agglomération, la ville capitale en matière de qualité de vie, d'esprit d'innovation, d'attractivité. Dans son design d'ensemble, le projet doit aussi répondre aux enjeux des déplacements du quotidien de nos concitoyens. Il doit donner envie, et favoriser l'image du train, l'usage du train. Nous devons aussi penser, dans son design, aux questions de sécurité qui sont des questions d'aujourd'hui, qui ne sont pas les mêmes qu'il y a quinze ou vingt ans.

Je profite aussi, M. HUBERT, pour vous demander dans quelles mesures le CAUE sera mobilisé sur ces questions, puisque notre assemblée avait voté des subventions en 2017 pour la participation, notamment le lancement d'un concours d'architecture qui devait donner lieu à des esquisses sur le pôle gare. Mais également, à des financements, puisque

nous avons une convention de financement en 2019 avec le CAUE pour assister l'Agglomération sur les réflexions urbanistiques.

Enfin, pour terminer, il me semble qu'un tel projet mériterait la constitution d'une commission *ad hoc* au sein de notre assemblée, afin d'échanger sur les orientations, et participer de manière active et constructive à son élaboration. Une telle commission serait sans doute un élément très fédérateur pour notre assemblée, et très utile pour la qualité du projet. Je vous remercie.

**M. Xavier HUBERT**

Merci M. ROUGER. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. Pascal JUPILLE**

Bonjour mes chers collègues. J'ai bien entendu tout ce que vous nous avez annoncé. Effectivement, nous ne pouvons pas être contre ce projet d'amélioration du parvis de la gare qui en a réellement besoin. Ce qui peut poser problème sur le projet que vous nous présentez aujourd'hui est qu'effectivement nous avons des usagers qui descendent de la gare, et qui ont besoin d'avoir une vision nouvelle, moderne avec un projet architectural qui peut être intéressant. Il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de personnes qui montent dans le train tous les jours viennent de l'extérieur d'Évreux, et ils ont besoin de leurs voitures pour arriver sur place. Dans le projet, je vois des parkings de courte durée, je ne vois pas de parkings de longue durée. Je me pose la question sur la pertinence du passage du Boulevard en face de la gare en passage à deux voies.

**M. Xavier HUBERT**

Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. George SENKEWITCH**

Pour aller dans le sens du discours précédent, je me pose également la question par rapport à la réduction de voies. Lorsque nous venons du pont Eiffel, il y a peut-être un risque d'engorgement à certaines heures, de remonter le fil. Il faudrait peut-être réfléchir à ce point.

**M. Xavier HUBERT**

Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Bon, je note toutes ces remarques qui seront transmises. Je crois que nous partageons tous l'intérêt que l'Agglomération porte au projet d'aménagement de la gare ; c'était nécessaire. Si nous reprenons l'historique, vous savez que d'autres projets ont été abandonnés, mis sous cartons et la présence durable de la gare est acquise désormais. En ce qui concerne les points sur « deux fois deux voies » ou « deux fois une voie », il est vrai que c'est un parti pris que nous prenons de ne pas laisser la voiture envahir le parvis de la gare, car c'est précisément l'accueil des nouveaux arrivants à Évreux, c'est aussi un endroit qui doit être moins bruyant. Des calculs et des mesures ont été réalisés, et nous avons évoqué le fait de prendre l'option de réduire les voies de circulation devant la gare pour laisser aux voyageurs une vision plus accueillante de la ville d'Évreux. Mais tout cela sera rediscuté, recalculé.

En ce qui concerne les trois demandes et observations de Guillaume ROUGER, bien sûr que nous sommes aussi intéressés pour que le calendrier ne soit pas ralenti ; c'est un projet prioritaire que nous vous présentons dès à présent. Il vient juste d'être soumis à la Conférence des maires, et vous en avez aussi la primeur. Nous souhaitons aussi cette dimension architecturale ; nous souhaitons que ce soit original, que ce soit moderne, que ce soit aussi un peu emblématique de la ville, avec cette idée de ne pas fracturer la partie sud et la partie nord, et de réserver un espace original pour la jeunesse, avant-gardiste pour en faire un lieu emblématique ; vos avis nous intéressent évidemment.

Le CAUE a travaillé sur cette question. Avant même, le CAUE a porté un dispositif que l'on appelle EUROPAN, un concours européen d'architecture. Et le pôle gare d'Évreux avait été retenu sur ces questions. Six ou sept équipes ont produit des schémas, et c'est dans le fil de ces productions que vous avez maintenant cette première esquisse.

Le projet est une priorité, nous devons aller plus loin dès à présent, nous devons recueillir les avis des uns et des autres. Sur le sujet d'une commission *ad hoc*, pourquoi pas ! Je ne suis pas qualifié pour y répondre, mais il est certain que la contribution des uns et des autres peut être intéressante. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais passer au vote de cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je compte six abstentions, la délibération est adoptée. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

**☛ DÉCIDE (moins 6 abstentions, et le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote)** de confier à la SPL Evreux Normandie Aménagement le mandat pour l'aménagement du pôle gare, pour un montant global de 11 147 088 € hors taxes, **DÉCIDE** de verser le montant de la rémunération due à la SPL Evreux Normandie Aménagement, fixé à 576 343,49 € hors taxes, **AUTORISE** le 2ème Vice-président à signer la convention de mandat et ses annexes, ainsi que tous ses avenants à paraître, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions et leurs éventuels avenants.

Retour de Monsieur le Président

---

## **11- PLUiHD - Modification - Approbation**

**M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie d'avoir validé ce projet, fondateur pour notre territoire, et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir régulièrement.

Je vous propose maintenant une approbation de la modification du PLUiHD, un sujet majeur pour notre territoire.

**M. Xavier HUBERT**

Mes chers collègues, le PLUiHD a été adopté en décembre 2019. Nous avons voté l'approbation de ce document qui indiquait la nécessité d'inclure des modifications, des améliorations, des aménagements. Nous avons lancé une procédure de modification de ce PLUiHD au regard des nombreuses demandes faites par les maires, et pour essayer de coller au plus près à un aménagement durable de notre territoire. Je passe sur le déroulement de la procédure :

- Tenues de réunions plénières le 20 octobre et le 16 décembre.
- Une consultation auprès des personnes publiques qui ont été associées. Les personnes publiques ont toutes observé que les dispositions qui concernaient la réduction des espaces naturels, agricoles ou les espaces boisés ne relevaient pas de la procédure de modification. Et en ce sens, elles ont émis un avis défavorable.

C'est la raison pour laquelle, vous le savez, mes chers collègues, notamment les maires, nous avons décidé de sortir de ce projet de modification, les modifications de zonage qui réduisent les espaces agricoles naturels et les espaces boisés classés, pour limiter la modification à quelques erreurs matérielles, et à une modification des règlements dont nous avons largement débattu entre nous pour essayer d'améliorer certaines dispositions. Nous sommes dans un cadre concret, relatif à la hauteur des clôtures, à la hauteur des portails, etc. Nous avons passé des après-midis, ensemble, à examiner tout cela, et aujourd'hui nous vous proposons d'adopter cette première modification. Ce n'est pas la fin, le document va continuer de vivre, puisque le 29 juin dernier nous avons lancé la procédure de révision allégée qui va précisément corriger un certain nombre d'erreurs matérielles, et revoir à la marge certains classements de parcelles. Nous avons décidé, lors de notre dernière réunion, qu'une modification n°2 serait également nécessaire. Mais n'allons pas trop vite, pour l'instant, nous vous proposons d'approuver la modification n° 1 de notre PLUiHD.

**Mme Nathalie LAGOUGE**

Monsieur le Président, chers élus, nous sommes appelés à voter dans cette délibération l'intégration de nouveaux éléments patrimoniaux dans l'objectif de les protéger. Dans un premier temps, je souhaite adresser à Monsieur le Maire de Gravigny mes plus sincères amitiés, ainsi qu'à Mme BEAUVILLARD qui perd aujourd'hui l'un de ses biens, dans le dramatique incendie qui a touché le Carmel de Gravigny. En ce sens, Monsieur le Président, nous regrettons votre feu vert pour la destruction du site de l'ancienne École Normale des filles située à Saint-Michel. En effet, ce bâtiment remarquable, surplombant la Cité Jolie, construit dans le prolongement du mouvement du Front Populaire en 1936 par l'architecte Robert Victor HUGOT, auteur de nombreux édifices à Évreux comme les Archives départementales, mérite d'être préservé et protégé.

Dans son rapport qui nous a été adressé le 5 janvier 2021, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Eure - CAUE27 - soulève très fortement son inquiétude. En effet, plusieurs points méritent notre attention. Tout d'abord, ce bâtiment est qualifié comme spectaculaire par son architecture et son implantation. Je cite : « *Le bâtiment est remarquable par l'amplitude de son déploiement, sa qualité constructive, l'hybridation typique de la culture Beaux-Arts, et son architecture style Art déco* ». Ce rapport ajoute également, à propos de l'École normale des filles : « *Le bâtiment est dans une ampleur décuplée avec celui de la poste d'Évreux, un représentant de ce mouvement architectural d'avant-guerre, et d'une réalisation d'État* ». Avec ces conclusions, nous voyons bien la sensibilité patrimoniale de ce site, vous ne pouvez le nier avec des coups de bulldozer. De plus, pour le CAUE27, nous avons une dimension mémorielle sensible ; en effet, c'est la première École normale de filles en Normandie spécialement conçue pour les femmes, c'est une fierté sociale du Département, et cela fut un progrès historique pour notre territoire. Outre l'aspect symbolique très fort, c'est également une mémoire de guerre, puisque le bâtiment fut occupé par les nazis pour l'administration. Nous devons l'inscrire dans le patrimoine ébroïcien. Le nouveau projet que vous avez acté est qualifié de complexe et contradictoire, si celui-ci avait eu l'ambition du site. Ainsi, pour la mémoire architecturale décorative urbaine de notre agglomération, en la mémoire des 70 promotions d'enseignantes et d'enseignants, qui sont passées dans ces lieux et dont je fais partie, en la mémoire du geste politique en faveur des femmes, conserver ce site et cette mémoire est un devoir, une nécessité de repère dans notre société d'aujourd'hui. Ce n'est pas un hasard si ce bâtiment, haut lieu de formation des Hussards Noirs de la République, visible de tous, surplombe notre ville. De plus, dans le cadre de la démarche de labellisation d'Évreux au label « *Ville d'art et d'histoire* », la protection de ce site aurait toute sa place. Protégeons notre patrimoine, Monsieur le Président.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Nous sommes un peu hors sujet, mais je vais vous répondre sur ce sujet... Encore que. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la modification du PLUiHD ? Non (*Monsieur le Président propose de passer au vote de la délibération, et de répondre ensuite à Mme LAGOUGE*). Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

**APPROUVE** la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Évreux Portes de Normandie - Habitat et Déplacements ; **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de l'agglomération et dans les 74 communes, et d'une parution dans un journal diffusé dans le département et **INFORME** que le dossier approuvé de PLUiHD est tenu à disposition du public au siège d'Évreux Portes de Normandie.

Réponse de M. le Président à Mme LAGOUGE

Mme LAGOUGE, j'ai beaucoup d'ambition en tant qu'homme politique, mais sûrement pas celle de prendre la place de M. LECORNU. Nous ne sommes pas ici au Conseil départemental, et je ne suis pas le président du Conseil départemental. Vous semblez l'ignorer, mais ce bâtiment appartient au Département, au Conseil départemental. Ce bâtiment est en déshérence depuis une dizaine d'années aujourd'hui, il est désormais régulièrement squatté, très abîmé, avec beaucoup d'amiante qui commence à se répandre à l'extérieur. Le Département, et encore une fois je n'ai aucune légitimité à parler en son nom, il y a de brillants conseillers départementaux ici qui pourraient répondre beaucoup mieux que moi, a fait le choix de vendre ce bâtiment. Ce bâtiment a été vendu ou est en passe de l'être, et nous avons été interrogés sur la seule chose sur laquelle nous pouvons intervenir : le permis de construire. Je rappelle juste comment cela se passe, nous sommes encore dans un État de droit, et je n'ai pas à voler ce bâtiment qui appartient au Département. Dans un État de droit tel que nous le vivons aujourd'hui, le Département vend, et j'instruis avec nos services un permis de construire. Au départ, ce permis de construire prévoyait la démolition complète de ce bâtiment. Nous avons donc travaillé, j'ai reçu à deux reprises les acheteurs du Département, et nous avons réussi à garder la façade initiale. Nous avons revu les acheteurs qui vont déposer dans les jours qui viennent un permis modificatif pour la conservation de la façade. Françoise LUVINI, chargée de ce projet, a

beaucoup travaillé avec la Ville sur le sujet pour essayer de conserver au maximum l’empreinte architecturale telle qu’elle existe. C’est un bâtiment en déshérence, inutilisable dans sa forme actuelle, je l’ai regardé de très près. Personne ne peut dire que je ne m’intéresse pas au patrimoine, je pense que j’en ai suffisamment fait. Depuis sept ans que nous sommes aux affaires à Évreux, nous avons beaucoup fait pour le patrimoine ; encore aujourd’hui avec la Cité Lafayette et tous ceux qui voulaient la détruire et livrer des logements sociaux à la place. Je pense que personne ne peut nous faire de procès sur la volonté de défendre le patrimoine, car ce patrimoine :

1. Ne nous appartient pas.
2. Il est inutilisable en l’état.

Je sais qu’il y avait de grandes histoires, comme faire un merveilleux musée de l’Éducation qui coûterait des millions tous les ans à entretenir. Ce n’est pas le choix qu’a fait le Département. La seule chose que nous aurions pu éventuellement faire, c’est préempter ce bâtiment si nous avions un énorme projet. Je n’ai pas d’énorme projet, car ce bâtiment, dans l’état actuel, est inutilisable, et non réutilisable tel qu’il est actuellement. Nous avons regardé, nous avons jugé avec l’équipe municipale que nous ne pouvions pas proposer de projets alternatifs, donc nous ne pouvions pas préempter. La seule chose que nous avons pu faire avec Françoise LUVINI, c’est de demander de garder, au maximum, une empreinte telle qu’elle existait, notamment sur la grande entrée qui est une entrée majestueuse, et sur les pignons tels qu’ils seront vus depuis la ville, de manière à garder cette image de la brique, comme vous en avez parlé. Voilà, aujourd’hui les choses telles qu’elles sont. Encore une fois, nous ne sommes pas propriétaires de ce bâtiment.

## **12- Convention d’accompagnement du CAUE 27 - Suivi animation PLUiHD**

### **M. Guy LEFRAND**

Vous avez parlé, les unes, les uns et les autres, du CAUE. M. HUBERT étant pour quelques jours ou pour quelques semaines encore Président du CAUE, il ne présentera pas la délibération, et il ne prendra pas part au vote. Il en est de même pour M. GAVARD-GONGALLUD qui est pressenti pour devenir, peut-être, si ses collègues lui font confiance, le futur Président du CAUE. Dans ces conditions, afin de préparer, et de faire vivre le PLUiHD, notamment parce que beaucoup d’entre vous mes chers collègues n’étaient pas là sous la mandature précédente et n’ont pas connu la création de ce PLUiHD, il vous est proposé une convention d’accompagnement par le CAUE27 sur le PLUiHD, notamment pour animer un cycle de formation à destination des élus du territoire. C’est une proposition qui me semble très honnête, à 2500 € par an pendant trois ans. Nous aimerions que beaucoup d’organismes de formation ne nous demandent pas plus cher. Si vous êtes d’accord, le CAUE organisera des cycles de formation et d’accompagnement pour vous aider aussi dans le cadre de la révision du PLUiHD, pour expliciter vos demandes, et voir celles « entendables » ou pas, afin que nous puissions avancer de la manière la plus transparente possible sur ce sujet majeur. Il n’y a pas de demande de prise de parole, pas d’opposition, pas d’abstention. Je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire :*

**☞ DÉCIDE (MM HUBERT et GAVARD-GONGALLUD ne prennent pas part au vote) de confier au CAUE 27 une mission d’accompagnement sur le suivi animation du PLUiHD ; OCTROIE au CAUE une rémunération à hauteur de 7 500 € sur trois exercices budgétaires (2021, 2022 et 2023) et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention avec le CAUE 27.**

## **13- Cité Lafayette Évreux - Vente de lots appartenant à EPN à la Société GARIM**

### **M. Guy LEFRAND**

Nous avons encore un très gros dossier. Nous parlions de patrimoine à l’instant, je vous rappelle qu’en 2013, cela a fait l’objet de combats importants pendant la campagne des élections municipales. Le maire sortant de l’époque voulait faire 550 logements sociaux, en détruisant toute la cité Lafayette.

Nous nous étions opposés à ce projet, la population nous a suivis dans ce choix, et aujourd'hui enfin les premiers pavillons témoins sont sortis de terre. J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, pour ceux qui aiment le patrimoine : sur les 49 logements de la première tranche, sur les 160 de la Cité Lafayette, 28 sont déjà pré réservés. En trois jours ! C'est vous dire l'intérêt, et c'est vous dire la justesse de notre choix de vouloir défendre le patrimoine contre ceux qui voulaient tout démolir pour faire une grosse barre de 550 logements sociaux. Et donc, nous proposons de vendre les lots qui appartiennent à EPN à la société GARIM. Monsieur le vice-président.

**M. Xavier HUBERT**

Oui, Monsieur le Président, vous avez dit l'essentiel. Nous cédon à la société GARIM, comme cela a été annoncé, au prix déjà annoncé. Évidemment, nous serons attentifs à deux aspects :

1. La société GARIM doit s'engager à la réhabilitation des pavillons selon un cahier des charges qui a été déterminé et présenté. Les pavillons témoins sont très encourageants pour la suite de l'opération.
2. Le second point est le point fort de la société GARIM et réside dans la remise en état, et l'adaptation de tous les réseaux qui sont vieillissants, obsolètes, et qui nécessitent une intervention forte.

La vente se fait au prix de 974 400 € HT, mais avec ces conditions qui font partie de l'ensemble de la proposition qui nous a fait retenir la société GARIM, comme étant propriétaire et aménageur de la Cité Lafayette.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous rappelle également que nous récupérerons une bonne partie du patrimoine naturel, notamment les arbres remarquables, et les espaces verts qui seront entretenus par notre collectivité, de manière à nous assurer que rien ne sera détruit sur ce site.

Y a-t-il des oppositions ? Oui, Mme COLLIN.

**Mme Isabelle COLLIN**

Ma question est plus d'ordre administratif. Lors de la commission, la délibération qui était liée ne présentait pas les propos qui sont mentionnés ce soir, et qui concernaient les parcelles 86 et 126, et les sommes dans le délibéré ne sont pas bonnes. La délibération présentée en commission n'est pas la même que celle présentée ce soir. Faut-il retirer dans ce cas l'avis favorable de la commission, puisque ce n'est pas la délibération qui a été envoyée pour la commission n° 1 ? Je vous remercie.

**M. Xavier HUBERT**

Il se trouve que j'ai emporté mon dossier de la commission, et je ne pensais pas qu'il me servirait. (*Rires*). Non, tout est... Franchement, j'ai la délibération... Je n'ai pas pointé les 165 lots, je suis d'accord avec vous. Enfin, cette délibération ressemble vraiment à celle qui vous est proposée ce soir. Franchement, je ne vois pas... C'est vrai que nous avons indiqué, je ne l'ai pas dit, que nous conservons deux lots, en plus des espaces communs qui sont rétrocédés ; ce sont deux lots boisés que nous conservons dès à présent, justement, pour garder en parcelles de nature...

**Mme Isabelle COLLIN**

Si je peux la lire, il est précisé que :

*« EPN reste provisoirement propriétaire du lot suivant 86 et 126 avec un accord du promoteur, compte tenu du maintien à ce jour de la copropriété, il apparaît opportun, etc. »*. Et dans les sommes du délibéré, à « un chouia près », je suis tout à fait d'accord, sur le délibéré, était indiqué le prix de 961 600 € HT...

**M. Xavier HUBERT**

Ah oui ! Et ici, il est indiqué 974...

**Mme Isabelle COLLIN**

Il faudrait mentionner, au moins sur l'avis de la commission, qu'il n'y a pas un avis favorable de la commission, puisque ce n'est pas la délibération qui était présentée. C'est juste le jeu de... Lorsque j'ai relu les délibérations du conseil, je n'ai pas retrouvé les textes de la commission, et cette notion de copropriété. C'est cela qui a attiré mon attention.

**M. Guy LEFRAND**

Les services me précisent qu'effectivement, entre les deux, il y a eu un échange entre deux lots boisés et deux lots bâtis, de manière à ce que nous gardions les lots boisés pour les protéger. Vous avez raison, merci de votre sagacité. De toutes les façons, c'est évidemment l'avis du Conseil communautaire qui compte ce soir. Cette modification ne change pas grand-chose à l'avis favorable de la commission, puisque nous inversons deux lots boisés contre deux bâtis.

**Mme Isabelle COLLIN**

Il faut bien retirer l'avis de la Commission parce que ce n'est pas la délibération qui a été votée...

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup pour ces précisions qui heureusement ne changeront pas l'avenir de la Cité Lafayette que nous avons protégé contre ce qui avait été prévu. Je mets cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

**☞ CÉDER** à la société GARIM, ou toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet de la transaction soit respecté, les lots 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 92, 93, 94, 95, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 156, 158, 159, 161, 162, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177 et 189 situés dans la cité Lafayette au prix de 974 400 € hors taxes. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

**14- Convention d'accompagnement du CAUE 27 - Réhabilitation de la Cité Lafayette****M. Guy LEFRAND**

Nous continuons à demander au CAUE27 de nous accompagner, puisque le travail partenarial est de plus en plus intense et toujours aussi efficace. Il vous est proposé pour une somme forfaitaire maximale de 5000 € au CAUE27 de nous accompagner sur la rédaction du règlement du lotissement, sur la morphologie architecturale et paysagère de la Cité Lafayette. Il n'y a pas d'opposition. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

**☞ DÉCIDE (MM HUBERT et GAVARD-GONGALLUD ne prennent pas part au vote)** de confier au CAUE27 une mission d'accompagnement pour le projet de réhabilitation de la Cité Lafayette, confiée au groupement GARIM, afin de garantir une mise en œuvre qualitative, dans le respect du patrimoine architectural, urbain, historique et paysager, **OCTROIE** une rémunération prévisionnelle forfaitaire maximale de 5000 € au CAUE 27, au titre de sa participation à l'ensemble des missions qui lui sont confiées et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention d'accompagnement avec le CAUE27 et tout document s'y rapportant.

**15- Contrat d'Objectif Territorial ADEME 2022 - 2026****M. Xavier HUBERT**

Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'autoriser le Président à signer un Contrat d'Objectif Territorial pour une durée de quatre ans avec l'ADEME. C'est un contrat qui a été proposé à six EPCI normands, et EPN a été, en quelque sorte, sélectionné.

Vous trouverez deux volets dans ce Contrat d'Objectif Territorial :

1. Le premier volet est relatif à l'énergie, Climat Air Énergie. Nous pensons bien évidemment à notre PCAET, et la mise en place pour valoriser, mesurer, quantifier

les actions réalisées d'un label européen qui s'appelle SYNERGIE et qui permet d'évaluer, d'estimer la réalisation des actions qui sont contenues dans notre PCAET.

2. Le second volet est un référentiel portant sur un axe économie circulaire, avec des actions auprès des acteurs économiques, des consommateurs, de la gestion des déchets.

C'est un contrat qui va « booster » nos actions inscrites dans le PCAET. Il est aussi intéressant sur le plan financier puisque l'ADEME pourrait, dans les quatre ans, offrir un accompagnement financier de 350 000 € pour financer, notamment de l'ingénierie ou des postes, avec une première aide forfaitaire de 75 000 €. Il vous est proposé de vous engager dans cette démarche et dans ce Contrat d'Objectif Territorial.

#### **M. Guy LEFRAND**

C'est un appel d'offres au Contrat de relance et de transition écologique, CRTE, sur lequel nous et nos services travaillons activement. Monsieur le Préfet le disait cet après-midi, notre CRTE est actuellement un des mieux rédigés, et un des mieux préparés qu'il a vu dans le cadre de ses activités. Nous félicitons les services. Il n'y a pas d'opposition à ce que nous demandions de l'argent à l'ADEME. Je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire :*

**VALIDE** le dépôt du dossier d'engagement d'Évreux Portes de Normandie au titre du Contrat d'Objectif Territorial ADEME 2022-2026, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le Contrat d'Objectif Territorial et ses éventuels avenants, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions potentielles et tout support en ingénierie en lien avec ce Contrat d'Objectif Territorial auprès des différents co-financeurs et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à ce Contrat d'Objectif Territorial.

### **16- Festival de l'Environnement Génération Durable - Subvention 2021**

#### **M. Xavier HUBERT**

La participation demandée à EPN, comme chaque année, est à hauteur de 4000 € au profit du festival de l'Environnement Génération Durable 2021. Ce festival, si nous le comparons avec la dernière édition 2021, a réuni ou a touché 814 personnes, dont des scolaires. C'est un festival qui se déroule à Évreux, avec un partenariat avec le cinéma, mais également sur des communes qui régulièrement accueillent ce festival, comme Gravigny, Arrières-sur-Iton, Croth, le Val-David. Cette année, deux nouvelles communes, Irreville et Garennes-sur-Eure, pourraient accueillir des manifestations, des débats, des films, des conférences relatives au monde de l'environnement et du développement durable.

Cette année, le festival est porté dans l'association NATURELLEMENT REUILLY qui œuvre pour le développement durable. Cette association est d'ailleurs au service des communes, si vous avez de petits projets à réaliser sur la nature dans vos villages.

#### **M. Guy LEFRAND**

Merci. C'est une reconduction d'un travail qui se mène année après année. Il n'y a pas d'opposition, je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire :*

**DÉCIDE** de participer au Festival de l'Environnement 2021, **OCTROIE** à l'association NATURELLEMENT REUILLY, porteuse du projet, une subvention de 4 000 € pour l'organisation de cette manifestation en 2021 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention à intervenir avec NATURELLEMENT REUILLY ainsi que tous les documents afférents et avenants éventuels.

### **17- Adhésion à divers organismes Développement durable & Énergie**

#### **M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante, mes chers collègues, a été modifiée par rapport au dossier que vous avez reçu, que les élus ont reçu, avec l'adhésion en plus de l'ANBDD.

#### **M. Xavier HUBERT**

Oui, il vous est proposé d'adhérer à trois organisations différentes :

- BIOMASSE NORMANDIE est une association qui a pignon sur rue en Normandie, relative aux questions de maîtrise de l'énergie essentiellement. Le développement du bois énergie peut être un sujet intéressant pour nos travaux, et nous pensons en permanence à la valorisation des déchets. Nous y pensons en permanence avec Mme COULONG.
- L'AMORCE est une association bien présente sur la gestion des déchets, et du réseau de chaleur.
- L'AGENCE NORMANDE DE LA BIODIVERSITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ANBDD). Nous y adhérons précédemment pour 150 € par an.

Nous vous proposons de maintenir ces trois adhésions.

#### **M. Guy LEFRAND**

Il n'y a pas d'opposition. Ce sont des associations très utiles pour les travaux que nous menons avec les services. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

**DECIDE** l'adhésion d'Évreux Portes de Normandie aux organismes suivants :

- AGENCE NORMANDE DE LA BIODIVERSITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE pour la somme de 150 € TTC
- BIOMASSE NORMANDIE pour la somme de 118 € TTC
- AMORCE sur les thématiques Déchets ménagers, Réseau de chaleur ; Énergie ; Eau et Assainissement pour la somme de 2 964,40 € TTC

et **AUTORISE** le Président d'Évreux Portes de Normandie à signer les différents actes nécessaires aux adhésions

#### **18- Emalleville - Projet d'installation de méthanisation de déchets agricoles - Participation du SIEGE27 au capital de la société JB GAZ'EURE - Avis d'Évreux Portes de Normandie**

#### **M. Guy LEFRAND**

Nous avons déjà abordé ce dossier lors de la Conférence des Maires. Je vous rappelle que la délibération concernée de ce soir ne nous demande pas de donner un avis pour ou contre la méthanisation. Mais savoir si nous souhaitons que dans le cadre de ce projet de méthanisation, le SIEGE27 puisse en être membre adhérent, afin d'avoir un avis éclairé sur ce qui se déroulera au sein de cette structure.

#### **M. Xavier HUBERT**

Le projet de méthanisation se situerait à Emalleville, sur le nord de notre territoire. La méthanisation est une des sources de production d'énergie verte, propre, qui est identifiée. Notre PCAET fixe des objectifs de production de ce méthane d'origine biologique. Le SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire), le document régional, fixe également des objectifs importants. Il nous est apparu nécessaire de nous pencher sur la réalisation de ce projet d'installation de méthaniseurs. Depuis 2015, et la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TECV), les collectivités territoriales peuvent participer et entrer au capital des sociétés de production d'énergie renouvelable. C'est dans ce cadre que le SIEGE27 participe à un ensemble de projets sur l'ensemble du département, et a été sollicité pour entrer au capital de la société JB GAZ'EURE, qui veut organiser ce projet de méthanisation.

C'est un projet de petite dimension utilisant les déchets de l'exploitation agricole de ces deux agriculteurs. C'est un projet qui nous paraît intéressant également dans le sens où le méthane produit sera injecté dans le réseau de distribution qui existe actuellement. Nous avons donc cette possibilité d'augmenter la part de gaz biologique, de gaz vert dans le réseau de distribution de notre agglomération. Comme Monsieur le Président l'a mentionné, la question n'est pas tant de savoir si nous sommes pour ou contre la méthanisation. Il me semble que dans cette délibération, la question est de savoir si vous autorisez le SIEGE, le Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de l'Eure, à entrer au capital de cette société. Pourquoi ? Car le SIEGE dans tous ses projets n'agit pas contre les territoires, mais avec tous les territoires. Il sollicite l'avis, ou la délibération, favorable de l'EPCI d'implantation. C'est dans ce cadre que nous devons nous prononcer ce soir. Nous avons essayé de

donner des explications avec les porteurs de projets, nous avons eu deux réunions d'élus avec les maires aux alentours d'Emalleville, pour voir comment ce projet pouvait s'articuler, et quels en étaient les éventuels inconvénients. Nous avons beaucoup travaillé sur la question des odeurs et la question des transports.

Je veux dire aussi que nous avons aussi une certaine connaissance et confiance dans le constructeur de cette unité de méthanisation, pour dire que ce projet s'inscrit dans la transition énergétique, et pour lequel le SIEGE aimerait avoir votre avis.

Que nous soyons pour, ou contre, il me semble important que ces projets ne soient pas simplement des projets commerciaux ou des projets au profit de particuliers, mais qu'une collectivité territoriale s'y implante, même de façon minoritaire. La collectivité pourra en quelque sorte contrôler, être la garante du respect afin que le projet ne dévie pas, qu'il présente le moins possible de nuisances, et qu'il s'inscrive dans le cadre de nos objectifs de développement vertueux du territoire. Et c'est dans ce sens que le SIEGE peut -veut- jouer ce rôle, et vous rendre compte de l'évolution de ce projet que nous souhaitons voir maintenir et calibrer. Un petit projet d'injection qui serait une grande première dans le territoire Eurois. Mais ce serait le deuxième projet, car le premier projet d'injection sur le réseau de distribution est mis en service depuis quelques semaines seulement.

Nous sommes au début de la transition en cette matière, et il nous semble intéressant que nous votions collectivement pour que le SIEGE puisse entrer au capital de production de méthane.

#### **M. GUY LEFRAND**

Merci. Je vous remercie de respecter le débat démocratique. Je précise que M. PATTYN, membre de notre Conseil communautaire ayant une partie de sa famille concernée par ce projet de méthaniseur, ne prendra pas part au vote.

#### **M. Olivier RIGAL-ROY**

Je souhaite revenir sur quelques affirmations du SIEGE, dans son document de référence, notamment, le fait qu'il y ait eu différentes réunions avec différents élus locaux. Une réunion à mon sens réunit à elle seule tous les acteurs. Je précise aussi qu'il est regrettable que l'ensemble de la population n'ait pas été consultée dans l'histoire.

Pour ce qui est des autres affirmations, il est précisé que les matières traitées ne seraient essentiellement, et exclusivement que des produits agricoles, et donc aucun intrant industriel. Il est également précisé ou affirmé qu'il n'y aura aucune odeur, j'insiste bien sur ce point, j'espère que l'on s'en souviendra bien dans l'avenir.

Il est aussi précisé, ou affirmé que les porteurs du projet ne projettent pas de faire évoluer la capacité d'injection. L'installation n'a donc pas la capacité à se développer de manière autonome ; c'est ce qui est écrit et stipulé. J'espère que le SIEGE en aura la maîtrise, car beaucoup de méthaniseurs ont tendance à prendre de l'ampleur au fil des années. Il est également affirmé qu'il n'y aura pas d'impact sur le plan de l'immobilier, sur le prix à proximité. J'aimerais que cela soit vérifié à l'avenir, je ne sais pas si des indicateurs ou des critères permettront de voir tout cela. De même, il est fait mention d'un trafic routier presque insignifiant, l'on parle d'un ou deux camions, d'une ou deux rotations journalières, à part « aux belles saisons » où ce chiffre pourrait monter de 20 à 25 camions. J'espère que ces chiffres seront contenus. Le SIEGE nous affirme beaucoup de choses, j'aimerais le croire sur parole. Seul l'avenir permettra de le vérifier, malheureusement. Je préciserai enfin que 10 % de prise dans le capital permettra de n'avoir qu'un siège, de n'être qu'un simple spectateur, et de ne pas prendre de vraies décisions au côté des porteurs du projet. Merci.

#### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de paroles ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 8 abstentions. Il en est donc ainsi décidé.

*Le Conseil communautaire :*

**☛ ÉMET un avis favorable (moins 8 abstentions, et M. PATTYN ne prend pas part au vote) sur la participation du SIEGE27 au capital de la société créée spécifiquement pour le projet de méthanisation sur la commune d'Emalleville par la société JB GAZ'EURE, dans les formes et conditions fixées après négociations avec les porteurs du projet et AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir dans ce cadre.**

## 19- Service Véloo – Extension de la durée de location – Tarifs – Modifications réglementaires

**M. Daniel DOUARD**

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je vais vous parler du service Véloo. Vous savez que parmi les actions phares de ce plan, le service Véloo - location des vélos à assistance électrique- met en location 237 vélos pour les particuliers et les entreprises, sur des durées allant de 1 mois, reconductibles à 2 ans maximum. La première flotte de 30 vélos a déjà été louée dès le 25 juin 2019. Les bénéficiaires auraient déjà dû les remettre au mois de juin 2020, mais devant la crise sanitaire de la COVID-19, les abonnements ont été prolongés de 3 mois, gratuitement. De plus, une grande partie de la clientèle du service Véloo souhaite renouveler son abonnement pour plusieurs raisons :

- Les étudiants et les demandeurs d'emploi n'ont pas les moyens d'investir dans ce type de matériel.
- Le service présente des avantages comme la visite d'entretien trimestriel, et un service après-vente disponible en agence transurbaine.

Fort de cela, le Conseil communautaire a décidé au mois d'octobre 2020 de prolonger d'une année supplémentaire la durée de la location maximum aux usagers. À l'hiver 2020-2021, 140 vélos étaient déjà loués dès avril 2021. L'ensemble du parc des 237 vélos était réservé. En outre, nous comptabilisons 80 réservations en octobre ; de nouveaux vélos sont arrivés. Il est ainsi proposé aujourd'hui ce qui suit :

- La location longue durée sera possible et renouvelable pour un an supplémentaire, soit 36 mois maximum de location autorisée. Nous verrons après pour la prolongation, mais pour l'instant, nous rallongeons d'un an.
- Concernant la tarification, nous avons créé deux zones, avec des tarifs différenciés :
  - Une zone périmètre desservi par le réseau urbain, régulier.
  - Une zone hors périmètre desservi par le réseau urbain.

Ainsi, pour que les entreprises puissent expérimenter le service Véloo, il est proposé d'autoriser une seule fois la durée minimum de location. Pour les entreprises au trimestre, seul le tarif annuel s'appliquera. Il est aussi proposé d'appliquer par vélo, la tarification suivante : 480 € annuel et 360 € pour les autoentrepreneurs et associations. De plus, pour faire suite à trois vols de vélos, il est proposé d'augmenter la caution qui est actuellement à 700 €, à 1000 €. Voilà, ce que nous vous proposons aujourd'hui.

**M. Guy LEFRAND**

C'est un service proposé par l'Agglomération depuis trois ans, et qui fonctionne extrêmement bien. Les difficultés pour nous approvisionner en vélos du fait de la pénurie de matière première nous ont pénalisées, mais les vélos en attente commencent à arriver.

Y a-t-il des oppositions sur ce sujet ? Nous passons de deux à trois ans, afin de continuer à ce que les uns et les autres puissent continuer à utiliser les vélos.

**M. Jean-Christophe BOULANGER**

M. DOUARD, nous pouvons nous féliciter de la lecture de cette délibération, car nous voyons que le déploiement de l'usage des vélos, et notamment des vélos électriques, à réellement pris sur notre territoire, et c'est une bonne chose. Comme nous pouvons le constater sur l'ensemble de l'hexagone. En revanche, une problématique se pose sur la question des aménagements des pistes cyclables. Nombre de travaux ont été faits, notamment sur le territoire desservi par Transurbain. Nous savons qu'il y a encore de grandes choses à réaliser. Je voulais savoir ce que vous pouviez nous annoncer en matière de projets notables qui permettraient des aménagements qui garantiraient la sécurité des usagers. Car étant aussi un automobiliste, nous pouvons constater, très souvent, que les usagers à vélo, qu'ils soient électriques ou non électriques sans assistance, prennent des risques notables, car la conduite des automobilistes est loin d'être remarquable, pour tous. La sécurité physique de tous les usagers, et notamment des plus jeunes, des enfants est primordiale, car comme vous le savez, il existe un grand dispositif national qui s'appelle « *Savoir rouler à vélo* », et dans lequel nombre d'écoles sont engagées. Ce dispositif vise justement à amener les plus jeunes à pouvoir développer cette pratique. Or, développer cette pratique est une chose tout à fait louable, remarquable.

Pour autant, la question de la mise en sécurité de ces futurs usagers se pose également. Je souhaiterais que vous nous éclairiez sur les projets d'aménagements à venir. Merci beaucoup.

#### **M. Daniel DOUARD**

Je vous remercie de votre question qui va justement m'amener à la deuxième délibération qui fait part de ce service pour les pistes cyclables. Comme vous l'avez dit, dans toutes les communes, il est difficile de circuler en vélo ; vous avez tout à fait raison. Cette situation est à l'étude actuellement, nous allons créer des groupes de travail cet hiver pour travailler sur ce sujet, et pour voir comment créer des maillages entre les villages. Cela a déjà commencé avec le PLUiHD, puisque le D de déplacement dans PLUi a prévu dans certains endroits des zones réservées. Et nous allons avoir à travailler avec les maires concernés de toutes les communes pour avoir des zones réservées à mettre à disposition de l'Agglomération qui pourra, éventuellement, faire des pistes cyclables. C'est un sujet sur lequel nous avons un grand travail à faire ; il y a beaucoup de plans de travail prévus sur le Grand Tour d'Évreux. Nous commençons par la Grande Couronne, pour aller progressivement sur l'ensemble de l'agglomération.

#### **M. Guy LEFRAND**

Pour compléter l'intervention de M. DOUARD, nous avons effectivement lancé ce plan Véloo, avec le développement de bandes et de pistes cyclables. La priorité de cette année est la sécurisation. J'espère que vous allez voter cette délibération, sinon je ne pourrai pas louer mon vélo pour la troisième année consécutive, cela m'embêterait. Comme vous, je circule de plus en plus à vélo, et je suis bien conscient des insuffisances. C'est pour cela que nous avons demandé aux services de renforcer la sécurité. Vous l'avez peut-être vu, de nombreuses bandes cyclables ont fait l'objet de renforcement et de marquages, soit par du béton soit par des matériaux qui permettent de sécuriser. C'est un premier pas, c'est insuffisant, mais cela y participe. Nous continuons, vous l'avez vu, vers Arnières. Nous allons voter le développement des voies entre la Cavée Boudin et la gare. Nous avons également intégré aujourd'hui, ce que la loi prévoit, des aménagements cyclables de qualité sur le Bois des Communes, sur la voie qui va passer devant la nouvelle école et l'espace de loisirs. Oui, aujourd'hui, nous avons à la fois ce travail de mené sur le développement des pistes cyclables, et en même temps sur la sécurisation ; on nous l'a reproché la première année. Nous n'aurions rien fait, on nous aurait reproché de ne rien faire. Nous avons fait quelque chose, ce n'était pas assez bien, d'après les reproches. Petit à petit, nous avançons. Encore une fois, vous avez pu le voir, car vous circulez comme moi souvent à vélo, nous sécurisons au fur et à mesure l'ensemble des bandes cyclables, tel que nous l'avons prévu. Et désormais, tous les aménagements sont prévus sur les nouvelles voies, lorsque nous faisons de nouvelles voiries, pour essayer au maximum d'avoir des voies cyclables. Nous avons très souvent eu ces débats avec les services techniques, qui parfois m'ont proposé, ce que j'ai refusé, je le dis clairement, que les vélos continuent à circuler, parce que c'est toujours possible, sur la même voirie que les voitures. Vous aurez ce sujet sur notre ville sur le Bois des Communes, vous allez avoir ce sujet sur la rue Joffre. Ces programmations sont prévues pour 2022, avec des aménagements sécurisés pour les vélos. Concernant l'extension de la durée de location, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

**☛ DÉCIDE** de modifier le règlement d'utilisation du service Véloo en autorisant la location pour une durée de 12 mois supplémentaires soit un maximum de 36 mois ; **DÉCIDE** d'ouvrir le tarif réduit aux habitants des Quartiers Politique de la Ville d'Évreux (QPV) ; **DÉCIDE** de définir les tarifs de location comme suit :

#### Zone 1 : « Urbaine »

- *Tarifs classiques :*
  - 1<sup>ère</sup> année : 360 €
  - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année : 480 €
- *Tarifs abonnés Transurbain :*
  - 1<sup>ère</sup> année : 300 €
  - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année : 400 €

- Tarifs réduits demandeurs d'emploi, étudiants et habitants en QPV d'Évreux :
  - 1<sup>ère</sup> année : 240 €
  - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année : 320 €

#### Zone 2 : « Interurbaine »

- Tarifs classiques :
  - 1<sup>ère</sup> année : 300 €
  - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année : 400 €
- Tarifs réduits demandeurs d'emploi et étudiants :
  - 1<sup>ère</sup> année : 240 €
  - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année : 320 €

**DÉCIDE** de définir pour la première location, un tarif trimestriel pour les entreprises, les collectivités territoriales, les associations et les autoentrepreneurs comme suit :

- Les entreprises et associations domiciliées dans le périmètre de l'agglomération d'Évreux Portes de Normandie : 160 € pour le premier trimestre et 480 € à l'année si renouvellement
- Les collectivités territoriales d'EPN, les entreprises d'EPN membres du PAQTE, les associations émergeant aux contrats de Ville d'EPN, et les autoentrepreneurs d'EPN : 100 € pour le premier trimestre et de 360 € à l'année si renouvellement

**DÉCIDE** la mise en location d'un vélo minimum au lieu de deux pour les entreprises, associations, collectivités ; **APPLIQUE** l'ensemble des nouvelles mesures à compter du 29 septembre 2021 ; **MODIFIE** le règlement du service Véloo pour tenir compte des modifications des modalités de durée de location et de vente à terme, des tarifs, de l'augmentation de la caution (1 000 €) ainsi que les documents afférents et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires ayant trait aux présentes dispositions.

---

#### 20- Mise en œuvre du contrat de territoire 2017-2021 - Voie verte Cavée boudin - Gare d'Évreux

**M. Guy LEFRAND**

Et maintenant, la délibération que nous attendons, avec l'aménagement du pôle gare, la fin de la Voie verte entre la Cavée boudin et la gare.

**M. Daniel DOUARD**

Merci, Monsieur le Président, c'est bien la suite de ce que vous venez d'évoquer. Vous savez que dans le cadre de la réalisation d'une liaison Voie verte de la Cavée boudin à la gare d'Évreux, il manque 1 km entre les deux pour achever l'ensemble. Ce projet longe une voie SNCF qui permet de rejoindre la gare et le centre-ville d'Évreux, et garantir à terme une continuité avec les voies vertes départementales qui sont situées plus au nord et à l'ouest : Pont-Authou/Evreux, Conches/Evreux/Louviers. Aujourd'hui, la voie verte s'arrête au lieu-dit la Cavée boudin, à moins de 1 km à vol d'oiseau de la gare. Cette absence de connexion pénalise évidemment le développement de la voie verte, d'une part, pour ce qui concerne l'axe de développement domicile-travail, et d'autre part vis-à-vis de la clientèle cible pour l'économie touristique. À court terme, la poursuite de cette voie verte s'intègre pleinement dans le projet de réaménagement de la gare dont nous avons parlé tout à l'heure, et de la coulée verte vers le centre-ville. Ce projet vient compléter l'offre de déplacement vers ce secteur dans une logique de diminution de la part modale de l'automobile. Cet aménagement doux participe au maillage général dans le cadre du plan Véloo, qui permettra de raccorder les différentes liaisons cyclables avec Évreux, et plus particulièrement sa gare et son centre. Pour relier l'actuelle voie verte à la gare, l'itinéraire se poursuivra au sud des voies ferrées SNCF, avec la réalisation d'une passerelle au niveau du pont des Cités Unies. Cela engendra un coût qui se traduira sur plusieurs années (3 M€). Il intègre la réalisation de la passerelle pour un budget de 1,5 M€. À ce titre, Évreux Portes de Normandie a été lauréate en mars 2021 de l'appel à projets « Fonds mobilité active aménagements cyclables », lancé par le ministère de la Transition écologique avec une

subvention de 40 % des dépenses éligibles, dont le montant s'élève à 1 164 770 €. Participent à ce plan de financement prévisionnel de ce projet :

- |   |             |
|---|-------------|
| • Le département de l'Eure pour                                     | 265 000 €   |
| • La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2020 -État | 708 000 €   |
| • Appel à projets   | 1 164 770 € |
| • Il resterait à la charge d'EPN                                    | 773 655 €   |

C'est donc ce plan de financement que nous vous demandons d'approuver.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Si je peux me permettre de compléter, je vois souvent Mme COLLIN ou M. ROUGER nous expliquer que nous n'écoutons pas les propositions de l'État, que nous ne sommes jamais dans les plans. Lorsque les propositions d'accompagnement financier correspondent au projet que nous avons sur le territoire, comme c'est le cas, nous sommes très heureux que l'État nous accompagne. Et cette fois-ci, l'État nous accompagne de manière très importante, puisque 1 800 000 € sur 2 900 000 €, est une somme très importante. Je ne manque jamais de le rappeler. Vous voyez, nous ne sommes pas contre tout ce que fait l'État, mais nous ne décidons pas de nos projets de territoire en fonction de ce que propose l'État. Mais lorsque l'État propose des choses correspondant à nos projets de territoire, nous sommes très heureux d'en profiter. C'est un projet de longue haleine, puisqu'il était déjà « dans les tuyaux » en 2014 ; il y a eu beaucoup de temps perdu, notamment dans les échanges avec la SNCF. Dernièrement, il a fallu refaire une étude complémentaire pour savoir si nous passions sur le côté nord de la gare, le long du boulevard Gambetta, en contrebas du balustre ou par le côté sud. Toutes les études ont montré que si nous choissions le côté nord, il faudrait dix ans de plus pour le réaliser, sans être certain d'obtenir les financements, notamment cet appel à projets. Le choix du côté sud correspond à une faisabilité technique et à une faisabilité financière. Avez-vous des remarques, des observations, des questions ? La réalisation se fera en 2022 afin de profiter des aides accordées. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

**APPROUVE**, dans le cadre du Contrat de territoire 2017/2021, le plan de financement prévisionnel du projet de réalisation d'une liaison voie verte Cavée Boudin/Gare d'Évreux ; le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

- Département de l'Eure :	265 500 €
- DSIL 2020 :	708 000 €
- Appel à projets « Fonds mobilités actives Aménagements cyclables » – AFITF :	1 164 770 €
- Reste à charge H. T. d'EPN :	773 655 €

**SOLLICITE** les subventions auprès des différents co-financeurs, **APPROUVE** le lancement d'une maîtrise d'œuvre et des travaux dans le cadre de l'opération de la voie verte Cavée Boudin – Gare d'Évreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières et tout document afférent à ce dossier, y compris leurs éventuels avenants.

## **21- Festival « Rock in Évreux/Rock in chair » 4ème édition - Association Normandy Rock - Subvention complémentaire exceptionnelle 2021**

### **M. Rémi PRIEZ**

Bonsoir, chers collègues ! Cette délibération porte sur le festival « Rock in Évreux/Rock in chair » dont la 4<sup>ème</sup> édition s'est tenue du 24 au 27 juin 2021. Après l'annulation du festival Rock in Évreux en 2020, nous avons décidé au mois de mars, malgré un contexte sanitaire tendu, de maintenir l'édition 2021. Celui-ci s'est déroulé selon les conditions de distanciation : être assis et avoir une jauge d'accueil limitée à 15 680 places pour les quatre soirées. Malheureusement, ce festival a subi quelques contraintes comme l'instauration début juin du pass sanitaire, ou l'obligation de réaliser un test. Ces contraintes et une météo capricieuse ont fait chuter les ventes. Mais, en tout état de cause, nous avons pris la décision courageuse de maintenir ce festival, ce qui a été salué par nos concitoyens en grand manque de vie sociale et de vie culturelle.

Cette initiative a aussi été saluée par le monde de la culture, et nous avons même été suivis par d'autres collectivités qui ont organisé des manifestations culturelles. Ce festival a donné à Évreux, et son agglomération, une image qui rayonne, un lieu où la culture revit. J'en profite aussi pour remercier l'ensemble des participants, artistes, festivaliers, organisateurs des services d'EPN. Vous avez dans la délibération les éléments financiers relatifs à l'aide d'EPN, je pense que chacun en a pris connaissance. Mes chers collègues, l'esprit de ce dossier montre une fois de plus la volonté de notre agglomération de ne pas subir, et d'aller de l'avant. C'est pourquoi dans ce contexte si particulier, où vous tous ici, vous avez par vos engagements et vos actions contribué à lutter contre la pandémie et assurer des compétences de nos collectivités, j'en appelle à notre solidarité communautaire, au-delà de nos idées partisans, à voter « comme un seul homme » un accompagnement supplémentaire exceptionnel de 30 000 € pour l'association Normandy Rock, et autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents. Je vous en remercie d'avance.

#### **M. Timour VEYRI**

Monsieur le Président, mes chers collègues, bonsoir ! Chacun connaît ici évidemment, et je veux saluer Monsieur le vice-président PRIEZ, la situation difficile dans laquelle nous vivons dans l'ensemble de nos collectifs humains. C'est vrai dans l'entreprise, dans le monde associatif, dans l'administration, dans le sport, et bien évidemment la culture n'y échappe pas. Je crois que la COVID-19 a tout changé, c'est évident. Nous arrivons donc aisément à comprendre, et je rejoins les propos du vice-président, la situation actuelle qui est celle du festival, et de l'association qui le porte. Nous le savons, cette demande de subvention exceptionnelle trouvera, nous n'en doutons pas, sa majorité pour la voter. Au-delà des difficultés ponctuelles de Normandy Rock, nous proposons de saisir cette occasion de réflexion pour, peut-être, essayer de prendre de la hauteur, et d'envisager une autre manière de piloter ce dossier pour éviter que cette situation ne se répète une nouvelle fois. C'est là tout l'enjeu de la discussion que nous pourrions avoir ce soir, et dans les semaines à venir. Une des observations que nous voulons soumettre à la réflexion collective consiste à nous interroger à plus long terme sur la stratégie pour faire vivre un festival de grande ampleur à Évreux. Pendant 30 ans, du milieu des années 80 à nos jours, il y a eu sous différentes appellations, le festival Rock porté par les équipes de l'Abordage. Cette aventure collective a permis de faire d'Évreux et de notre agglomération, un territoire identifié en matière de rock. Et ce n'est pas seulement vrai pour Évreux, c'est aussi vrai pour l'ensemble de notre territoire. Des festivaliers venaient ainsi de toute la France, et parfois entendaient parler de nous grâce au festival rock. C'est pour cette raison que je trouve justifié que cette délibération soit à la fois une délibération culture, et une délibération tourisme, car c'est un marqueur très important de notre territoire. Cette aventure s'est finie au début de votre précédent mandat M. LEFRAND ; chacun sait ici ce qui nous oppose sur ce dossier, et je n'y reviendrai pas. En revanche, essayons de voir par-delà ces différents passés que tout le monde connaît, comment, nous pourrions définir une stratégie commune. Nous pensons qu'il y a plusieurs points, très simples et très courts. Le premier point sur lequel nous pouvons tous nous appuyer se base sur le travail réalisé pendant toutes ces années. Depuis, votre majorité a essayé différentes formules. Nous pouvons convenir, systématiquement, que cela n'a pas permis d'atteindre les objectifs qui étaient fixés collectivement. La première formule, très entrepreneuriale, a été avec le Green Horse Festival (GHF). Cette formule a été abandonnée, comme cela a été officialisé fin février 2020 après que M. Jean-Louis LOUVEL ait épongé les dettes contractées par la première année du Rock in Évreux. Rappelons qu'à l'époque, nous devions être rassurés par l'implication sur le long terme de l'entrepreneur rouennais. Nous savons désormais ce qu'il en est, il a désormais disparu de la circulation. *Dont acte !* La formule actuelle s'appuie sur une association, Normandy Rock, et porte désormais seule les choses, avec l'appui principal de la municipalité d'Évreux et de l'agglomération. Elle se trouve donc acculée, elle aussi, aux difficultés. Partant de ce principe, et d'un certain nombre de difficultés que nous avons pu constater, nous pensons qu'il est peut-être temps de se poser la question du format, et de l'identité même du festival sur le long terme. Car demain, une fois le déficit épongé, nous n'en doutons pas que la délibération sera votée ce soir, sommes-nous

réellement assurés que les choses aillent mieux en poursuivant avec les mêmes porteurs de projet que vous avez désignés ?

C'est ne faire injure à personne que de dire qu'aujourd'hui, il n'y a aucune visibilité sur la question. C'est bien normal, c'est tout le paysage culturel qui est bousculé aujourd'hui. Nous le constatons, ce sont tous les grands festivals en France qui sont bousculés par la situation, le secteur est en pleine recomposition. Nous mettons beaucoup d'argent sur ce dossier, nous devons tous l'avoir en tête. Les festivals qui marchent ont, et ce n'est pas le cas de celui d'Évreux :

- Soit des reins très solides financièrement. Ce n'est pas forcément notre cas, les poches de notre collectivité territoriale ne sont pas extensibles à l'infini.
- Soit une identité musicale extrêmement forte qui fait que, quelle que soit la situation, les amateurs du genre viennent. Ce n'est pas le cas non plus avec le festival que nous portons tous collectivement à Évreux, car il change d'identité au fur et à mesure des éditions.

Peut-être que notre festival est à la fois trop « attrape-tout », trop généraliste, commercial aussi, mais sans les moyens nécessaires. Nous voyons bien que nous sommes tous collectivement « coincés entre deux eaux ». Pour notre part, nous jugeons qu'il est urgent au moment de réfléchir, parce que c'est maintenant que ça se fait, à l'édition 2022 du festival, de prendre le temps de la réflexion sur le positionnement d'Évreux, sur la carte des musiques en France. À défaut, nous prenons le risque d'alterner des succès d'estime et des fiascos. Mais ce qui est sûr, c'est que sur le long terme, un festival a besoin d'être connu, reconnu, identifié sur l'ensemble du territoire français, voire à l'international. Et le risque est que nous n'arrivions pas à nous positionner ainsi, et ce serait évidemment regrettable.

S'agissant de l'édition 2021 sur laquelle nous sommes amenés à avoir une réflexion, un débat peut être, et un vote de manière certaine, nous sommes aujourd'hui sommés par la situation, et non pas par vous Monsieur le Président, d'éponger collectivement les dettes sans avoir pu participer à éviter la situation actuelle. C'est évidemment un peu regrettable. C'est-à-dire que l'on vient nous voir au moment du chèque, et pas pour réfléchir collectivement pour ce qui peut être fait, ou éviter. Monsieur le Président, je vous écoutais avec beaucoup d'attention hier sur France 3 où vous interveniez pour défendre la nécessité de la délibération qui va être étudiée, et votée dans quelques instants. Vous avez déclaré vouloir soutenir « une association courageuse », mais nous sommes quelques-uns à considérer, sans nier le travail fourni, que Normandy Rock est peut-être courageuse, mais c'est nous qui payons. Nous aurons peut-être pu avoir notre mot à dire pour éviter certains risques qui ont été pris. D'abord, le premier d'entre eux qui doit nous interroger est la tenue même du festival. Au moment où le festival le plus populaire, le plus réussi, le plus commercialement attractif, et même sur le plan artistique, le plus remarquable de France, je pense, au HELLFEST qui est un festival de métal que tout le monde connaît maintenant, ce festival a décidé cette année de ne pas se tenir. Alors que c'est un festival qui est capable en moins d'une heure de vendre absolument l'ensemble de ces billets. Cela doit quand même nous interroger sur le choix qui a été fait. Et nous interroger non pas pour vilipender qui que ce soit, mais pour se dire qu'il ne faudrait pas reproduire la même chose à l'avenir. Le deuxième ensemble qui nous paraît important est le fait que l'on nous a expliqué qu'il fallait s'adapter sur cette édition du festival. Mais pour nous, alors que nous savons à quel point les deniers publics sont rares en ce moment, s'adapter cela signifie avant tout baisser les coûts ; ce n'est pas ce qui a été fait. Le festival est passé de trois à quatre jours, avec des coûts de location, des coûts fixes forcément en hausse. Un certain nombre de choses ont pu interroger les amateurs de rock, qui avaient pu apprendre à apprécier progressivement le festival d'Évreux, quelle que soit son appellation comme « Les Transats » ; nous pouvons nous interroger effectivement sur leur pertinence. Mais surtout lorsque nous retournons sur les éléments financiers, nous nous posons tout de suite des questions assez simples : plus de soirées, c'est forcément plus de têtes d'affiche. Nous voyons bien que nous adapter aurait été de baisser la voilure, et n'avoir par exemple que deux soirées. Il y a aussi des sujets de positionnement que nous devons trancher collectivement. Nous constatons que le festival de cette année -je viens d'avoir 40 ans- s'adressait un peu moins aux jeunes, et un peu plus aux quarantenaires, voire plus. Un

festival de ce type qui tourne le dos à sa jeunesse ne peut pas marcher financièrement. Et c'est aussi socialement un très grand regret pour nous tous, car le festival Rock était un rendez-vous de l'ensemble de la jeunesse d'Évreux, ou en tout cas une partie significative. D'ailleurs, l'audience aurait pu être davantage élargie auprès de la jeunesse du festival Rock, afin que tous les quartiers soient concernés. Nous avons fait l'inverse, nous avons rétréci le public. Il faudra voir ce que nous pourrons faire sur ce point pour les prochaines éditions. Concernant le tourisme, nous constatons que le choix a été fait de ne pas avoir de campings pour les raisons que nous pouvons imaginer. Le festival a donc été maintenu, mais sans camping. Résultat, les festivaliers n'étaient que des locaux, avec un impact sur l'équilibre financier de l'opération, et un impact négatif sur le tourisme, car le public a été rétréci à celles et ceux proches de notre territoire. Enfin, nous devons prendre l'habitude collectivement dans la présentation des délibérations, d'offrir aux conseillers d'agglomération, ici présents, plus d'informations. Sur cette délibération, il n'y a pas d'informations sur la billetterie, sur le nombre de places VIP qui ont pu être offertes, sur les partenariats... Cela crée un manque de visibilité sur ce que nous votons, et compte tenu des montants, il me semble que c'est quelque chose qui est important en démocratie.

Les années précédentes, il y avait un partenariat public assez fort avec la Région et le Département. Il me semble à travers la délibération, mais aussi par rapport à ce que j'ai entendu des responsables de Normandie Rock, que cette fois-ci, ils ne sont pas appelés à la rescousse. Si c'est le cas, c'est peut-être une question de temps, mais il me semblerait logique que nous ne soyons pas les seuls à payer les pots cassés, et que le Département et la Région viennent nous aider financièrement.

Pour conclure, Monsieur le Président, le 13 février 2017, vous avez déclaré (à l'époque de l'Abordage), et je vous cite : « *Ce n'est pas parce qu'une association n'a plus d'argent qu'il faut dépenser des centaines de milliers d'euros sur le dos des Ébroïciens, sans être sûr de réussir.* ». Quatre ans après, la situation est finalement exactement celle-là. Cela interroge, cela peine. Il est temps, selon nous, de tourner la page actuelle pour inventer collectivement un nouveau projet. Sinon, le risque sera de voter l'année prochaine exactement la même délibération.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Merci.

Nous avons fait le choix avec les élus du bureau communautaire, et les élus de la majorité municipale de demander à Normandy Rock de réaliser ce festival à Évreux, en 2021. Pourquoi ? Tout d'abord, parce qu'il n'a pas eu lieu en 2020. Le risque était qu'en annulant le festival plusieurs années de suite, celui-ci ne puisse plus exister, et qu'il disparaisse des radars, comme l'a dit M. VEYRI.

Ensuite, certains, notamment dans ceux qui gouvernent aujourd'hui, ont longtemps estimé que la culture n'était pas un bien essentiel. À Évreux, nous avons fait le choix contraire ; nous avons estimé que c'était essentiel, qu'il était essentiel de protéger les artistes, de les aider à se produire. Je peux vous dire que les artistes qui sont venus nous ont profondément remerciés, nous les élus qui les avons accompagnés, et aussi les participants de ce festival. Avant, nous n'avons pas pu organiser de festival en raison du confinement ; après, il y a eu de nouveau un confinement, et d'autres festivals n'ont pas pu avoir lieu. Évreux est un des rares festivals rock qui a pu se tenir cette année. Vous nous reprochez le camping et les chiliennes. C'était la condition *sine qua non* pour avoir le droit d'ouvrir. Le camping était interdit par la préfecture, et le fait d'être assis était obligatoire. Cela a donné un contexte très particulier. Oui, c'est difficile, oui, nous assumons que la culture soit essentielle, et qu'à Évreux nous ayons pris des risques. Nous savions que cette édition du festival Rock in Évreux serait probablement déficitaire, mais nous avons voulu faire cette édition Rock in chair pour la culture, pour les artistes, pour les habitants. Et croyez-moi, ceux qui sont venus ne l'ont pas regretté. Il est vrai que la météo ne nous a pas aidés, mais c'est surtout le pass sanitaire. La décision d'organiser ce festival au mois de juin a été prise au mois de mars ; nous sommes partis dans l'inconnu, et nous l'avons assumé. Oui ! Comme nous avons assumé que certains voulaient détruire la Cité Lafayette, et contrairement à ce tout ce que l'on nous a expliqué, la Cité était réhabilitable. Oui, nous avons pris ce risque, oui nous l'assumons et moi, j'en suis fier ! Je suis fier aujourd'hui, que le festival Rock in Évreux ait

eu lieu dans des conditions difficiles, et nous avons montré qu'à Évreux la culture était un bien essentiel. Je ne doute pas évidemment que nous serons accompagnés par les élus ce soir. Je ne vais pas revenir sur tous les sujets que vous avez abordés, mais permettez-moi de revenir sur ce que je considère comme important, en matière de culture. La culture ne vaut que si elle est partagée par tous, et non réservée à quelques experts du rock, telle qu'elle était devenue dans les années précédentes avant notre mandature. L'on nous expliquait que nous étions trop bêtes pour comprendre, qu'il était normal que nous ne comprenions rien parce que nous n'avions pas la culture rock, que c'était bien qu'il n'y ait pas trop de monde. Ainsi, le festival était réservé à un tout petit groupe, financé par l'ensemble des habitants. Ce n'est pas notre vision de la culture. Notre vision de la culture est une vision large, ouverte à tous. Cette année, la programmation a été compliquée, nous n'avons pas pu faire du rock comme nous l'aurions voulu, parce que nous n'avions pas le droit d'être debout, et nous l'avons assumé. Les autres années, contrairement à ce que vous prétendez, nous avons au contraire largement agrandi notre public, avec des familles, des jeunes et même des très jeunes. Ce n'était pas le cas auparavant ; le festival était réservé à certains groupes, avec parfois des substances pas toujours licites, en circulation large. Oui, cela posait des problèmes. Aujourd'hui, la sécurité est assurée sur ce festival, nous avons des familles, nous avons des jeunes, nous avons des couples, nous avons des anciens, nous avons même des très anciens, et nous l'assumons parfaitement. Quant à cette programmation éclectique que certains peuvent regretter, nous sommes tout à fait en droit d'expliquer que réserver à une toute petite frange de la population le festival Rock in Évreux payé par l'ensemble de la population, ce n'est pas notre vision ! Pour terminer, Jean-Louis LOUVEL n'a pas disparu. J'ai déjeuné avec lui il y a deux jours, et il sera partenaire de l'édition 2022. Donc, vous voyez, les choses ne vont pas toujours dans le sens que vous pensez. Donc, oui nous continuerons le Rock in Évreux, oui nous continuerons à l'accompagner parce que nous en avons besoin, oui nous continuerons à défendre la culture à Évreux ! Ici, personne ne remet en cause, je n'en doute pas, que la culture soit essentielle. Le fait que nous n'avons eu aucun festival, que nous n'avons pas eu accès à la culture pendant plus d'un an, à montrer, pour ceux qu'ils l'ignoraient encore, à quel point c'est nécessaire, et à quel point nous en avons besoin. Nous l'assumons, j'assume personnellement ce déficit, et j'assume le fait de vous demander de nous accompagner, parce que sur le territoire d'Évreux, sur l'agglomération d'Évreux, nous avons besoin de cet accompagnement. Nous avons tous vécu très douloureusement le fait de ne pas avoir réalisé « Ça sonne à la porte », cette année. Nous le savons, les habitants et les élus du sud de l'agglomération le savent, cela a été un « crève-cœur » pour nous. Nous repartons sur l'idée qu'en 2022, la pandémie ne nous bloquera plus, ne nous empêchera plus de vivre des événements culturels. En 2022, nous relançons « Ça sonne à la porte », une manifestation qui aide des artistes de notre territoire à se vendre, à exister et à se développer et ensuite, éventuellement, à participer au festival Rock in Évreux. Nous aurons le festival Rock in Évreux, et nous l'assumons parfaitement. Oui, c'est compliqué, oui, cela coûte de l'argent, mais c'est une raison de plus pour que la culture soit partagée par tous et par toutes, et sur notre territoire. Nous continuerons à assumer que la culture est essentielle !

#### **M. Geoffrey CARIOT**

Bonsoir. Étant membre du Conseil d'administration, je ne prendrai pas part au vote.

#### **M. Guy LEFRAND**

Je ne vois pas d'autre demande de prise de parole, je vais donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je compte 5 abstentions. Je vous remercie pour la culture mes chers collègues.

*Le Conseil communautaire :*

**☞OCTROIE (moins 5 abstentions, et M. CARIOT ne prend pas part au vote) une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 € à l'association Normandy Rock, portant le soutien global pour l'édition 2021 du festival Rock in Chair à 110 000 € et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.**

---

## 22- Campus connecté d'Évreux - Conventions financières et partenariales - Subventions 2021

### **M. André MABIRE**

Merci Monsieur le Président. Bonsoir à tous.

En mai 2021, EPN a été l'un des 89 lauréats de l'appel à projets Campus connecté. Dans le cadre de l'action « Territoire d'innovation pédagogique » et du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) porté par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, l'université de Rouen Normandie via son campus d'Évreux et la Région académique de Normandie sont co-signataires du projet local.

Un campus connecté est un tiers lieu d'enseignement et d'études équipé pour suivre des formations à distance. Chaque étudiant est accompagné et encadré par un tuteur coordinateur mis à disposition par la collectivité. L'implantation d'un campus connecté à Évreux permettra de :

- Compléter l'offre de formation.
- Suivre sur place, tout ou partie d'un cursus non existant sur le territoire.
- Favoriser la levée des freins des étudiants locaux à la poursuite d'études.
- Réduire la fracture territoriale en facilitant l'accès aux études supérieures à des publics qui n'en auraient pas forcément suivi, ainsi qu'à des publics en fragilité économique ou empêché
- Faciliter le recrutement de sportifs de haut niveau ou de musiciens de clubs locaux qui souhaitent poursuivre leurs études, tout en restant sur Évreux.

Le coût global du projet est de 592 500 €, sur cinq ans, répartis comme suit :

- 124 400 € d'investissements
- 468 100 € de fonctionnement

Le plan de financement est le suivant :

- Région Normandie 250 000 € (42 % du montant global)
- L'État 256 000 € (46 % du montant global)
- L'université de Rouen 56 000 € (9 % du montant global)
- EPN 30 500 € (6 % du montant global)

Il est demandé au Président de signer les conventions avec les financeurs. Nous vous demandons de valider ce plan de financement.

### **M. GUY LEFRAND**

Il n'y a pas d'opposition. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après de développement d'un « campus connecté » sur le territoire d'EPN :

<b>EPN (Investissement)</b>	<b>30 500 € (6 %)</b>
<b>PIA (programme investissement d'avenir)</b>	<b>256 000 € (43 %)</b>
<b>Région Normandie (prévisionnel)</b>	<b>250 000 € (42 %)</b>
<b>Université de Rouen (valorisation dépenses...)</b>	<b>56 000 € (9 %)</b>

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de financement relatives au Projet « Campus Connecté » entre : la Caisse des dépôts et EPN, entre la Région Normandie et EPN, et tout avenant à intervenir dans ce cadre ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de reversement d'aide attributive afférente au projet « campus connecté » à passer avec l'Université de Rouen et **AUTORISE LE VERSEMENT** à l'Université de Rouen Normandie, de la subvention d'investissement de 9000 € et de fonctionnement de 1000 € au titre du reversement de l'aide attribuée par le PIA pour le campus connecté en 2021. Un « campus connecté » est un tiers lieu d'enseignement et d'études équipé pour suivre des formations à distance (proposées hors du territoire), chaque étudiant étant accompagné et encadré par un tuteur-coordinateur mis à disposition par la collectivité.

---

### 23- MonLogement27 - Les Hauts de Saint-Michel - Réhabilitation 121 logements - Subvention communautaire

**M. Franck BERNARD**

Bonsoir. MonLogement27 engage une lourde opération de réhabilitation de son patrimoine Les Hauts de Saint-Michel à Évreux construit entre 1983 et 1984. Cette opération à dominante énergétique, inscrite dans son Plan Stratégique de Patrimoine, vise à améliorer le confort de vie des locataires du groupe d'immeubles de trois à quatre étages, Gatinais-Lieuvain-Roumois-Arbois-Cambresis-Medoc (sans ascenseur pour ces deux immeubles), comprenant 121 logements, rue des Aérostiers entre la Cité Lafayette et le collège Jean Rostand. L'axe majeur de cette opération est l'économie d'énergie, et MonLogement27 a missionné un bureau d'études pour évaluer les dépenses énergétiques par type de production et par usage, proposer et estimer les solutions les plus adaptées aux bâtiments. Après travaux, l'étiquette énergétique escomptée est B. Les économies financières attendues pour les locataires sont de 290 € en moyenne par an, soit 43 %.

Afin de financer cette opération dont le prix de revient s'élève à 4 712 926,00 €, en complément des fonds propres et emprunts, MonLogement27 sollicite deux subventions, l'une auprès du Département, la seconde auprès d'EPN, qui représente 10 % des travaux, hors taxes et hors honoraires. Ce programme d'amélioration est cohérent avec :

- Les objectifs du Plan Climat Aire et Énergie du Territoire PCAET, dont une réduction de consommations énergétiques et de CO2 en 2050 de – 38 % et – 56 %.
- Les orientations du PADD du PLUiHD, dont les orientations 1 et 6 de l'axe 2, ainsi que les objectifs de l'action 4 du POA habitat.

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir octroyer une subvention de 384 445 € à MonLogement27 dans le cadre de l'opération de réhabilitation les Hauts de Saint-Michel à Évreux.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Je ne vois pas d'opposition. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **OCTROIE** une subvention de 384 445,00 € à MonLogement27 dans le cadre de l'opération de réhabilitation les Hauts de Saint-Michel à Évreux et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents d'afférent à cette subvention.*

### 24- Département de l'Eure - Fonds de Solidarité Habitat - Participation EPN - Abondement 2021

**M. Franck BERNARD**

Le Fonds de Solidarité Habitat (FSH) est un outil financier central du plan du département Action pour le logement, l'hébergement des personnes défavorisées du département de l'Eure. Il vise à déployer des fonds et un accompagnement pour aider les personnes en difficulté à accéder ou à se maintenir dans un logement. Évreux Portes de Normandie contribue à ce fonds au titre des actions d'intérêt communautaire en faveur des personnes défavorisées. Au titre de l'année 2020, le Conseil départemental de l'Eure a accordé aux bénéficiaires du territoire d'EPN, une aide financière d'un montant de 157 835 €, soit 26 % des aides. Le Département de l'Eure sollicite auprès d'EPN la contribution financière de Fonds de Solidarité Habitat pour l'exercice 2021. La participation est calculée sur la base de 0,40 centime par habitant. Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir verser la somme de 43 000 € au Département de l'Eure au titre de l'abondement 2021 du Fonds de Solidarité Habitat.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Je ne vois pas d'opposition sur cette subvention classique. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DÉCIDE** le versement de la somme de 43 000 € au Département de l'Eure, au titre de l'abondement 2021 du Fonds de Solidarité Habitat*

## 25- Ateliers et Chantiers d'Insertion : Ressourcerie ABRI - ADS INSERTION - CICERONE - Subvention de fonctionnement 2021

### **M. Mohamed DERRAR**

Merci, Monsieur le Président, bonsoir chers collègues ! Il s'agit d'une délibération habituelle, avec une modification pour l'exercice 2022. Concernant l'exercice 2021, il s'agit du renouvellement de subventions de fonctionnement pour les associations portant des projets de chantiers d'insertion qui sont :

- Association ABRI - Ressourcerie avec une subvention de 15 000 €
- Association ADS - Tri du textile, avec une subvention de 5000 €
- Association CICERONE - Collecte des vélos, avec une subvention de 5000 €

Concernant l'exercice 2022, un nouvel accompagnement de ces structures va se mettre en place. Pour davantage d'équité entre les associations, l'accompagnement des structures se fera selon le nombre de salariés et de sorties positives de chaque association sur le territoire d'EPN. Ce nouvel accompagnement vise à veiller à l'équité, et à l'intérêt de notre territoire. Nous vous demandons de voter pour les subventions de l'exercice 2021, et les nouvelles dispositions pour l'exercice 2022.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. C'est un dispositif de subvention plus équitable. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

**☞ DÉCIDE** l'attribution des subventions 2021 telles que ci-après :

- **15 000 € à l'association ABRI**
- **5 000 € à l'association ADS**
- **5 000 € à l'association CICERONE**

**AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec chaque association et les avenants éventuels et à **PROCÉDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec chaque association.

## 26- Contrat de ville - Programmation 2021 - 3ème phase - Attribution des subventions

### **M. Driss ETTAZAOUI**

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'un sujet que vous connaissez bien maintenant, car il s'agit de l'attribution des subventions aux associations dans le cadre de la politique de la Ville. Nous proposons une 3<sup>ème</sup> phase de programmation, pour un montant de 15 827 € aux associations dont la liste figure sur le projet de délibération. Nous pouvons noter quelques opérations intéressantes, elles le sont d'ailleurs assez souvent, avec :

- Association des Jeunes de la Madeleine qui porte une exposition dans le cadre de l'égalité homme femme.
- Association Banlieues Actives qui porte une opération dans le cadre de la prévention de la légalisation.
- La ville d'Évreux, avec la culture populaire au sein des quartiers prioritaires, l'émancipation par la culture dans les quartiers.
- La Jeanne d'Arc, avec les ateliers de vie sociolinguistiques ; il s'agit de l'apprentissage de la langue française pour des primo-arrivants.

Voilà, le type d'opérations que nous vous proposons ce soir.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Je ne vois pas d'oppositions. La délibération est adoptée.

*Le Conseil communautaire :*

**☞ DÉCIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions ci-après dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> phase de programmation du Contrat de ville, pour un montant total proposé de **15 827 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondantes et avenants éventuels.

- Association Banlieues Actives : 4000 €
- AJM : 4000 €
- Ville d'Évreux (Maison des Arts) : 1500 €

- Jeanne d'Arc d'Évreux : 2900 €
- Classe relais : 1900 €
- AVEDE ACJE : 1527 €

---

## **27- Cadre stratégique territorial de sécurité et prévention de la délinquance EPN 2021-2024**

### **M. Driss ETTAZAOUI**

Il s'agit là du cadre stratégique territorial. Je vous présente la stratégie en matière de sécurité et de prévention de la délinquance sur le territoire de l'Agglomération, pour les 73 communes de l'Agglomération, puisque pour la ville d'ÉVREUX, mon collègue Nicolas GAVARD-GONGALLUD est en charge du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), et moi du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance) sur le territoire communautaire.

Cette stratégie que nous vous proposons ce soir a fait l'objet de 6 mois de travail, de 6 mois de consultations, de 6 mois de concertations avec un certain nombre de partenaires : l'État, le Département, les associations, les forces de gendarmerie et de police, mais avant tout avec les élus locaux, puisque vous avez été les premiers à avoir été consultés sur cette stratégie. Avant même que la stratégie nationale ne soit connue, nous vous avons convié au sein de l'Hôtel de l'agglomération pour discuter avec vous du diagnostic posé sur le territoire, pour connaître vos attentes, vos besoins en matière de prévention de la délinquance. Et sur la base d'un constat partagé, nous avons commencé ensemble à définir les grands enjeux qui figurent sur le projet de délibération, et pour chacun de ces enjeux, nous avons identifié des orientations, et pour chacune de ces orientations, nous avons décliné un plan d'action. Ce plan d'action concerne la période 2021-2024.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. C'est effectivement un travail qui a été mené depuis un moment avec les élus intéressés. Avez-vous des remarques, des observations ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☛ADOpte le cadre stratégique territorial de sécurité et de prévention de la délinquance 2021/2024, et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les financements nécessaires, et à signer les contrats, conventions correspondantes et avenants éventuels et tous documents afférents à la réalisation de ce projet.*

---

## **28- CISPD programmation 2021 - 1ère phase - Attribution de subvention**

### **M. Driss ETTAZAOUI**

Il s'agit de la suite presque logique de la stratégie en matière de prévention, et de sécurité sur le territoire communautaire, avec la première phase d'attribution des subventions pour un montant de 7 900 € à un certain nombre de partenaires. C'est de la reproduction pour certains, et de nouvelles opérations comme pour l'UFOLEP. Nous avons fait le choix de missionner cette association pour travailler sur le territoire communautaire à la demande des maires qui en avaient besoin, de manière à animer des temps identifiés pour lesquels un accompagnement socio-éducatif serait nécessaire pour les jeunes, et les moins jeunes de vos territoires respectifs. C'est un service qui est à votre disposition.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Je ne vois pas d'opposition. La délibération est adoptée.

*Le Conseil communautaire :*

*☛DÉCIDE, au titre du financement de la politique portée par EPN dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, le versement des subventions ci-après pour un montant total proposé de 7 900 € en fonctionnement et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondantes et avenants éventuels.*

- Les Myosotis : 700 €

- Le Relais Parents Enfants en milieu carcéral : 700 €
- UFOLEP : 3 500 €
- La cause des enfants : 2 000 €
- AVEDE ACJE : 1 000 €

---

### 29- Association La Médiation de l'Eau - Convention de partenariat EPN/Médiation de l'Eau

#### **M. Alain NOGARÈDE**

Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Le Code de la consommation impose aux professionnels de garantir aux consommateurs le recours effectif et gratuit à un médiateur. Aujourd'hui, c'est un procédé classique que de recourir à un médiateur. Nous concernant, nous avons une commission des litiges lorsqu'un consommateur conteste sa facture d'eau. Cette commission est composée d'une dizaine d'élus, dont certains d'entre vous présents aujourd'hui ont mis en place cette commission. Aujourd'hui, nous devons passer à un stade supérieur et complémentaire. Pour ce faire, nous devons signer une convention de partenariat entre EPN et La Médiation de l'Eau. Cette signature entraîne pour EPN une adhésion de 812 € par an. Ce montant est basé sur le nombre de personnes qui durant l'année N-1 ont demandé l'intervention du médiateur. Cette somme peut varier entre 800 € et 1000 €, en fonction du nombre de personnes qui feront appel au médiateur.

#### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Avez-vous des remarques, des observations ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ DÉCIDE de mettre en place un système de médiation pour les services d'eau et d'assainissement collectif et non collectif, pour une durée indéterminée, en facturation annuelle simple, au seul bénéfice des consommateurs et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention et tout avenant à intervenir avec La Médiation de l'Eau.*

---

### 30- Marché 2014-13 de réalisation de réseau et poste de refoulement PR121 à Angerville - Transaction avec la société Bouygues énergie services

#### **M. Guy LEFRAND**

M. LEVERT, maire de Mousseaux-Neuville, qui travaille pour Bouygues ne prendra pas part au vote.

#### **M. Alain NOGARÈDE**

La délibération concerne une situation conflictuelle avec la société Bouygues énergie services qui a réalisé des travaux sur les réseaux et postes de refoulement à Angerville. Lorsque nous avons constaté le retard, nous l'avons estimé à 51 jours, alors que Bouygues parlait de 18 jours de retard. Les pénalités n'étaient donc pas les mêmes. Cependant, certains retards étaient liés à la disponibilité électrique qui n'était pas du fait de Bouygues. Nous pouvions porter l'affaire au tribunal en demandant des indemnités de l'ordre de 80 000 €. Dans la négociation, nous ne leur demandons que 30 000 €, mais en contrepartie nous leur réclamons des prestations complémentaires et supplémentaires qui ne faisaient pas partie du marché initial. J'ai fait évaluer ces prestations par nos services. Ce sont par exemple :

- Le relevage du matériel avec moyens de levage,
- Contrôle d'étanchéité mécanique, moteur...

Bouygues doit donc s'engager à réaliser ces prestations, et en compensation, nous leur demanderons de régler la somme de 29 008 € d'indemnités. Je pense que c'est un bon compromis, et qu'une bonne transaction vaut mieux qu'un mauvais procès. Nous pouvons dire que Bouygues a fait montre d'une bonne volonté, et qu'un concours de circonstances a engendré ce léger retard sur la partie électrique.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Avez-vous des questions complémentaires sur ce dossier qui a été discuté longuement et négocié avec les services et la société concernée ?

Il n'y a pas de remarque. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

**DÉCIDE (M. LEVERT ne prend pas part au vote)** la passation d'une transaction avec la société Bouygues Énergie Services pour le marché 2014.13 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le protocole transactionnel ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

### **31- Maîtrise d'ouvrage public - Travaux de branchements d'assainissement en domaines privés**

**M. Alain NOGARÈDE**

Ce dossier porte sur les branchements de particuliers au réseau public d'assainissement collectif. Ce point concerne actuellement la commune de Normanville. Lorsqu'un particulier fait réaliser des travaux de raccordement, il doit déjà assumer le prix du raccordement de 1800 € (forfaitaire). Ensuite, lorsqu'il installe une fosse septique, bien souvent derrière la maison, il doit raccorder au tout-à-l'égout, devant la maison. Ce sont des travaux internes relativement importants qui peuvent atteindre des montants de l'ordre de 7 000 €, voire plus. L'Agence de l'Eau précise que si 80 % des usagers veulent se raccorder, elle peut nous déléguer la maîtrise d'ouvrage et la réalisation des travaux, et elle s'engage à verser une participation. Sur un total de 935 000 € pour la réalisation des travaux, après la déduction de la subvention et un effort des services, nous arrivons à 340 000 €. Nous réalisons donc une économie de 36 % pour l'ensemble des particuliers.

C'était un des premiers dossiers que nous avons constitués. L'erreur qui a été faite, accompagnée d'un manque de chance, est que nous étions en pleine période COVID-19. Nous devons informer les usagers et leur faire signer une convention individuelle, et dans le contexte pandémique, il a été difficile de visiter les usagers. Le dossier a donc traîné dans le temps. Aujourd'hui, pour ne pas reproduire les mêmes erreurs, alors que nous devons lancer la même opération sur Aviron, nous avons décidé de mettre en place le processus immédiatement afin que lorsque les travaux débiteront, les usagers aient les éléments de réponses pour se raccorder en même temps, et parallèlement.

C'est un dossier de solidarité avec les habitants, à condition que l'Agence de l'Eau continue à nous financer selon les critères qu'elle a attribués à ce premier dossier. Je crois que c'est une forme de solidarité vis-à-vis des habitants, car il est vrai que le coût de raccordement à l'assainissement collectif est très élevé, mais c'est bon pour l'environnement, et cela diminue les raccordements non collectifs.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. C'est un dossier qui peut paraître très technique, mais qui est très important dans le cadre du développement durable et de l'environnement. Nous sommes sur un sujet majeur. Nous passons ainsi du non collectif au collectif en assainissement, tout en aidant les familles qui ont parfois des difficultés à payer, car le coût se compte en milliers d'euros. Je trouve que ce qui est proposé dans cette délibération est un très bel outil.

**M. Marc MORILLON**

J'ai une question sur l'extension de ces réseaux. Est-ce qu'il y aura une incidence sur les communes existantes vis-à-vis de l'implantation de ces communes, vis-à-vis de la station d'épuration ? Est-ce que les réseaux existants vont être modifiés sur certaines communes pour le passage de ces assainissements ?

**M. Alain NOGARÈDE**

C'est indépendant. Nous souhaitons raccorder le maximum de communes au CTEU (Centre de traitement des eaux usées), sans perdre de vue que cela a un coût. C'est aussi vrai pour d'autres communes. Si nous pouvons en raccorder davantage, nous le ferons. Nous avons même le projet de raccorder, si nous le pouvons, de grands organismes. Mais la décision est difficile, c'est une décision d'État. Et si nous pouvons raccorder tous les gens de chez vous, nous le ferons.

**M. Marc MORILLON**

Ce n'est pas ma question. Je souhaite connaître l'incidence sur les réseaux existants. Nous avons travaillé en amont il y a quelques années sur l'extension de la Base, et nous devons remodifier tout le réseau de Fauville, parce que les pentes ne sont pas les mêmes, et nous partions avec des scénarii différents. Je ne sais pas si vous avez un plan global de tout cela, mais cela viendra dans le temps.

**M. Guy LEFRAND**

Aujourd'hui, le secteur de Fauville n'est pas concerné. Si mes notes sont bonnes, actuellement, les communes concernées sont : Arnières, Aviron, Cierrey, Gauville, La Trinité, Boulay-Morin, Val-David, Mesnil-sur-l'Estrée, Normanville, Parville, Sacquenville, Saint-Germain-sur-Avre. La délibération d'aujourd'hui porte sur les travaux de raccordement qui ont déjà été effectués pour accompagner le collectif. Aujourd'hui, sur la base aérienne nous avons un ancien commandant de base qui travaille sur le sujet au ministère des Armées. Nous avons de bons espoirs que cela puisse aboutir, mais à l'heure actuelle, nous n'avons rien sur le sujet.

**M. Alain NOGARÈDE**

Nous allons aussi rencontrer rapidement les trois maires concernés pour parler des problèmes de pression d'eau, d'assainissement, etc.

**M. Guy LEFRAND**

Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

**APPROUVE** l'intérêt d'un portage technique et financier des travaux de raccordements privatifs d'assainissement par EPN sous forme d'une maîtrise d'ouvrage publique, consécutivement aux grandes opérations d'extensions de l'assainissement collectif récentes telles que Normanville/Caër et Le Boulay-Morin, et future telle qu'Aviron ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir entre EPN et les particuliers souhaitant bénéficier du portage de leurs opérations de travaux de raccordements par EPN, afin de bénéficier des aides octroyées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à la collectivité ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à lancer des marchés publics pour la réalisation de maîtrises d'œuvres et de travaux de raccordements en domaines privés ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de la maîtrise d'ouvrage publique des travaux de branchements en domaines privés du 11<sup>ème</sup> programme d'aides de l'AESN ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à engager des dépenses publiques en domaines privés (MOE, Travaux), dès lors où l'Agence de l'Eau confirme l'attribution des aides financières, et à percevoir les subventions de l'AESN ainsi que la part non subventionnée restant à régler directement par les particuliers, conformément aux conventions de financement à intervenir, et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les courriers ou tout document lié à ces opérations.

---

### **32- Convention de prestation de service pour le contrôle et la maintenance des points d'eau incendie**

**M. Raynald HAMEL**

La délibération n° 32 concerne la convention de prestation de service pour le contrôle et la maintenance des Points d'Eau Incendie (PEI). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, EPN dispose d'une cellule dédiée à la Défense Contre l'Incendie (D.E.C.I). Par l'intermédiaire d'une convention, EPN effectue une prestation de contrôle et de maintenance des Points d'Eau Incendie sur le territoire des communes adhérentes. Conformément au règlement du département de défense extérieure contre l'incendie, il convient de contrôler les PEI tous les trois ans. Arrivant au terme des trois ans de l'actuelle convention, EPN souhaite proposer une version mise à jour avec pour principales évolutions :

- L'obligation pour les communes de fournir à EPN leur arrêté municipal listant les PEI de leur territoire.
- La possibilité pour les communes de faire appel à EPN pour une assistance technique à l'implantation ou au déplacement d'un PEI sans surcoût.

- La possibilité pour les communes de solliciter EPN pour des prestations d'assistance complexe (payantes).
- L'acceptation par EPN du principe de contrôler les PEI privés conventionnés avec les communes.

EPN présentera, dans une future délibération, les tarifs d'intervention du service Exploitation Eau Potable, un listing complet des prestations ponctuelles proposées aux communes, ainsi qu'une actualisation à la baisse du coût de contrôle des PEI (décembre 2021).

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir approuver la convention relative, d'autoriser Monsieur le Président. Il y a eu un avis favorable de la commission Eau assainissement.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. C'est un beau travail mené sur les D.E.C.I. Y a-t-il des oppositions sur la convention ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **APPROUVE** la convention relative à la prestation de contrôle et de maintenance des Points d'Eau Incendie (PEI) à intervenir entre EPN et ses communes membres et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de prestation de service pour le contrôle et la maintenance des points d'eau incendie avec les communes du territoire d'EPN qui le souhaiteront, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir

### 33-Règlement du service de distribution d'eau potable - Modifications des prestations clientèle - facturation - Modification des articles 37, 40, 43-3

**M. Alain NOGARÈDE**

Cette délibération concerne une légère modification des articles du règlement de distribution d'eau potable à destination des abonnés qui demandent des prestations supplémentaires, et que nous sommes obligés de relancer pour le paiement de la facture. Ou lorsque des abonnés programment des interventions ponctuelles, et qu'ils sont absents le jour et l'heure du rendez-vous. La délibération vise à autoriser la facturation des rendez-vous non honorés. C'est le premier point. Le deuxième point n'est pas dans la délibération, car il n'a pas de raison d'y être, mais cela va nous donner l'ouverture pour sanctionner, s'il le faut, Eaux de Normandie, en cas de la non-réalisation de travaux demandés.

**M. Guy LEFRAND**

En gros, nous faisons payer les mauvais payeurs.

**M. Alain NOGARÈDE**

Oui, mais ils sont peu nombreux. Mais cela nous permettra de facturer Eaux de Normandie lorsque les prestations que nous avons demandées sont mal réalisées.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Avez-vous des observations sur cette délibération de bon sens ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **MODIFIE** les articles du règlement de distribution d'eau potable, tel que ci-après :  
**L'article 37 : il est nécessaire d'intégrer dans cet article concernant les actions coercitives, la prise en charge des déplacements improductifs du fait de rendez-vous non honorés par les abonnés.**

**Sa rédaction actuelle est la suivante (partie) :**

« Article 37 : Frais d'intervention

*Si des désordres dus à la négligence, à l'imprudence, à la maladresse ou à la malveillance d'un tiers ou d'un abonné se produisent sur les ouvrages publics d'eau, les dépenses de tous ordres occasionnés à cette occasion seront à la charge des personnes qui sont à l'origine de ces dégâts. Les sommes réclamées aux contrevenants comprendront les opérations de recherche du responsable et les frais nécessités par la remise en état des ouvrages ».*

**La rédaction proposée est la suivante (partie) :**

« Article 37 : Frais d'intervention

Si des désordres dus à la négligence, à l'imprudence, à la maladresse ou à la malveillance d'un tiers ou d'un abonné se produisent sur les ouvrages publics d'eau, les dépenses de tous ordres occasionnés à cette occasion seront à la charge des personnes qui sont à l'origine de ces dégâts. Les sommes réclamées aux contrevenants comprendront les opérations de recherche du responsable, **les éventuels rendez-vous non honorés par le responsable**, et les frais nécessités par la remise en état des ouvrages ».

L'article 40 : il est nécessaire d'intégrer dans cet article les prestations optionnelles volontaires demandées par les abonnés, comme les compensations de frais engagés par l'exploitant du fait de la négligence ou imprudence de l'abonné.

**Sa rédaction actuelle est la suivante (partie) :**

« Article 40 : Frais réels répercutés à l'abonné

Sont également répercutés sur l'abonné, les frais réels résultant notamment :

- de la réalisation ou de la modification d'un branchement individuel (articles 12 ; 13,2 et 17,3 du présent règlement).
- Le cas échéant, du remplacement, de la pose, de la dépose ou des essais sur le système de comptage (articles 9 ; 17,3 et 26 du présent règlement).
- De la fermeture du branchement à la suite d'une infraction commise par l'abonné ou à sa demande (articles 9, 23, 24 du présent règlement).
- De la réouverture du branchement à la suite d'une fermeture pour l'une des causes susmentionnées.
- Des opérations de surveillance, d'entretien ou de réparation des appareils publics (article 10 du présent règlement).

Sont dus par l'abonné, le cas échéant, les frais ou participations réclamés par le gestionnaire de la voirie ou autres intervenants. Sont dus par l'abonné, les frais engagés par L'EXPLOITANT ou consommations forfaitaires définis à l'article 37, en cas d'infraction au présent règlement. »

**La rédaction proposée est la suivante :**

« Article 40 : Frais réels répercutés à l'abonné

Sont également répercutés sur l'abonné, les frais réels résultant notamment :

- de la réalisation ou de la modification d'un branchement individuel (articles 12 ; 13,2 et 17,3 du présent règlement).
- Le cas échéant, du remplacement, de la pose, de la dépose ou des essais sur le système de comptage (articles 9 ; 17,3 et 26 du présent règlement).
- De la fermeture du branchement à la suite d'une infraction commise par l'abonné ou à sa demande (articles 9, 23, 24 du présent règlement).
- De la réouverture du branchement à la suite d'une fermeture pour l'une des causes susmentionnées.
- Des opérations de surveillance, d'entretien ou de réparation des appareils publics (article 10 du présent règlement).
- **L'émission d'un courrier de mise en demeure (2ème relance) en recommandé avec accusé de réception en cas d'impayé après premier courrier ordinaire**
- **L'édition et envoi duplicata facture, à la demande de l'abonné**
- **L'enquête pour ouverture et fermeture d'un branchement (acte complexe dans les cas nécessitant un déplacement spécifique sur site pour identifier)**
- **La mise en place d'un dispositif de relève à distance du compteur dans le cadre d'une demande ponctuelle de l'abonné**
- **Des enquêtes sur le poste de comptage hors ouverture ou fermeture de branchement**
- **Des rendez-vous non honorés (article 37 du présent règlement)**

Sont dus par l'abonné, le cas échéant, les frais ou participations réclamés par le gestionnaire de la voirie ou autres intervenants. Sont dus par l'abonné, les frais engagés

par L'EXPLOITANT ou consommations forfaitaires définis à l'article 37, en cas d'infraction au présent règlement.

**L'ensemble de ces frais et prestations est annexé sous forme de bordereau au règlement de service. »**

**L'article 43-3 : il est nécessaire d'intégrer dans cet article la compensation de frais engagés par l'exploitant du fait de l'édition de courrier en RAR pour impayés après premier courrier ordinaire.**

**Sa rédaction actuelle est la suivante :**

« 43,3 : Sanctions du défaut de paiement

En cas de non-paiement, l'exploitant envoie une lettre de rappel, valant mise en demeure qui, restée sans effet, expose tout abonné :

- aux poursuites légales intentées par l'Exploitant ou le Trésorier Principal Municipal
- sauf pour les résidences principales à usage d'habitation, à la fermeture de son branchement, voire la résiliation du contrat d'abonnement

En cas de non-paiement, les relances réglementaires sont assurées par le Trésor public. »

**La rédaction proposée est la suivante :**

« 43,3 : Sanctions du défaut de paiement

En cas de non-paiement, l'exploitant envoie une lettre de rappel, valant mise en demeure qui, restée sans effet, expose tout abonné :

- **aux frais pour émission d'un courrier de relance – mise en demeure en recommandé avec accusé réception après premier courrier ordinaire**

- aux poursuites légales intentées par l'Exploitant ou le Trésorier Principal Municipal
- sauf pour les résidences principales à usage d'habitation, à la fermeture de son branchement, voire la résiliation du contrat d'abonnement

En cas de non-paiement, les relances réglementaires sont assurées par le Trésor public. »

#### **34- GEMAPI - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton - Subvention d'investissement 2021**

**M. Christophe ALORY**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, bonsoir. La première délibération concerne la subvention d'investissement 2021 du SMABI. Par délibération du 1<sup>er</sup> avril, le SMABI a voté son budget primitif et prévoit un ensemble d'opérations d'investissement dans ce cadre. Le montant propre de ses opérations s'élève à 252 000 €, finançable en partie par l'Agence de l'Eau. Il reste à charge pour le SMABI 48 700 €, et conformément à la clé de répartition entre EPCI, il est demandé à EPN de verser sa quote-part de 24 350 €.

**M. Guy LEFRAND**

Avez-vous des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** le versement d'une subvention d'investissement de 24 350 € au syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI) et **AUTORISE** le Président d'Évreux Portes de Normandie à signer la convention de subvention d'investissement 2021 avec le SMABI, et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **35- Contrat de Territoire « Eau et Climat » Iton 2022-2024 - Charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau du bassin Seine-Normandie**

**M. Christophe ALORY**

Pour donner suite à la stratégie que nous avons votée au mois de janvier, et qui concernait la ressource de l'eau, le Grand Cycle de l'Eau et le SMABI ont travaillé tout l'été afin de transposer nos engagements dans un contrat territoire Eau et Climat, en partenariat avec l'Agence de l'Eau. C'est très important ! Ce contrat, très opérationnel, répond à certains points de notre PCAET, et de notre PAT que nous avons voté tout à l'heure. Le présent contrat de Territoire « Eau et Climat » de l'Iton définit les actions à mettre en œuvre pour répondre à deux enjeux :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages. Le maître d'œuvre sera EPN.
- Protection des milieux aquatiques et humides. Le maître d'œuvre sera le SMABI.

Ce contrat prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée de trois ans.

Sur le sujet des milieux aquatiques, les principales actions seront les suivantes :

- Restauration de la continuité écologique du cours d'eau,
- Restauration des champs d'expansion des crues,
- Restauration des zones humides et des mares,
- Restauration de berges,
- Plan pluriannuel des milieux humides et aquatiques,
- Diverses études au niveau des trames Verte et Bleue.

Cette partie est gérée par le SMABI, et divers partenaires.

La protection de la ressource en eau sera gérée par EPN. Les principales actions seront les suivantes :

- Animation agricole,
- Diagnostic agricole bio, conversion en bio,
- Prestation de semis couverts végétaux, et interculture,
- Organisation de journées techniques à l'attention des agriculteurs,
- Suivis des captages,
- Accompagnement dans la mise en œuvre de leviers financiers pour aider nos agriculteurs,
- Études des filières bio, herbes et bas niveaux entrants d'intrants,

pour un total de 5,7 M €, dont 1,2M € pour EPN (sur les 3 ans).

Ce contrat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a été signé par 11 Maîtres d'ouvrages:

- Le SMABI
- Évreux Portes de Normandie
- Le Groupe Mammalogique Normand
- La Fédération de pêche de l'Eure,
- Le Lycée Edouard de Chambray
- La SAEP3R
- Le SEPASE
- La ville d'Evreux,
- Le SIAEVE
- La Communauté de Communes du Pays de Conches
- Le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie

et porte sur la restauration des mares, l'étude des trames Verte et Bleue, l'animation agricole, les actions pour la protection de la ressource en eau.

Voilà, Monsieur le Président, pour ce contrat qui est important pour la sauvegarde de l'eau dans notre territoire.

**M. Guy LEFRAND**

Avez-vous des remarques, des observations sur ce travail important ? Encore une fois, nous parlons de millions d'euros, mais nous parlons aussi de la protection de la ressource en eau sur le territoire. La délibération suivante sera son exact pendant. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

**APPROUVE** le Contrat de Territoire Eau et Climat « Iton » établi pour 2022 à 2024 avec l'agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le Contrat de Territoire Eau et Climat de l'Iton, et tous documents associés, incluant les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions identifiées (demandes de subventions, marchés publics, conventions, avenants...) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau du bassin Seine-Normandie. Ce contrat est un outil de planification à caractère prévisionnel qui engage réciproquement les parties. Les maîtres d'ouvrage

s'engagent à conduire les actions prévues selon leur importance et leur priorité, et l'AESN s'engage à apporter un financement prioritaire pour l'atteinte des résultats visés, dans la limite des contraintes budgétaires des parties et de l'évolution des compétences des collectivités. Le montant des actions pour lesquelles EPN est le maître d'ouvrage s'élève à 1,2 million d'euros (restauration de mares, étude trame Verte et Bleue, animation agricole et actions pour la protection de la ressource en eau).

---

### **36- Contrat de territoire Eau et Climat Avre 2022-2024**

#### **M. Christophe ALORY**

Nous avons réalisé exactement le même travail avec le syndicat SMAVA ; nous travaillons sur le sud de l'Eure. Le contrat est d'un montant de 1,7 M€, et la partie pour EPN est de 160 000 €. Les actions d'EPN concernent principalement :

- La protection des mares,
- L'étude des trames Noire, Verte et Bleue,
- L'acquisition de zones humides.

#### **M. Guy LEFRAND**

Je suppose que le vote est le même, mes chers collègues. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le Contrat de Territoire Eau et Climat de l'Avre établi pour 2022 à 2024 avec l'agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le Contrat de Territoire Eau et Climat de l'Avre, et tous documents associés, incluant les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions identifiées (demandes de subventions, marchés publics, conventions, avenants) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau du bassin Seine-Normandie. Le montant des actions pour lesquelles EPN est le maître d'ouvrage s'élève à 170 000 euros HT (soit 204 000 € TTC). Les actions concernent le programme Mares d'EPN, l'étude Trame Verte, Bleue et Noire ainsi que les acquisitions ou restaurations de zones humides.

---

### **37- Déchèteries - Conditions des dépôts des professionnels - Facturation des déchets verts et de la ferraille**

#### **Mme Rosine COULONG**

Merci, Monsieur le Président, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit de l'élimination et de la valorisation des déchets. Les professionnels, munis de leur carte SPI Pro, sont acceptés actuellement uniquement sur les déchèteries de Saint-Laurent et Saint-André-de-l'Eure. L'accès leur est interdit sur les éco-points de Saint-Sébastien-de-Morsent, Sacquenville et Arnières-sur-Iton, de même que sur les « points verts ». Il est proposé d'acter que les autoentrepreneurs et les personnes payées en chèques emploi service se présentent avec leur carte SPI Pro, uniquement sur Saint-Laurent et Saint-André-de-l'Eure, au même titre que les professionnels. À ce jour, les dépôts de ferraille et de déchets verts des professionnels sur nos déchèteries de Saint-Laurent et de Saint-André-de-l'Eure ne leur sont pas facturés. En effet, historiquement, le SETOM évacuait ces deux flux sans nous les facturer, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il est donc proposé la mise en place d'une tarification pour ces deux filières comme suit :

- 80,54 € la tonne
- 18,48 € la tonne

Il vous est demandé de fixer ces prix de dépôts verts et de ferrailles par les professionnels dénommés ci-dessus.

#### **M. Guy LEFRAND**

Avez-vous des remarques, des observations ?

#### **M. Cédric LEVERT**

Monsieur le Président, mes chers collègues. Je suis conscient des équilibres financiers qui s'imposent à nous, mais je tiens cependant à vous alerter, que de nombreuses communes

autour de Mousseaux-Neuville, notamment, subissent des incivilités des particuliers et des professionnels, qui déposent d'ores et déjà un grand nombre de déchets dans les chemins, soit autour des champs soit dans les forêts. Je tiens juste à alerter, au travers de cette délibération, le risque que nous portons à accentuer le nombre de dépôts sauvages dans nos chemins, dans nos villages. Je vous remercie.

**Mme Rosine COULONG**

C'est un problème que nous connaissons tous sur l'ensemble de notre territoire. Actuellement, nous le voyons bien, même si les professionnels le facturent, ils le facturent à l'ensemble de la population qui dépose ses déchets un peu n'importe où. Nous essayons justement d'inciter au maximum les professionnels à déposer leurs déchets dans nos déchèteries. C'est vrai, je suis d'accord avec vous, nous avons des dépôts sauvages, mais je ne suis pas convaincue que la tarification actuelle les fasse changer d'avis. C'est un véritable problème, et un autre sujet.

**M. Guy LEFRAND**

C'est vrai que c'est une situation compliquée. Je ne suis pas sûr que les gens qui sont déjà malhonnêtes et qui déposent leurs déchets n'importe où, changeront d'avis ou seront rejoints par des personnes honnêtes qui jouent le jeu du développement durable et du respect de nos territoires. Nous y serons attentifs, car il est vrai que c'est un risque, et vous avez raison. La difficulté réside dans le fait que c'est une prestation que le SETOM ne nous faisait pas payer, et qu'il nous fait payer aujourd'hui. Soit, nous la prenons à notre charge au niveau de l'agglomération comme nous avons l'habitude de le faire régulièrement, soit nous la répercutons, comme nous vous le proposons ce soir, sur les usagers. Évidemment, votre remarque est très pertinente.

Je mets le vote aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **FIXE** les tarifs de dépôt des déchets verts et des ferrailles par les professionnels, tels que ci-après :

<b>Déchets verts</b>	<b>Ferraille</b>
80,54 € la tonne	18,48 € la tonne
12,08 € le m <sup>3</sup>	1,23 € le m <sup>3</sup>

---

**38- SETOM - Convention de prestation de services EPN/SETOM**

**Mme Rosine COULONG**

Il s'agit de la convention de prestation de services entre EPN et SETOM. Depuis que le SETOM a repris la compétence transport de quai, nous étions dans l'obligation d'emmener nos déchets à Moisville. Nous avons donc réuni EPN et SETOM, nous avons comparé ce qui était comparable, qui faisait quoi, et comment. Nous nous sommes aperçus que nous pouvions élaborer une convention, sans sorties d'argent ni d'un côté ni de l'autre pour une parfaite équité. C'est donc en vertu de ces articles que les services rendus permettent d'assurer certaines missions opérationnelles, tout en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens, des matériels pour aboutir à une meilleure disponibilité des compétences, et la réalisation d'économies d'échelle, à terme. C'est l'objectif poursuivi par la présente convention conclue à titre gracieux entre la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie, et le SETOM de l'Eure. Je vous demande d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de prestations de services.

**M. Guy LEFRAND**

C'est une saine gestion entre les uns et les autres. Je suppose qu'il n'y a pas d'oppositions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de prestations de services à intervenir entre le SETOM et EPN (prestations de transports de bennes)

---

### 39- Contentieux SETOM - Contribution exceptionnelle d'EPN

#### **Mme Rosine COULONG**

Nous arrivons enfin à la fin du contentieux SETOM qui concerne le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur de la ville d'Évreux qui a intégré parmi ses sources d'énergie, la chaleur produite par le SETOM.

Pour ce faire, la ville d'Évreux, son délégataire et le syndicat Mixte pour l'étude et le traitement des ordures ménagères (SETOM) ont signé en juin 2013 un contrat de vente de chaleur. À partir de 2017, un contentieux est survenu entre le SETOM dont la communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie est adhérente, la ville d'Évreux et son délégataire, la société THERMÉVRA. Un accord transactionnel a eu lieu pour régler ce litige d'un montant de 3 158 444, 15 €. Le montant a été réparti entre le SETOM, la ville d'Évreux, la société THERMÉVRA. Ainsi, chacune des parties devra régler la somme de 1 052 815 euros TTC. Le budget du SETOM est principalement abondé par les contributions de ses adhérents. Dès lors, par décision du Comité syndical du 25 mars 2021, le SETOM a décidé de demander une contribution exceptionnelle à ses adhérents à proportion de leur population. La communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie dispose d'une population de 113 634 habitants, soit 45,19 % de la population globale couverte par le SETOM. La contribution exceptionnelle, calculée en proportion de la population correspond alors à 475 784,67 euros. Conscient des difficultés financières d'une telle contribution, le SETOM a proposé un paiement par moitié sur deux exercices comptables (2021 et 2022). Nous vous demandons aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Président à signer cette contribution exceptionnelle au Syndicat mixte, et de décider le versement au SETOM de ces deux échéances.

#### **M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie. Je vous rappelle juste que cette délibération permet de régler le contentieux avec le SETOM. C'est un contentieux qui datait d'avant 2014, avant nos mandatures. Le SETOM a signé un contrat avec la ville d'Évreux, et n'a jamais été capable de l'honorer, notamment sur le plan financier. Le contrat signé a entraîné des dettes auprès du SETOM. Aujourd'hui, c'est au SETOM, normalement, de payer et de le refacturer auprès de ses adhérents, puisque ce sont nos prédécesseurs, administrateurs au sein du SETOM, qui avaient validé ce contrat. La délibération que nous vous proposons aujourd'hui ne correspond pas à un effort de l'agglomération pour aider la ville d'Évreux. Au contraire, la ville d'Évreux et THERMÉVRA font un effort de manière à ce que le déficit du SETOM ne soit pas réparti uniquement sur les EPCI, qui sont les membres du SETOM. Il s'agit d'un accord qui permet d'équilibrer les charges, car la ville d'Évreux est consciente que ce n'est pas aux EPCI d'aujourd'hui de payer les erreurs des administrateurs d'hier, du SETOM en totalité. THERMÉVRA fait aussi un effort de son côté. C'est la fin d'un contentieux, le dispositif que nous vous proposons me semble parfaitement équilibré aujourd'hui.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

**AUTORISE** le versement d'une contribution exceptionnelle au syndicat mixte pour l'étude et le traitement des ordures ménagères (SETOM) d'un montant de 475 784,67 euros ; **DÉCIDE** que le versement de cette somme sera réalisé en deux échéances, par moitié, à la suite de l'émission de titres de recette par le SETOM sur les années comptables 2021 et 2022. La communauté d'agglomération versera alors 237 892,34 euros pour l'année 2021 et 237 892,34 euros pour l'année 2022 et **AUTORISE**, Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

### 40- Direction du Cycle de l'Eau - Chef de service Exploitation Eau Potable - Création d'un emploi contractuel de 3 ans

#### **Guy LEFRAND**

Vous savez que nous avons recruté il y a quelque temps un chef de service Exploitation Eau Potable qui donne entière satisfaction à M. NOGAREDE et ses services. Afin de garder cet agent de grande qualité, nous vous proposons de le contractualiser pour trois ans. Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

• **DÉCIDE** la création d'un emploi de chef de service Exploitation d'Eau Potable pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) ; **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des métiers de l'Eau. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le cadre d'emploi d'Ingénieur, eu égard aux missions citées ci-dessus.

---

#### **41- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) - Institution de la Taxe GEMAPI**

##### **M. Christophe ALORY**

La GEMAPI est une compétence obligatoire au niveau de l'EPCI depuis la loi NOTRe. Cette compétence a été transférée sans son financement par l'État vers l'EPCI, mais avec la possibilité de lever l'impôt pour financer cette compétence. L'autre particularité de cette taxe est que le taux d'imposition n'est pas fixé comme toutes les taxes ; une somme est fixée pour la réalisation des travaux, charge à l'administration fiscale d'assurer la répartition au niveau des quatre taxes. Lors de la Conférence des Maires de décembre 2020, vous m'avez demandé, chers collègues, de faire l'étude sur l'instauration de cette taxe. Cette étude a été réalisée et présentée à la Conférence des Maires en juin 2021. Pour définir ce montant que je vais vous demander de voter ce soir, il a été nécessaire de réaliser des PPI (Plan Particulier d'Intervention) avec l'ensemble des acteurs travaillant sur la GEMAPI sur notre territoire, à savoir tous les syndicats de rivières, et EPN. Ce gros travail a été réalisé par l'ensemble des services sur une durée de 6 mois, en relation avec le service Finances qui a apporté son aide. Pour travailler ces PPI 2022 - 2026, nous avons calculé une somme globale que nous avons ensuite divisée en quatre, afin que la taxe GEMAPI que nous vous demandons n'augmente pas pendant la mandature, et que ce taux reste fixe pour les habitants. À la suite de ce travail sur les PPI, nous sommes arrivés en Conférence de Maires avec plusieurs scénarii. Vous avez donc retenu le scénario précisant la somme de 1 800 000 euros par an de taxe GEMAPI. Ce qui est important est que cette taxe GEMAPI est une taxe fléchée. Elle ne peut servir qu'aux travaux GEMAPI. Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations, ainsi que le remboursement des annuités des emprunts résultant des exercices de la compétence de la GEMAPI, et de la prévention inondation. Le produit de cette taxe délibérée est réparti entre toutes les personnes physiques et morales assujetties aux quatre taxes. Ce soir, Monsieur le Président, je vous demanderai d'instruire le vote de l'instauration de la taxe GEMAPI pour l'ensemble de la mandature, et de fixer son volume financier à 1 800 000 euros.

##### **M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie. C'est un débat que nous avons déjà eu à de multiples reprises, et qui arrive aujourd'hui à son aboutissement.

##### **M. Michel DULONDEL**

Est-ce que nous pourrions connaître le montant par foyer ?

##### **M. Christophe ALORY**

Le montant est fixé par foyer fiscal. Si nous demandons 1 800 000 €, les particuliers seront redevables de 35 € par foyer fiscal ; les professionnels paieront 67 €. En sachant que sur le territoire, des personnes paieront, 29 €, et d'autres personnes paieront 39 €. C'est en

fonction des assiettes de chacun, c'est une moyenne donnée par la DGFIP (Direction générale des finances publiques).

**M. Jean-Marie MAILLARD**

Serait-il possible que les services d'EPN nous fournissent une note de présentation de la GEMAPI pour expliquer aux administrés l'intérêt de ce prélèvement, et ce à quoi il servira ? Sur l'ensemble des territoires, tous les administrés pourront avoir la même information.

**M. Christophe ALORY**

Je suis en train d'écrire cette note qui sera disponible certainement fin novembre pour l'ensemble des administrés. Je vais aussi expliquer le fonctionnement de la GEMAPI, car cela diffère d'un territoire à un autre.

**M. Guy LEFRAND**

Je pense qu'il est aussi important que les conseillers municipaux de chacune de vos communes aient cette explication. Qu'il y ait une information aux habitants, oui ! Mais il faut aussi une information, peut-être plus développée, pour le Conseil municipal, car vous aurez probablement des questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions.

*Le Conseil communautaire :*

**☞ DÉCIDE (moins 2 abstentions) l'institution de la taxe GEMAPI et FIXE le produit de la taxe GEMAPI à 1 830 752 €.**

#### **42- Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2022**

**M. Guy LEFRAND**

Je vais vous présenter la délibération suivante en l'absence de Bruno GROIZELEAU. Il s'agit d'une délibération classique désormais, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 2022 mise en place depuis 2019. C'est un outil de péréquation pour favoriser l'égalité entre les communes membres. Je profite de ce moment pour vous donner des nouvelles de Bruno GROIZELEAU ; il est très fatigué en ce moment, mais il continue à se battre, sans rien lâcher. Je l'ai au téléphone presque tous les jours, tout comme Florence HAGUET VOLCKAERT. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement, mais il était ce soir trop fatigué pour être avec nous, même en visioconférence. Il m'a demandé de vous embrasser toutes et tous, dans les limites du COVID, bien évidemment.

Avez-vous des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

**☞ VALIDE les critères de la Dotation de Solidarité Communautaire octroyée aux communes d'EPN pour 2022 sur les bases suivantes ;**

- **Une part variable de 190 000 € pondérée selon les critères suivants :**
  - 180 000 € répartis sur la base de l'écart de revenu par habitant (DGF) de la commune par rapport au revenu moyen par habitant d'EPN pondéré de la part de la population communale dans la population totale de la CA EPN (soit 48 % des 375 000 €)
  - 10 000 € répartis sur la base du potentiel financier par habitant (DGF) de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant sur le territoire de la CA EPN pondéré de la part de la population communale de la CA EPN (soit 2,7 % des 375 000 €)
- **Une part fixe de 2 500 € pour chaque commune soit une enveloppe de 185 000 € (soit 49,3 % des 375 000 €).**

#### **43- Maison de l'Europe - Subvention de fonctionnement 2021**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant concerne la subvention de fonctionnement 2021 pour la Maison de l'Europe. Nous étions ce matin à la Maison de l'Europe qui a été labellisée Europe Direct ; elle est aujourd'hui officiellement un bureau de l'Union européenne sur Évreux. C'est un beau résultat pour Danielle JEANNE et ses équipes. Le montant de la subvention est de 3000 €. Il n'y a pas d'opposition. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 3 000 € à la Maison de l'Europe de l'Eure au titre de son programme d'actions 2021 et **AUTORISE**, Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier.

#### **44- Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes**

##### **M. Guy LEFRAND**

La dernière délibération porte sur l'attribution de fonds de concours, avec une modification. Nous retirons le versement de fonds de concours à la commune de Muzy qui sera reportée pour 2022. En dehors de cette modification, que je vous demande d'accepter, je vous demande qui est contre l'attribution des fonds de concours. (Rires)

La délibération est acceptée. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **DÉCIDE** le versement des fonds de concours ci-après :

- 817,89 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Acon pour l'équipement informatique de la mairie,
- 4 130,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la réfection du plancher des vestiaires,
- 319 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour le remplacement d'extincteurs,
- 281,27 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'une masse en béton et d'une barre d'accrochage pour barnum,
- 780 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'engazonnement du cimetière,
- 1 368,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Boncourt pour la rénovation et mise en sécurité du mur bordant la mare,
- 2 660 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour la restauration des allées du cimetière,
- 600 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour la consolidation du mur de garage de la mairie,
- 933,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour la plantation d'arbres (rue des Mareux et route d'Évreux) (refus Département),
- 9 915 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée,
- 803,09 €, soit 11 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition de deux vidéoprojecteurs interactifs (financement de l'État),
- 1 885 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition d'un plateau remorque,
- 439 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie,
- 718 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'installation d'un abri de car à l'école du Hameau de Beaupuits,
- 1 860 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Dardez pour l'implantation de deux poteaux incendie (financement État et Département),
- 315,52 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour l'acquisition d'une guirlande lumineuse pour la chapelle Notre Dame des Puits,
- 723 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour l'acquisition de 4 panneaux d'affichage pour les hameaux,
- 503,46 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Emalleville pour l'anti pince-doigts de l'école maternelle,
- 480,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Emalleville pour le remplacement du chauffe-eau de l'école maternelle,
- 653,81 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Emalleville pour le remplacement des extincteurs de l'école, du mille club et de la mairie,

- 3 511,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Emalleville pour l'acquisition d'un columbarium,
- 2 342,20 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour l'acquisition d'un logiciel JVS,
- 18 725,26 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'aménagement et l'acquisition de mobilier pour le service État Civil (financement État),
- 2 395,64 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'acquisition de poteaux incendie (financement État et Département),
- 1 775 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'isolation acoustique du centre social et culturel Duflot,
- 7 960 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'isolation acoustique du restaurant scolaire,
- 345 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'acquisition d'une tondeuse,
- 2 676,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'installation d'une clôture autour de la structure multisports,
- 2 467,48 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour le terrassement avant l'installation de colonnes enterrées,
- 1 550,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour le remplacement de deux radiateurs et du ballon d'eau chaude à l'école,
- 4 446 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour le barriérage en forêt de Gravigny,
- 1 954,50 €, soit 31% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour le déplacement de la structure de jeu de la mairie vers l'école (financement État),
- 4 143,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour les investigations pour la recherche de l'origine d'un effondrement au cimetière,
- 1 743,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition d'une hotte et d'une armoire réfrigérée pour le restaurant scolaire,
- 1 266,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour le remplacement de la clôture et le rehaussement du portail et du portillon au groupe scolaire,
- 1 330 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la réfection du passage entre le préau et le restaurant du groupe scolaire,
- 2 528,78 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la mise en place de films solaires filtrants pour deux classes et le restaurant scolaire,
- 1 815 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers-l'Evêque pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour l'école,
- 2 102,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers-l'Evêque pour l'installation de projecteurs led au stade,
- 839 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur et de deux écrans de projection pour la mairie,
- 7 067,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour l'aménagement de placards pour la mairie,
- 17 696 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin la défense incendie - 1ère tranche (financement État et Département),
- 1 410,78 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour la création d'une aire d'attente du bus inter écoles,
- 1 072,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-Fuguet pour l'aménagement d'une aire de jeux face à la mairie,
- 2 570 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour le remplacement du mur de clôture de la crèche,
- 3 320,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la réfection de la toiture de la mairie et le remplacement des gouttières,
- 1 913,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la réfection du plafond de l'école,

- 2 349,68 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Vieil Evreux pour l'acquisition de 4 ordinateurs pour la mairie,
- 1 206,52 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Vieil Evreux pour l'acquisition d'une balayeuse,
- 2 503,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour le remplacement de la clôture et des plantations de la mare,
- 550,55 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour la modification d'une aire de jeux,
- 1 320,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour la reconstruction du mur du cimetière,
- 44 877,87 €, soit 40% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour les travaux au laboratoire de la boulangerie (financement Département),
- 15 986,12 €, soit 29% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour le remplacement des menuiseries de la salle communale (financement État et Département),
- 2 779,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque,
- 2 853,82 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour le remplacement de l'armoire électrique de l'école des Marelles,
- 3 046,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour la mise en place d'un éclairage pour la façade de la mairie,
- 585 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour la pose d'un garde-corps pour l'accès à la mairie,
- 424,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie,
- 2 978,76 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour le remplacement des néons des bâtiments communaux par des tubes à led (financement État),
- 1 037,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition d'une remorque,
- 1 763,62 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de bouches à incendie (financement État et Département),
- 4 092,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de bancs pour l'église (refus Département),
- 1 527,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- 545 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition d'un appareil de mise en volée pour la cloche de l'église,
- 1 397,41 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour le changement des fenêtres de la classe maternelle (financement État),
- 3 305,07 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour la réfection des classes élémentaires (financement État),
- 3 391,50 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour la création de 3 poteaux incendie (financement État),
- 284 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de matériel informatique pour la mairie,
- 369 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour la rénovation du tableau électrique de la chaufferie de l'école,
- 11 547,39 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour le chemin d'accès à la bibliothèque,
- 3 113,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour l'acquisition de stores intérieurs pour la bibliothèque,
- 12 325 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour l'acquisition d'une pompe à chaleur pour l'école maternelle,
- 2 638,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la réfection du sol de l'arrêt de bus rue Robichon,

- 2 442,13 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la mise en sécurité de la rue Robichon,
- 606 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition de décorations de Noël,
- 241,87 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition de jeux d'extérieur pour l'école,
- 2 911,15 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition de jardinières et pots,
- 1 660,27 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour la remise en conformité des infrastructures du stade,
- 16 880 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour la mise en conformité de la défense incendie (financement État et Département),
- 221 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour l'acquisition de deux bancs publics,
- 1 541,66 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour les travaux de démontage et d'évacuation de monuments au cimetière et exhumation,
- 482,91 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour l'acquisition d'une remorque,
- 647,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour le remplacement de la motorisation de la porte de l'atelier communal,
- 34 225 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour la réfection de l'église - Tranche 2 (financement État et Département),
- 4 450 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la réfection du sol de la salle de motricité,
- 7 280 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la réfection des sols de la salle Vicomte,
- 6 200,58 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier urbain et de jardinières,
- 16 822,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée,
- 1 655,63 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux débroussailleuses,
- 1 471,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'une friteuse électrique,
- 2 595 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un combiné de piste,
- 402,44 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour l'acquisition de barrières de sécurité,
- 2 425,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour la rampe d'accès PMR de la mairie,
- 1 335 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la pose d'une bouche incendie rue de Normandie (urgence),
- 1 581 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour le changement du radiateur de la salle des fêtes,
- 359,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition de décorations de Noël,
- 273,60 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'installation de protections murales à la salle des fêtes,
- 116,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour les plantations sur la place de la mairie,
- 571 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour la rénovation de l'éclairage de la salle des fêtes,
- 970 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour l'acquisition de décorations de Noël,
- 1 078 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour la reprise de joints sur le mur entre la salle des fêtes et la résidence de la Licorne,

- 616,16 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour l'installation d'un dispositif différentiel sur les circuits d'éclairage public,
- 1 101,96 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Tourneville pour l'acquisition d'une ruche pédagogique et la plantation d'un verger pour l'espace conservatoire,
- 552 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Tourneville pour l'acquisition d'une table de pique-nique accessible aux PMR à la mare d'Autrebosc,

**ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 781,47 € délibéré le 5 février 2019 pour la commune de Miserey pour le remplacement d'une bouche incendie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

**ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 914 € délibéré le 5 février 2019 pour la commune de Miserey pour le remplacement du portail du gymnase, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

**ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 7 130 € délibéré le 15 octobre 2019 pour la commune de Mousseaux-Neuville pour la mise en accessibilité de l'allée du terrain des sports, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

**ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 2 083,33 € délibéré le 13 octobre 2020 pour la commune de Mousseaux-Neuville pour le remplacement des lavabos des bâtiments scolaires, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

**ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 7 188,10 € délibéré le 15 octobre 2019 pour la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le remplacement des stores de l'école de l'Hôtel de Ville, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

**et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

**M. Guy LEFRAND**

Chers collègues, notre Conseil est terminé. Je vous remercie. Je vous souhaite une belle soirée.

**La séance est levée à 20 h 47.**



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE  
•••  
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2021  
•••  
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt et un, le 19 Octobre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 12 octobre 2021, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

**PRÉSENTS** : Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PIERES Patrick, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUN Claude, Madame TREMEL Emmanuelle,

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS** : Monsieur ALORY Christophe, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur NOGARÉDE Alain

**DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL**

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **DÉCIDE** la vente par le Musée d'Évreux de 250 exemplaires du catalogue « Trésors antiques - la collection du marquis Campana au musée d'Évreux » au prix de vente unitaire de 9 € (neuf euros) et **RESERVE** 50 exemplaires du catalogue pour les dons et échanges

☞ **DECIDE** la mise en œuvre du dispositif « Réduis tes déchets en adoptant 2 poules », **DECIDE** d'offrir deux poules et un bon d'achat de 70€ pour l'acquisition d'un poulailler et **RETIENT** le magasin Jardiland en qualité de partenaire de l'opération.





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE  
•••  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021  
•••  
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt et un, le 16 Novembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 10 novembre 2021, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

**PRÉSENTS :**

Monsieur ALORY Christophe, Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PIERES Patrick, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude, Madame TREMEL Emmanuelle

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur MABIRE Arnaud

\*\*\*

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

1 Parc d'activités de la Rougemare - Parcelles AR 609-AR 666 - Convention de servitude de passage de réseau EPN/ENEDIS

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de servitude de passage CS 06- V06 à intervenir avec ENEDIS pour l'alimentation Basse tension du 439 rue René Panhard sur le Parc d'activités de la Rougemare

2 Dérogation à la règle du repos dominical pour 2022 - Avis d'EPN

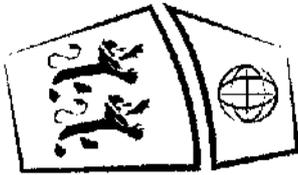
☞ **EMET** un avis conforme aux demandes, par les Maires, de dérogation au repos dominical de l'année 2022 pour les commerces des communes d'EPN, et ce, dans la limite de 12 dimanches par an

3 Bataillon de prévention - Convention interinstitutionnelle Etat/Département de l'Eure/EPN/Ville d'Evreux

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les contrats, conventions et avenants éventuels afférents à la mise en place de « Bataillons de prévention » sur le quartier de la Madeleine à Evreux, convention à passer avec l'Etat, le Département de l'Eure et la ville d'Evreux et **SOLLICITE** les subventions afférentes.

Le bataillon de prévention est un projet global alliant prévention spécialisée et médiation sociale, piloté par une gouvernance quadripartite (ville d'Evreux, EPN, conseil départemental de l'Eure, Etat). Le bataillon de prévention est une équipe pluridisciplinaire qui aura pour mission d'aller vers les jeunes des quartiers les plus en difficulté pour les reconnecter à la société, notamment la scolarité, la formation et l'emploi, et prévenir ainsi les actes de délinquance et de violence. Cette équipe regroupe les compétences de chaque institution partie à la convention et sera coordonnée par l'association AL2E, déjà en charge de la coordination du projet social de territoire du quartier de la Madeleine. Le dispositif est mis en place, pour l'heure expérimentalement, pour une année.





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
•••  
**SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2021**  
•••  
**COMPTE RENDU**

L'An deux mille vingt et un, le 30 Novembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 24 novembre 2021, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

**PRÉSENTS** : Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur NOGARÉDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude, Madame TREMEL Emmanuelle

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS** : Monsieur ALORY Christophe, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur PIERES Patrick

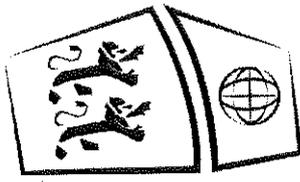
**DELIBERATION DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL**

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux - Vente ouvrage "Longtemps éphémère"

➤ **DÉCIDE** la vente par le Musée d'Évreux de 250 exemplaires du catalogue « Longtemps éphémère », **FIXE** le prix de vente unitaire de cet ouvrage à 23 € (vingt-trois euros) et **RESERVE** 100 exemplaires du catalogue pour les dons et échanges.





ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

### COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt et un, le 14 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 8 décembre 2021, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

Mme Martine PHILIPPE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**PRÉSENTS** : Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, M GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEAU Maryvonne, M LEFRAND Guy, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, Mme CUEGNIET Monique, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, M BOSSUYT Fabrice, M BOULANGER Jean-Christophe, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M BRULARD Thierry, M CAILLEUX Jean-Michel, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAPLAIS Robert, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stephane, M CORNE Laurent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DESSAINT Didier, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DULONDEL Michel, M GAUTIER Francis, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEON Patricia, M LEVERT Cédric, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MOMPER Jean-Luc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M ROUGER Guillaume, Mme SALVAT Laure, M SAULNIER Robin, Mme SAUVE Dominique, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien

Monsieur VEIT Patrick suppléant de Monsieur CLOMENIL Joël

**ONT DONNÉ POUVOIR** : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Madame Françoise LUVINI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Monsieur Daniel DOUARD, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BOULANGER, Monsieur Pascal JUPILLE a donné pouvoir à Monsieur Patrice CHOKOMERT, Monsieur Emeric JEANNE a donné pouvoir à Monsieur Didier CRETOT, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Madame Carine BONNARD a donné pouvoir à Madame Gabrielle BROCHAND-DULAC, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Madame France BARILLER a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Guy LESELLIER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Philippe GUILLEN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BOULANGER, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Noel GRIPPON a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Madame Hélène LE GOFF a donné pouvoir à Monsieur Robert CHAPLAIS, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Martial TANGUY a donné pouvoir à Monsieur Franck

BERNARD, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Nadine HANNE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Abdé ZAYANI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Patrick PIERES a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS** : Madame DURANTON Nicole, Monsieur BARRAL Fernand, Madame BOCAGE Sophie, Madame CANEL Françoise, Monsieur CRISTOBAL Florent, Monsieur DE LANGHE Christian, Monsieur GILLES Hervé, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur MARTIN Jean-Marie, Monsieur MORILLON Marc.

\*\*\*

## Le Conseil communautaire :

### 1 - Statuts d'Evreux Portes de Normandie – Modification au niveau des compétences : Emploi – Cohésion sociale – Sport de Haut niveau - Santé

☞ **PRECISE** la compétence « Appui à la formation professionnelle » comme suit :

- Appui à l'orientation, la formation professionnelle et à l'emploi et coordination des actions afférentes à ces thématiques ;

☞ **PRECISE** la compétence « Cohésion sociale et territoriale » comme suit :

- Action d'accompagnement en faveur du développement social local contribuant à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à la réduction des inégalités entre les territoires ;

☞ **ETEND** la compétence « Soutien au sport de compétition de haut niveau » comme suit :

- Basket Ball, Volley Ball, Hand Ball et Triathlon ;

☞ **ETEND** la compétence « Santé » comme suit :

- Action de prévention et promotion de la santé en tant que signataire et pilote du Contrat Local de santé d'agglomération

- Actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels de santé

- Unité mobile de santé

- Construction, aménagement, entretien et gestion des Pôles de Santé

Libéraux d'Evreux Sud et d'Evreux centre ;

**et INVITE** les communes membres à se prononcer sur cette proposition d'évolution des statuts dans le délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération. A défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci sera réputé favorable.

### 2 - Plan de Dynamisation Commerciale Soutien au commerce de proximité - Fin des mesures d'aides exceptionnelles liées à la crise du COVID 19 et retour au régime préalable

☞ **DECIDE** pour l'année 2022, de la reprise de l'aide aux commerces de proximité « Soutien au commerce de proximité – 50% CFE » calculée à hauteur de 50% de la CFE N-I, y compris frais de gestion, pour la part intercommunale ; **VALIDE** le règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité 50% CFE », **AUTORISE** le Président à procéder à des ajustements mineurs du règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité - 50% CFE » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents, conventions ou avenants éventuels à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Soutien au commerce de proximité – 50%CFE ».

### **3 - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Opération collective en milieu urbain Règlement Intérieur**

☞ **APPROUVE** le Règlement Intérieur du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) -Opération Collective en milieu Urbain qui concerne les communes de plus de 3 000 habitants, et donc l'objectif est de pouvoir intervenir sur :

- Les investissements des commerces relatifs à leur modernisation, et leur mise aux normes accessibilité
- Le développement de l'usage des outils numériques
- L'accompagnement à la transmission/reprise des entreprises
- La collaboration avec les unions commerciales dans leur programme d'animation
- L'attractivité des centres-villes et centres-bourgs auprès des investisseurs, porteurs de projets et visiteurs.

### **4 – Evreux – Vente de parcelles à Eure Enrobés**

☞ **CONSTATE** la désaffectation du domaine public de la portion de parcelle sise à Evreux entre les parcelles AM 428 et 429 délimitée par le géomètre ; **PRONONCE** le déclassement de la portion de parcelle entre les parcelles AM 428 et 429 délimitée par le géomètre et le classement dans le domaine privé de la collectivité ; **CEDE** à la société Eure Enrobés ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle AM 432 pour 228m<sup>2</sup> à 25 €HT/m<sup>2</sup> soit la somme de 5700 € et la portion de parcelle d'environ 290m<sup>2</sup> entre les parcelles AM 429 et AM 428, pour une superficie d'environ 280 m<sup>2</sup> à 10 € HT/m<sup>2</sup> soit 2 800 €, soit un montant total de 8 500 € à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement vendue augmenté de la TVA et de créer la servitude de passage de conduite d'eau pluviale, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir

### **5 - Evreux/Angerville la Campagne/Guichainville Long Buisson 3 - Aménagement Apport d'une unité foncière au concessionnaire SHEMA**

☞ **APPROUVE (le Président ne prend pas part au vote)** l'apport des terrains ci-après à la concession d'aménagement du Long Buisson 3 représentant la somme de 5 465 800 € (cette somme représente une partie de la participation de la collectivité à l'équilibre de l'opération d'aménagement, conformément à l'article 19.5 du traité de concession d'aménagement) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération :

- Commune de Guichainville : unité foncière cadastrée section AD n°5, 6, 8, 9, 19, 20, 25, ZB 2, 4 et 5 pour une superficie totale de 523 240m<sup>2</sup>
- Commune d'Angerville la Campagne : unité foncière cadastrée section ZA n°6 et 7 pour une superficie totale de 23 190 m<sup>2</sup>

### **6 - Centre-bourg du Boulay-Morin Etude d'aménagement Délégation de Maitrise d'Ouvrage**

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN, les avenants et tous les actes à intervenir avec la commune du Boulay-Morin, dans le cadre de l'opération d'aménagement situé dans le centre-bourg.

### **7 - Commune de GAUCIEL - Convention tripartite de rétrocession**

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement SNC MONCEAU EXPLOITATION (référence PA 27 280 21 F 0001) relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de GAUCIEL et la SNC MONCEAU EXPLOITATION, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

## **8 - La Chapelle du Bois des Faulx Création d'un éco point Modification des parcelles acquises**

☞ **DECIDE d'ACQUERIR** de la Commune de La Chapelle du Bois des Faulx, à titre gracieux, pour le projet de création d'un Eco Point, les parcelles ZA 142 d'une superficie de 4 080m<sup>2</sup> et ZA 148 d'une superficie de 1 489m<sup>2</sup>. Les frais de notaire seront à la charge d'EPN ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

## **9 - Evreux Achat d'un bras du Gord auprès du Nouvel Hôpital de Navarre**

☞ **DECIDE d'ACQUERIR** auprès du Nouvel Hôpital de Navarre dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations (GEMAPI), une partie de la parcelle sise à Evreux cadastrée section BO numéro 140 pour une superficie de 5 502 m<sup>2</sup> moyennant le prix d'un euro symbolique. Les frais d'acte de vente et de division étant à la charge d'Evreux Portes de Normandie ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération

## **10 - Evreux Achat de terrains appartenant à Mon Logement 27**

☞ **DECIDE d'ACQUERIR** de Mon Logement 27, à titre gracieux, pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Nétreville, les parcelles cadastrées section AN 97 et 155 d'une contenance totale de 9 355m<sup>2</sup>. Les frais de notaire seront à la charge d'EPN ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

## **11 - Commune de Miserey Création d'un cheminement piéton Acquisition de parcelles**

☞ **DECIDE d'ACQUERIR** de l'entreprise Charles River, à titre gracieux, pour la création d'un cheminement piéton, une partie des parcelles sises à Miserey cadastrées section C numéro 126 et 255 pour une superficie d'environ 340 m<sup>2</sup>. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'EPN ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

## **12 - Evreux - Cheminement doux Cavée Boudin/Gare d'Evreux - Acquisition de la parcelle XT 40**

☞ **DECIDE d'ACQUERIR**, dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement doux de la Cavée boudin à la Gare d'Evreux, la parcelle sise à EVREUX, cadastrée section XT 40 moyennant le prix de 12 000 € appartenant à la Société Immobilière Normandie Languedoc. Les frais d'acte de vente étant à la charge d'Evreux Portes de Normandie ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

## **13 - Covoiturage Local Expérimentation Saint Sébastien de Morsent**

☞ **APPROUVE** la charte de bon usage et bonne conduite du covoiturage et l'expérimentation de covoiturage local sur la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent.

## **14 - Rapport Développement Durable 2021**

☞ **PREND ACTE** de la présentation faite du rapport portant sur l'état d'Evreux Portes de Normandie en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget 2022.

**15 - Energie renouvelable - Centrale photovoltaïque au sol à Saint-André-de-l'Eure  
Participation d'EPN au capital de la SAS Transition Euroise Saint-André-de-l'Eure**

☞ **DECIDE** de communiquer à la SAS Transition Euroise Saint-André-de-l'Eure l'intention d'Evreux Portes de Normandie de participer à son capital.

**16 - Aire de camping-car de Saint-André-de-l'Eure - Tarif**

☞ **FIXE** un tarif à 10 € la nuitée sur l'aire de camping-car de Saint André de l'Eure

**17 - Subvention hébergement touristique Le Boulay Morin - SCI CARA**

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 20 000 € à la SCI CARA au titre de son projet de création de 3 meublés touristiques et 2 chambres d'hôtes, sur la commune du Boulay Morin et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre

**18 - Commune Evreux - Copropriétés Aubépine Acacia Plan de sauvegarde - Prolongation du dispositif**

☞ **AUTORISE** (Mme Leseigneur ne prend pas part au vote, Mme Bandelier et M. Ettazaoui quittent la salle et ne prennent pas part au vote) Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant de prolongation d'une année de la convention du plan de sauvegarde des copropriétés Aubépine et Acacia sises à Evreux ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de préfinancement avec la SACICAP, organisme de préfinancement des travaux ; **DECIDE** le recours à une assistance à Maîtrise d'ouvrage en vue de déterminer les objectifs d'un dispositif renouvelé à l'échelle de chacun des immeubles ; **DECIDE** l'examen des conditions de mise en œuvre d'un portage de lots à l'échelle des copropriétés et **SOLLICITE** l'ensemble des subventions relatives au suivi animation de la prolongation.

**19 - Fonctionnement du Bus 56 Soutien financier d'ENEDIS Convention partenariale 2021**

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec ENEDIS qui souhaite participer financièrement au fonctionnement du Bus 56 à hauteur de 1000 € et les avenants éventuels à intervenir.

**20- Autos-Partners Création d'un Self Garage Subvention 5 000 €**

☞ **OCTROIE** (Mme Salvat ne prend pas part au vote) une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'Entreprise d'Insertion Garage Solidaire AUTOS-PARTNERS pour la mise en œuvre du Self Garage et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente avec l'Entreprise d'Insertion Garage Solidaire AUTOS-PARTNERS et les avenants éventuels.

**21 - Nouvelle Politique Emploi d'Evreux Portes de Normandie Axes stratégiques**

☞ **ARRETE** les axes stratégiques de la nouvelle politique de l'Emploi suivants :

1. Le soutien des entreprises dans leur projet de recrutement
2. La promotion des métiers, des filières et des formations
3. Le repérage et préparation des publics proches de l'emploi afin de sécuriser les mises en relation sur des offres d'emploi
4. Les actions territoriales inclusives avec les clause sociales et environnementales, le soutien aux structures de l'IAE, la plateforme mobilité, le soutien à la création d'activité

et **AUTORISE** les services d'Evreux Portes de Normandie à effectuer un travail de co-construction et de coordination des plans d'actions opérationnels avec le système d'acteurs institutionnels composés de l'Etat, de la Région, du Département et du Service Public de l'Emploi.

## 22 - Cohésion sociale et territoriale - 3eme phase de programmation

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-dessous, pour un montant total de 14 920€ et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

N°	Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN
1	La Manufacture	St Sébastien de Morsent	<b>Permanences « Numérique pour tous » à St Sébastien de Morsent</b> Permanence d'accès au Numérique 2h par semaine sur 34 semaines présence d'un intervenant de l'association pour animer le nouvel espace numérique. <i>Action complémentaire à celle de Conceptic ci-dessous</i>	3 000€
2	CONCEPTIC	St Sébastien de Morsent	<b>Ateliers « Numérique pour tous » à St Sébastien de Morsent</b> 2h de cours informatique sur inscription par semaine sur 34 semaines. <i>Action complémentaire à celle de la Manufacture ci-dessus.</i>	3 000€
3	M.J.C	EPN	<b>Animations socio culturelles</b> Organisation d'animations socio culturelles à partir de 2021, sur l'ensemble des territoires et en appui sur les structures d'animations de la vie sociale, devant aboutir à un événement fédérateur à l'été 2022.	8 920€
<b>TOTAL 3<sup>ème</sup> phase de programmation</b>				<b>14 920€</b>

## 23 - Labellisation Cité Educative

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats, conventions et avenants éventuels afférents au projet de Cité éducative porté par EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, solliciter les subventions afférentes.

## 24 Contrat de ville Programmation 2021 - 4eme phase

☞ **DECIDE (moins 5 abstentions)**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions ci-après, pour un montant total proposé de **26 370 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

PORTEUR	TERRITOIRE	ACTIONS	EPN	ETAT Sous réserve de validation comité de pilotage	COUT DU PROJET
VILLE D'EVREUX	Madeleine	Maison des arts : Education artistique et culturelle –Stage de découverte hors les murs	2 500€		2 500€

<b>EAC RUGBY</b>	Madeleine, Nétreville	Inclusion par le rugby des jeunes des QPV au travers de la mobilité	<b>3 000€</b>		3 000€
<b>FEDERATION D'ASSOCIATION S D'EVREUX</b>	Madeleine Netreville Navarre	Opération « Golf pour tous »	<b>3 800€</b>	Reversement du financement de l'Etat ayant transité par le budget de l'agglomération (7500€)	3 800€
<b>FEDERATION D'ASSOCIATION S D'EVREUX</b>		Opération un « Noël pour tous »	<b>3 000€</b>	Reversement du financement de l'Etat ayant transité par le budget de l'agglomération (7500€)	3 000€
<b>MANCHES RETROUSSEES AVEC CHRISTIANE</b>	Madeleine Netreville Navarre	Maraudes alimentaires dans les quartiers	<b>6 000€</b>		6 000€
<b>SOLIDARITE CITOYENNE</b>	Madeleine	Accompagnement scolaire des collégiens (CLAS)	<b>1 000€</b>		1 000€
<b>L'ASSOCIATION LES ROUTES DU FUTUR</b>	Madeleine Netreville Navarre	Préparation au concours d'éloquence	<b>1 500€</b>		1 500€
<b>LA MANUFACTURE</b>	Madeleine Netreville Navarre	Numérique pour tous	<b>5 570€</b>	6 000€	11 570€
<b>TOTAL</b>			<b>26 370€</b>	<b>6 000€</b>	<b>26 370€</b>

**25 - Partenariat EPN/CICERONE "Mise en selle en vélo" Réemploi des vélos en déchèterie et don de vélos aux bénéficiaires du Programme de réussite éducative (PRE)**

☞ **DECIDE** la mise en œuvre l'opération de récupération de vélos en déchèterie au profit de CICERONE ; **DECIDE** le lancement d'une action partenariale avec CICERONE pour permettre l'attribution de vélos aux enfants suivis dans le cadre du Programme de Réussite Educative d'EPN ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention partenariale liée à ces deux projets et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents ayant trait aux présentes dispositions

## 26 - CISPD Programmation 2021 - 2ème phase

☞ **DECIDE**, au titre du financement de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD le versement des subventions et fonds de concours ci-après pour un montant total proposé de **3 350 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels :

Orientations CISPD	Porteurs	Projets	Part EPN
<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Objectif 4.1.1</b> Soutenir des activités sportives sur des horaires décalés.	<b>UFOLEP</b>	<b>Education à la citoyenneté par le sport</b> <b>UFOSTREET</b>	<b>2100 €</b>
<b>SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – Fonds de concours aux communes</b>			
<b>Objectif 4.1.4</b> Soutenir l'acquisition communale de petits équipements sportifs innovants	<b>St Sébastien de Morsent</b>	<b>Acquisition d'une table de tekball</b>	<b>1 250€</b>
<b>TOTAL</b>			<b>3 350€</b>

## 27 - Compétence Petite Enfance Conventions de prestations de service et de mise à disposition de locaux EPN/Communes

☞ **APPROUVE** les termes des conventions de prestations de services et de mise à disposition des locaux établies pour une durée d'un an renouvelable par tacite

de Saint-Sébastien de Morsent et de Gravigny nécessaires à l'exercice de la compétence

## 28 - Dénonciation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) Mise en place des Bonus Territoires CTG Conventions d'Objectifs et de Financement EPN/CAF

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **DENONCER** le Contrat Enfance Jeunesse « Petite Enfance » 2019/2022 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les Conventions d'Objectifs et de Financement avec la CAF de l'Eure pour chaque équipement et/ou actions de la Convention Territoriale Globale volet « petite enfance ».

## 29 - Tarifs de l'eau et de l'assainissement

☞ **HARMONISE** les tarifs d'eau potable de la commune de Muzy sur le niveau des communes de l'« ex-GEA » et **ADOpte** les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (tarifs identiques à 2021)

## 30 - Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) Adoption des nouveaux statuts du syndicat Transfert de la compétence GEMAPI

☞ **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R), avec le transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat et **RECONDUIT** en

qualité de représentants titulaires et suppléants d'Evreux Portes de Normandie au sein du SBV4R ;

**Titulaires :**

Mme Danièle VIBOUD (Croth)  
M. Jean-Pierre GATINES (Garennes sur  
Eure)  
M. Jean-François VERDIER (Marcilly sur  
Eure)

**Suppléants :**

M. Laurent BERNHART (Croth)  
M. Gilbert LETENEUR (Garennes sur Eure)  
Mme Caroline STEPHAN (Marcilly sur  
Eure)

**31 - Le Plessis Grohan - Rejet d'eaux pluviales dans les fossés des RD 51 et RD 74  
Délégation de maîtrise d'ouvrage - Convention EPN / Conseil Départemental**

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à EPN, les avenants et tous les actes à intervenir avec le Département de l'Eure, dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'exutoire de la rue du Petit Clos au Plessis-Grohan.

**32 - Société QPARK - Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Evreux Rapport d'activités 2020**

☞ **PREND ACTE** du rapport d'activités du délégataire QPARK pour la gestion des parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare pour l'exercice 2020.

**33 - Convention fixant les conditions d'accès aux déchèteries du SITREVA (Dreux).**

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Gestion du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour les apports effectués par les usagers des communes d'Acon, Courdemanche, Droisy, Illiers-l'Evêque, Marcilly-la-Campagne, Mesnil-sur-l'Estrée, Moisville, Garennes sur Eure, La couture Bousse, Epieds, Serez, L'habit, Bois-Le-Roy, Croth, Marcilly sur Eure, Mousseaux-Neuville et Muzy, dans les déchèteries de Dreux, La Madeleine de Nonancourt et Ivry la bataille (au coût de 17€ HT/passage)

**34 - Dispositif Pass Culture - Delibération modificative**

☞ **DECIDE** de modifier le chapitre 2 de la Délibération 2021-06-29/41 en retirant la mention suivante: « ...avec un plafonnement à hauteur de 20 000€ pour chaque établissement ».

**35 - Direction du Cycle de l'eau Technicien SPANC Création d'un emploi contractuel**

☞ **DECIDE** la création d'un emploi de Technicien SPANC pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 2 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B et ce en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-1°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des métiers de l'Eau. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Technicien, eu égard aux missions citées ci-dessus.

**36 – Création d'un emploi contractuel de Technicien transports/mobilité durable**

☞ **DECIDE** la création d'un emploi de Technicien Transports – Mobilité durable pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3

ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) ; et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des métiers des transports de personnes et scolaires. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Technicien, eu égard aux missions citées ci-dessus.

### **37 - Attributions de compensation provisoires 2022**

☞ **APPROUVE** les attributions de compensations prévisionnelles 2022 ; **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie à les notifier aux 74 communes membres et à **PROCEDER** au versement des attributions de compensation aux communes par 1/12<sup>e</sup>

### **38 - Exercice 2021 Décision modificative n°1**

☞ **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget 2021

### **39 - Création et Modification d'AP/CP et d'AE/CP**

☞ **ADOpte** les ajustements d'AP/CP dans le cadre de la Décision modificative 1 sur 2021

### **40 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP Mise en œuvre de l'article L1612-1 du CGCT**

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à **ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER**, jusqu'à l'approbation du BP 2022, les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts 2021 et les dépenses liées à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2022 tels que connus fin 2021. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2022 lors de son adoption.

### **41 - Expérimentation du Compte Financier Unique CFU**

☞ **APPROUVE** la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes de l'exercice 2023 et **AUTORISE** le Président ou son représentant délégué à **SIGNER** tout document permettant l'application de la présente délibération.

### **42 – Débat d'orientation budgétaire 2022**

☞ **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022, sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2022 présenté.

### **43 - Restaurant administratif municipal - Utilisation par les agents d'EPN Convention Ville d'Evreux/EPN**

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de service relative à l'utilisation du restaurant municipal de la ville d'Evreux par les agents d'Evreux Portes de Normandie, et à la participation financière d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et éventuels avenants à intervenir.

### **44 - Tarifs communautaires Revalorisation à compter du 1er janvier 2022**

- ☞ **FIXE** les tarifs communautaires ci-après applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022:
- Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Evreux
  - Tarifs d'intervention du service eau potable

- Tarifs d'intervention du service assainissement collectif
- Tarifs d'intervention du service assainissement non collectif
- Tarifs d'intervention des services Gestion et entretien de la Voirie et Propreté
- Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets
- Produits dérivés du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Evreux (l'entrée au Musée est gratuite)
- Produits dérivés Musée des Instruments à Vent de la Couture Boussey (l'entrée au Musée est gratuite)
- Piscines
- Hippodrome
- Gymnases de l'ex SICOSSE
- Aires de camping-car d'Evreux et de Saint André de l'Eure
- Aire d'accueil des gens du voyage.

#### 45 - Prolongation du Contrat de territoire 2017-2022

☞ **VALIDE** la prolongation du Contrat de territoire pour une période supplémentaire d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2022 ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant de prolongation avec ses partenaires financiers et tous documents éventuels afférents et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** toutes subventions prévues pour les actions inscrites au contrat 2017-2022 et à **SIGNER** les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

#### 46 - Contrat de territoire 2017-2022 Marcilly-la-Campagne Construction d'une garderie périscolaire et d'un local technique

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 81 351 €, à la commune de Marcilly la Campagne pour son opération de construction de la garderie périscolaire et d'un local technique de son école primaire conformément au plan de financement ci-dessous :

Etat - DSIL	247 940.80 (40 %)
Département de l'Eure	136 794.00 (22 %)
Evreux Portes de Normandie	81 351.00 (13 %)
Montant à la charge de la commune	153 766.20 (25 %)

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

#### 47 - Contrat de relance et de Transition écologique 2021-2026

☞ **APPROUVE** le Contrat de Relance et de Transition Écologique, incluant le contrat, les fiches actions et la maquette financière ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat et ses éventuels avenants ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions susceptibles d'optimiser les plans de financement des opérations d'investissement ou de fonctionnement afférents au contrat et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce contrat telles que les conventions d'attribution de subvention et leurs éventuels avenants tout au long de la durée de validité du CRTE.

#### 48 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 210,73 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Acon** pour l'acquisition d'une tondeuse,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 500,33 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Angerville-la-Campagne** pour la signalisation, les plaques et numéros de rue,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 425 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition d'un PC portable pour l'école,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 350,77 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour la mise en place de signalisation verticale sur la RD129 et RD55 (refus Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 534,05 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de matériel technique,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 421,23 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'équipement numérique de l'école élémentaire (financement Etat),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 47 096,90 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la réhabilitation de la salle paroissiale en salle des associations (financement Etat),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 869,94 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de **Bois-le-Roy** pour l'isolation et la réfection de la salle du conseil et du bureau du maire,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 326,63 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Champigny-la-Futelaye** pour le remplacement du chauffe-eau de la salle communale,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 461,86 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Croth** pour les travaux de branchements neufs en eau potable pour l'école,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 255 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition d'un terminal de paiement électronique,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 13 556,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Epieds** pour la création d'un parking,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 18 960,61 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Evreux** pour l'acquisition d'un tracteur,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 19 721 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour les travaux de sécurisation du 44 rue Henri Monduit,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 35 521,51 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'installation de modulaires – club house tennis Saint Michel,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 780,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Fauville** pour la réfection de la toiture du garage du logement communal,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 515,79 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fauville pour l'acquisition de mobilier urbain,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 169,70 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour la rénovation de la cour de l'école (financement Etat et Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 617,38 €, soit 11 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour le remplacement de huit fenêtres sur un bâtiment scolaire (financement Etat et Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 520 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour la fourniture et la pose d'un abribus (refus Etat),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 087,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour l'acquisition d'un broyeur (refus Etat),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 304,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour les travaux de restauration de l'église et du cimetière (refus Etat),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 370,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour la fourniture et la pose d'un abri pour la garderie (refus Etat),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 30 996,95 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour les travaux du groupe scolaire – Programme année 2021 (financement Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 720 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour la mise en place d'un radar pédagogique (financement Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 972,71 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de **Irreville** pour la restauration de la mairie (financement Etat),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 789 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Jumelles** pour l'acquisition d'un défibrillateur,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 834,40 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la **Baronnie** pour la restauration des portails des cimetières de Quessigny et Garencières,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 450 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour la création d'un aménagement de sécurité (financement Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 267 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour la réalisation d'un plateau surélevé sur la RD59 (financement Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 430,50 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-Fuguet** pour l'aménagement de sécurité rue de la Mairie (financement Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 295 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-sur-l'Estrée** pour le congélateur de la cantine scolaire,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 283,50 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour le remplacement de la porte de la mairie (financement Etat),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 886 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune des **Authieux** pour l'aménagement de sécurité rue de Coudres (financement Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 540 €, soit 40 % du coût HT du projet, à la commune des **Ventes** pour le remplacement d'un poteau incendie (financement Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 775 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Lignerolles** pour le remplacement d'un poteau incendie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 851,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour la réfection d'un chemin de randonnée,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 138,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour les travaux d'enrobé place de l'église,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 342,32 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour le marquage de places de stationnement,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 867 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'installation de deux Velux sur la toiture de la mairie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 615 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'extincteurs,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 516 €, soit 40 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** pour la rénovation des menuiseries de l'école (financement Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 498,92 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de mobilier pour l'école,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 430,77 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Mouettes** pour l'installation de 3 poteaux et 2 réserves incendie (financement Etat et Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 488,30 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour l'isolation acoustique de la salle de restauration scolaire (financement Etat),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 427,35 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour les ralentisseurs rue du Parc et route de la Houssaye (financement Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 500 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Muzy** pour l'acquisition de tablettes et d'un vidéoprojecteur pour l'école,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 220,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour le chemin d'accès au logement communal,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 475,55 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'acquisition de matériel pour la salle des fêtes,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 425 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Normanville** pour la création d'une tranchée pour arrosage,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 447 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour le remplacement de la porte d'entrée primaire du groupe scolaire,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 092,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la création d'une allée piétonne Mairie-Escale-Kiosque,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 201,99 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Prey** pour l'acquisition de matériel scolaire,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 625 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour le remplacement d'un poteau incendie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 18 335 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-de-Fresney** pour l'aménagement du terrain de sports (refus Etat),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 14 701,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour le curage des mares (refus Etat),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 360 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Laurent-des-Bois** pour la réfection extérieure de la mairie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 22 311,73 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Vigor** pour la réfection de charpentes et toitures de bâtiments communaux (financement Etat, refus Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 28 994,05 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'aménagement de l'aire de jeux du vert village,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 096,81 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'aménagement du Point Information Jeunesse,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 689,97 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de matériel sportif,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 079,94 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de matériel pour les services techniques,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 292,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour l'école Leforestier,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 631,86 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de deux bureaux pour la mairie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 302,11 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de bornes de vélo,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 510 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition d'un aspirateur à chenilles,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 020 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Serez** pour la défense incendie (financement Etat et Département),

**ANNULE**, suite à une erreur administrative, le versement d'un fonds de concours de 725,62 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de Croth et **DECIDER** le versement d'un fonds de concours de 870,75 € à la commune de Croth pour l'acquisition d'une caméra thermique et de 3 bornes distributrices de gel hydro-alcoolique,

**ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 540 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de Courdemanche pour la réalisation d'un site internet, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

**ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 954,50 € délibéré le 28 septembre 2021 pour la commune de Grossoeuvre pour le déplacement de la structure de jeux de la mairie vers l'école, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

**ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 784,50 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Lignerolles pour l'installation d'une armoire de rangement pour la cuisine de la salle des fêtes, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

**ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 3 796,50 € délibéré le 15 octobre 2019 pour la commune de Prey pour la mise en accessibilité de l'église, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

**ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 2 544,50 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Prey pour le cheminement piétonnier, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

**ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 935,65 € délibéré le 29 juin 2021 pour la commune de Serez pour la sécurisation des portes de l'église, le prestataire initial ne répondant plus à la commande, la commune doit faire appel à un nouvel artisan,

**DIMINUE** de 1 033,73 €, le fonds de concours initial de 3 100,11 € délibéré le 29 juin 2021 pour la commune de Huest, pour la réfection du tableau général électrique et le changement de l'éclairage de l'espace gymnase, portant le nouveau montant de fonds de concours à 2 066,38 €, la commune ayant bénéficié d'un accord de financement ultérieur du Département,

**DIMINUE** de 1 984,94 €, le fonds de concours initial de 2 978,76 € délibéré le 28 septembre 2021 pour la commune de Marcilly-la-Campagne, pour le remplacement des néons des bâtiments communaux par des tubes à led, portant le nouveau montant de fonds de concours à 993,82 €, la commune ayant bénéficié d'un financement ultérieur du Département,

**et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE  
•••  
SEANCE DU 18 JANVIER 2022  
•••  
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt-deux, le 18 Janvier, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 11 janvier 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.  
**PRÉSENTS** : Monsieur ALORY Christophe, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur NOGARÉDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PIERES Patrick, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS** : Madame AUGER Stéphanie, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Madame TREMEL Emmanuelle

**DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL**

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

1 Monlogement27 - Construction d'une résidence autonomie Commune d'Evreux - Quartier de Nétreville Garantie d'emprunt

☛ **DECIDE** l'octroi d'une garantie d'emprunt à MonLogement27, à hauteur de 65 %, pour la réalisation de la résidence autonomie de Nétreville, soit une garantie d'un montant 200 908,50 euros d'un montant total emprunté de 309 090 euros et **DECIDE** l'octroi de cette garantie d'emprunt selon les conditions exposées ci-dessous :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Accord du Garant**

Evreux Portes de Normandie accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 65% (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**ARTICLE 2 : Déclaration du Garant**

Evreux Portes de Normandie déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

**ARTICLE 3 : Mise en garde**

Evreux Portes de Normandie reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

#### **ARTICLE 4 : Appel de la Garantie**

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Evreux Portes de Normandie devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, Evreux Portes de Normandie s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

#### **ARTICLE 5 : Durée**

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

#### **ARTICLE 6 : Publication de la Garantie**

Evreux Portes de Normandie s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 [pour les Communautés de Communes, Communautés Urbaines, Communautés d'Agglomération, Etablissements publics locaux, Métropoles, Métropole de Lyon] et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

### 2 Miserey - Affectation et classement d'une parcelle vendue par l'entreprise Charles River dans le domaine public d'Evreux Portes de Normandie

☞ **CONSTATE** l'affectation dans le domaine public de la partie de parcelles sises à Miserey cadastrées section C numéros 126 et 255 pour une superficie d'environ 340m<sup>2</sup>, représentant le trottoir créé, **PRONONCE** le classement de la partie de parcelles sises à Miserey cadastrées section C numéros 126 et 255 pour une superficie d'environ 340m<sup>2</sup> délimitée par le géomètre et le classement dans le domaine public de la collectivité et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

### 3 Cosmetolab Approbation des comptes de liquidation de la société

☞ **APPROUVE** les comptes de liquidation de la société « Cosmetolab » affectant au profit d'EPN un solde d'un montant de 82 245 euros et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## SECONDE PARTIE



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

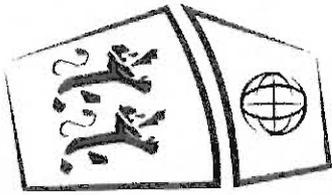
## ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS  
COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
Mme Eva DEVILLIERS

LE PRESIDENT  
D'ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature  
Vu l'arrêté en date du 25 mai 2021 qu'il convient de modifier

ARRETE

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité, à **Mme Eva DEVILLIERS**, Directrice générale adjointe ACCESS (Activités Culturelles Educatives Sportives et Sociales) du Territoire d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ les convocations aux réceptions et procès-verbaux de réception des marchés des services
- ▶ les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés"
- ▶ **les contrats d'engagement d'artistes**
- ▶ tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de son domaine de responsabilité

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DEVILLIERS, cette délégation de signature est confiée, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, à M. Mathieu QUEVAL, Directeur des sports et de la Jeunesse et à M. Jean-Luc DELAHAIE, Directeur de l'Éducation et du Temps de l'Enfant

**Article 3 :** Mme Eva DEVILLIERS devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 17 septembre 2021



Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
M. Olivier ROGUE

LE PRÉSIDENT  
D'ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

Vu l'arrêté en date du 19 janvier 2021 qu'il convient d'actualiser

ARRETE

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à **M. Olivier ROGUE**, Directeur de l'Eau et de l'Assainissement d'Evreux Portes de Normandie, pour :

- ▶ la signature des courriers « type » relatifs à l'accès aux compteurs d'eau et à la signalisation d'une consommation anormalement élevée
- ▶ la signature des courriers de demande de contrôle du branchement en partie privée au réseau d'assainissement collectif
- ▶ la signature des bons de commande liés au marché d'approvisionnement en réactifs ; en l'absence de M. Olivier ROGUE, ces bons de commande seront signés par Mme Afifé HOHMATTER, responsable du service Assainissement.
- ▶ les ordres de service des marchés publics de la Direction
- ▶ l'ensemble des documents relevant de la compétence du maître d'œuvre, au sens du Cahier des Clauses Administratives Générales Travaux, dès lors que cette maîtrise d'œuvre est assurée en régie par la direction (notamment, convocations aux opérations de réception, proposition de réception au maître d'ouvrage, proposition de levée des réserves, etc ....)
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T)
- ▶ la validation des DT-DICT sur portail sogelink, valant déclaration – renseignement des réseaux eau, assainissement et pluviaux d'EPN au titre de la réglementation « construire sans détruire » ; sous la responsabilité de M. Olivier ROGUE, ces validations sont également confiées à M. François VASTEL, M. Antoine GRANDON et Mme Afifé KOCAMAN.

**Article 2** : M. Olivier ROGUE devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.



Evreux, le 21 septembre 2021

Guy LEFRAND





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

**DELEGATION DE SIGNATURE**  
à  
**Mme Frédérique LEFORT**

**LE PRESIDENT**  
**D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

**ARRETE**

**Article 1** : L'arrêté en date du 23 avril 2021 portant délégation provisoire de signature à Mme Chantal Garcia-Girard est abrogé

**Article 2** : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Frédérique LEFORT, Directrice des Ressources Humaines pour :

**Secteur Recrutement**

- les actes relatifs aux demandes et aux conventions de stage,
- les attestations employeur relatives au secteur,
- les réponses aux candidatures spontanées,
- les courriers relatifs au non renouvellement des contrats

**Secteur paie- carrière**

- les attestations employeur relatives au secteur
- les actes relatifs aux dossiers de liquidation des retraites
- les ordres de Mission à l'**exception de ceux relatifs aux élus**
- les états de frais de déplacements à l'**exception de ceux relatifs aux élus**

**Secteur formation**

**À l'exception des actes relatifs aux élus :**

- les ordres de mission liés au secteur
- les attestations employeur relatives au secteur
- les demandes internes de formation
- les bulletins d'inscription CNFPT et hors CNFPT

**En matière de marchés publics**

- les ordres de service des marchés de la Direction des Ressources Humaines

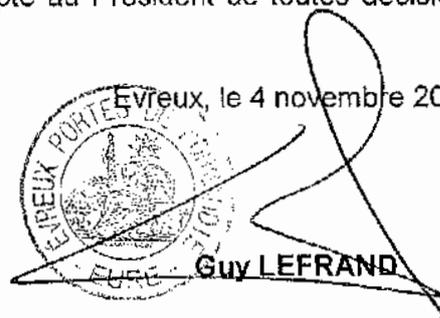
**Tous secteurs confondus**

- tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de la gestion des ressources humaines

**Article 3** : En l'absence de Mme Frédérique LEFORT, la présente délégation est confiée à Mme Chantal GARCIA-GIRARD

**Article 4** : Mme Frédérique LEFORT devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 4 novembre 2021



**Guy LEFRAND**





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

## DELEGATION DE SIGNATURE

à

Mme Frédérique LEFORT

### LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature  
Vu l'arrêté en date du 4 novembre 2021 qu'il convient de compléter

### ARRETE

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à Mme Frédérique LEFORT, Directrice des Ressources Humaines pour :

**Secteur Recrutement**

- les actes relatifs aux demandes et aux conventions de stage,
- les attestations employeur relatives au secteur,
- les réponses aux candidatures spontanées,
- les courriers relatifs au non renouvellement des contrats
- les devis concernant les annonces (jusqu'à 1000€)

**Secteur paie- carrière**

- les attestations employeur relatives au secteur
- les actes relatifs aux dossiers de liquidation des retraites
- les ordres de Mission à l'**exception de ceux relatifs aux élus**
- les états de frais de déplacements à l'**exception de ceux relatifs aux élus**

**Secteur formation**

**À l'exception des actes relatifs aux élus :**

- les ordres de mission liés au secteur
- les attestations employeur relatives au secteur
- les demandes internes de formation
- les bulletins d'inscription CNFPT et hors CNFPT
- les états de frais de déplacements
- les conventions de formation
- les états de service
- les devis jusqu'à 1000€

**En matière de marchés publics**

- les ordres de service des marchés de la Direction des Ressources Humaines

**Tous secteurs confondus**

- tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de la gestion des ressources humaines

**Article 2 :** En l'absence de Mme Frédérique LEFORT, la présente délégation est confiée à Mme Chantal GARCIA-GIRARD

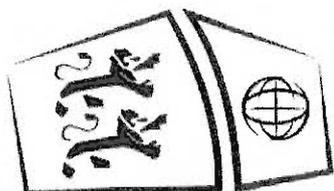
**Article 3 :** Mme Frédérique LEFORT devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 20 novembre 2021



Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
Mme Eva DEVILLIERS

LE PRESIDENT  
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature  
Vu l'arrêté en date du 17 septembre 2021 qu'il convient d'actualiser

ARRETE

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité, à **Mme Eva DEVILLIERS**, Directrice générale adjointe ACESS (Activités Culturelles Educatives Sportives et Sociales) du Territoire d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ les convocations aux réception et procès-verbaux de réception des marchés des services
- ▶ les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés"
- ▶ les contrats d'engagement d'artistes
- ▶ tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de son domaine de responsabilité

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DEVILLIERS, cette délégation de signature est confiée, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, à M. Mathieu QUEVAL, Directeur des sports, à M. Jean-Luc DELAHAIE, Directeur de l'Education et du Temps de l'Enfant et à M. Rémi LE ROUX, Directeur de la Culture et du Patrimoine Culturel.

**Article 3 :** Mme Eva DEVILLIERS devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 18 janvier 2022



Guy LEFRAND



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## ARRETES REGLEMENTAIRES

- REGIES COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Budget Annexe  
MOBILITES 103

DECISION N° 2021 / 10 / 03

**ACTE D'ABROGATION REGIE DE RECETTES  
DEPOT DE GARANTIE LOCAL VELO - 1017**

Président d'Evreux Portes de Normandie

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatifs à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 04 Juillet 2020 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du; 22/10/2021

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20211112-asn-21areg0-AR

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet 19/11/2021

## DECIDE

ARTICLE 1 : La régie de recettes Dépôt de garantie local vélo n°1017 est abrogée ;

ARTICLE 2 : Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Evreux, le 12 NOV. 2021

LE COMPTABLE PUBLIC

Henri RUFFE

par procuration,

*[Signature]*

Président d'Evreux Portes de Normandie

*Pl*  
Guy LEFRAND



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

027-200071434-20211112-asb-21arreg3-AR

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 19/11/2021



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Budget Annexe  
MOBILITES 103

DECISION N° 2021 / 03 / 03

## ARRETE D'ABROGATION REGIE MIXTE DE RECETTES ET D'AVANCES TRANSPORT SCOLAIRE - 1009

Président d'Evreux Portes de Normandie

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatifs à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 04 Juillet 2020 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 04/11/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071484-20211113\_asp-21areg2-AR

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 19/11/2021

## DECIDE

ARTICLE 1 : La régie mixte Transport Scolaire n°1009 est abrogée ;

ARTICLE 2 : Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Evreux, le 12 NOV. 2021

LE COMPTABLE PUBLIC  
Henri RUFFE

par procuration,



Président d'Evreux Portes de Normandie  
Guy LEFRAND

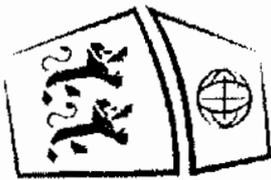


Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

027-200071454-20211112-asp-21areg2-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2021



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Budget Annexe  
MOBILITES 103

DECISION N° 2021 / 10 / 02

**ACTE MODIFICATIF REGIE DE RECETTES  
TRANSPORT RECETTES - 211027**

Président d'Evreux Portes de Normandie

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatifs à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 04 Juillet 2020 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 22/10/2021 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200271454-20211110-asb-21arreg1-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 19/11/2021

.....  
Décision Modificatif n° 2021/10/02 - Régie recettes  
REGIE DE RECETTES TRANSPORT - 211027

## DECIDE

ARTICLE 1 : Il est institué une régie de recettes auprès d'Evreux Portes de Normandie, pour l'encaissement de la participation des familles des lignes de transport scolaire et des usagers des lignes commerciales organisé par Evreux Portes de Normandie et/ou délégué par la Région Normandie.

ARTICLE 2 : Cette régie est installée au : 9 rue Voltaire Evreux (Eure).

ARTICLE 3 : La régie encaisse les produits suivants :

- 1 La participation des familles et des usagers des lignes scolaires et commerciales organisé par Evreux Portes de Normandie et/ou délégué par la Région Normandie ;
1. Amendes ;
2. Majorations ;
3. Vente liée à la création de duplicata de carte.
4. **Les dépôts de garanties des badges du local à vélo ;**

Compte d'imputation : 7061  
**Compte d'imputation : 165**

ARTICLE 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Numéraire ;
- 2° : Chèques bancaires ;
- 3° : Paiement en ligne ; avec possibilité de payer en 4 fois sans frais
- 4° : Carte bancaire ;
- 5° : Carte SPI

Elles sont perçues contre remise à l'usager de ticket ou formule assimilée, facture, quittance...

ARTICLE 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom de la régie ès qualité auprès du comptable public assignataire.

ARTICLE 6 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 30 000 €.

ARTICLE 7 : Un fonds de caisse d'un montant de 300 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 8 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse ainsi que les pièces justificatives, dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 au minimum une fois par mois et lors de sa sortie de fonction.

Reception par le préfet 19/11/2021

ARTICLE 9 : Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

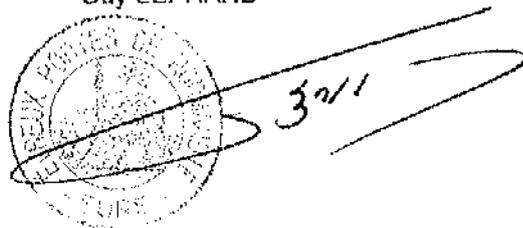
ARTICLE 11 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 13 : Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Evreux, le 12 NOV. 2021

LE COMPTABLE PUBLIC  
Henri RUFFE  
par procuration

*PL* Président d'Evreux Portes de Normandie  
Guy LEFRAND  


Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

027-200071454-20211112-350-21arreg1-AR

Accusé certifié exécutoire

Reception par la prefect 19/11/2021





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Budget Principal  
100

DECISION N° 2021 / 12 / 01

**ACTE D'ABROGATION REGIE D'AVANCES**  
**DGS EPN - 1024**

Président d'Evreux Portes de Normandie

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatifs à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 04 Juillet 2020 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du: 10/12/2021

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

027-200071464-20211217-as0-21aragdse-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 24/12/2021

Acte d'Abrogation n° 2021/12/01 -  
Régie d'avances DGS EPN - 1024

## DECIDE

ARTICLE 1 : La régie d'avances DGS EPN n°1024 est abrogée ;

ARTICLE 2 : Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Evreux, le 17/12/2021

LE COMPTABLE PUBLIC  
~~Henri RUFFE~~  
Henri RUFFE

P/0 Président d'Evreux Portes de Normandie  
Guy LEFRAND

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

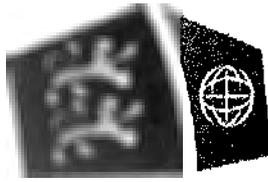
## ARRETES REGLEMENTAIRES

- PRÉEMPTION -



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

**ARRETE N° 2021-06-01**

**PORTANT**  
**ACQUISITION D'UN BIEN**  
**PAR VOIE DE PREEMPTION**

DIRECTION DE L'URBANISME OPERATIONNEL  
SERVICE AMENAGEMENT OPERATIONNEL ET FONCIER

**LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants, R213-1 et suivants,

**Vu** la délibération 2020\_07\_15\_CC\_04 prise en application du Code général des collectivités territoriales, notamment le 15° de l'article L2122-22,

**Vu** les statuts actuels d'Evreux Portes de Normandie du 29 août 2019.

**Vu** la délibération n°12 du Conseil Communautaire d'Evreux Portes de Normandie du 10 avril 2018 sur le retrait de la délégation d'exercice du droit de préemption urbain consentie à la Commune d'Evreux,

**Vu** l'estimation des Services de France Domaine en date du 21 avril 2021 pour un montant de 92 000€ avec une marge d'appréciation de +/- 10%,

**Considérant** la déclaration d'intention d'aliéner numéro 2021-0195 souscrite par le Tribunal Judiciaire d'Evreux représentant Me Christine LEBEL Avocat, reçue en mairie d'Evreux le 31 mai 2021 et concernant la vente d'un terrain à bâtir situé sur la commune d'Evreux cadastré section BX numéros 574, 575, 576, 577, 578 et 579 pour une contenance totale de 838m<sup>2</sup>, au prix de 100 000 € outre les frais taxés pour un montant de 3 344,26 €,

**Considérant** la compétence d'Evreux Portes de Normandie en matière de route et d'infrastructures routières,

**Considérant** que ces terrains revêtent de par leur situation un intérêt stratégique pour EPN, dans la réalisation d'un aménagement routier (carrefour giratoire) dans le quartier dit du Bas de Cambolle,

**Considérant** le projet de travaux pour la création d'un carrefour giratoire dans le bas de Cambolle (Avenue Foch, rue du Valesme et rue de Conches) d'intérêt général. En effet, l'entrée d'Evreux par le bas de Cambolle est saturée, étant donné la configuration du réseau viaire de l'agglomération et de l'importance du trafic sur les différentes voies d'accès. La création d'un giratoire permettra ainsi de désengorger cette entrée de ville tout en assurant de meilleures conditions de sécurité,

**Considérant** que les projets et études actuellement conduits par EPN sur le quartier du bas de Cambolle (Avenue Foch, rue du Valesme et rue de Conches) nécessitent l'acquisition des biens objets de la présente,

**Considérant** que le Tribunal Judiciaire d'Evreux, représentant Me LEBEL Avocat (en sa qualité de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

007-200071454-20210716-asp-21preem14AR

Accusé de réception exécutoire

Réception par le créatif : 16/07/2021

Représentant du vendeur), a fait connaître dans les formes prescrites par la réglementation son intention d'aliéner les parcelles situées à Evreux,

**Considérant** que ces parcelles sont situées dans la zone d'intervention du droit de préemption urbain,

**Considérant** que l'acquisition de ces parcelles permettra de maîtriser une partie centrale du projet sus énoncé à moyen terme,

#### ARRETE

**Article 1 :** Monsieur le Président d'Evreux Portes de Normandie décide d'exercer le droit de préemption urbain dont dispose l'EPN à l'occasion de l'aliénation des parcelles situées à Evreux section BX numéros 574, 575, 576, 577, 578 et 579 au prix de cent mille euros (100 000 €) augmenté des frais d'un montant de trois mille trois cent quarante-quatre euros et vingt-six centimes (3344,26 €).

**Article 2 :** Monsieur le Président est chargé de traiter cette acquisition au mieux des intérêts d'Evreux Portes de Normandie et de réaliser l'opération d'aménagement routier dans l'intérêt général.

**Article 3 :** Monsieur le Président est autorisé à signer les documents nécessaires à cet effet.

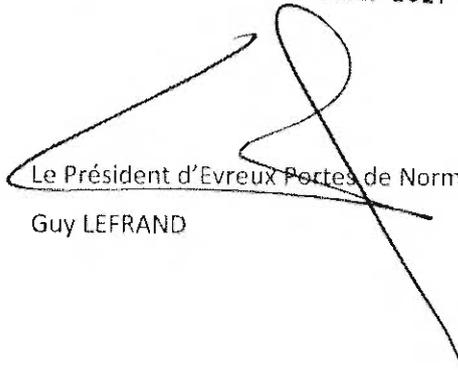
**Article 4 :** Le présent arrêté sera transmis au Préfet de l'Eure, un exemplaire étant conservé à Evreux Portes de Normandie.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'une contestation devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Egalement, un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision peut être fait dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente décision ; en cas d'absence de réponse dans un délai de deux à compter du recours gracieux, une décision implicite de rejet sera née faisant alors courir un nouveau délai de deux mois pour saisir le tribunal administratif de Rouen par requête.

**Article 6 :** La présente décision est notifiée par lettre recommandée RAR ou par exploit d'huissier au Tribunal Judiciaire d'Evreux, en sa qualité de mandataire de Maître LEBEL, Avocat, à Me LEBEL en sa qualité de représentant du vendeur et à Monsieur Daniel CHASSONNERY en sa qualité d'acquéreur évincé.

**Article 7 :** La présente décision sera affichée sur les panneaux de l'Hôtel d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie pour une durée de deux mois.

Fait à Evreux, le 16 JUL. 2021

  
Le Président d'Evreux Portes de Normandie  
Guy LEFRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20210716-aso-21preem1-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 16/07/2021